هكذا من الاصل

« Radio-TV » : une nouvelle génération d'animateurs

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14850 – 7 F

DIMANCHE 25 - LUNDI 26 OCTOBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La reine face aux Allemands

LA reine Elizabeth II, qui vient d'achever une visite officielle en Allemagne, a eu quelques raisons, lors de son passage à Dresde, d'être amère. Sifflets, jets d'œufs, vociférations hostiles : une partie de la foule rassemblée sur son passage dans la capitale saxonne voulait ainsi faire savoir à Sa Majesté britannique qu'une simple visite « de réconciliation » du couple royal dans la ville réduite en cendres en 1945 par les bombardiers de la RAF était insuffisante.

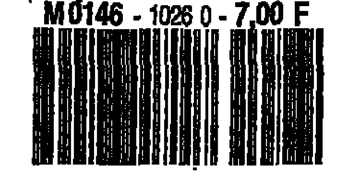
Nombreux sont les Allemands qui auraient aimé, à cette occasion, entendre la reine prononcer le simple mot « sorry », qui aurait permis de tourner la page des rancœurs liée au traumatisme laissé par le bombardement systématique de populations civiles par l'aviation alliée alors que les armées nazies étaient sur le point d'être défaites. Cet état d'esprit a d'ailleurs été cultivé par l'ancien régime communiste de la RDA, désireux de faire taire ainsi les critiques sur le comportement de l'Armée rouge en Allemagne à la fin de la seconde guerre mondiale.

AINSI, une visite qui aurait pu être l'équivalent germano-britannique de la présence, main dans la main, d'Helmut Kohl et de François Mitterrand devant le monument au morts de Verdun n'a pas eu l'effet réconciliateur escompté. Au contraire, les incidents de Dresde, même s'ils sont minimisés par le Foreign Office, relancent de vieilles polémiques. On s'invective, par presse populaire interposée, par-dessus la mer du Nord.

A Londres, les milieux hostiles à l'Allemagne stigmatisent, dans un même élan, les agissements xénophobes des néo-nazis, la tentative de célébrer le cinquantième anniversaire du lancement de la fusée V2 et le comportement de la Bundesbank, jugée responsable des malheurs subis ces dernières semaines par la livre sterling. En Allemagne, on rappelle que l'érection d'un monument à la gloire du général Arthur « Bomber » Harris, principal responsable des bombardements de Dresde, et inauguré par la reine mère en personne, ne contribue pas au rapprochement des deux peuples.

LES relations entre Bonn et Londres sont-elles pour autant en train de se dégrader, avec des effets sur l'ensemble de leurs partenaires de la CEE ? Ces relations sont à l'évidence moins sereines que celles entretenues entre la France et l'Allemagne et donnent lieu à quelques incidents publics, comme celui qui vient de mettre aux prises cette semaine les ministres de la défense des deux pays à propos de la poursuite, contestée par les Allemands, du projet d'avion de combat européen (EFA). Pourtant, l'arrivée au pouvoir de John Major avait fait disparaître du gouvernement la vieille garde thatchérienne qui ne voulait voir en Allemagne qu'un passé nazi toujours prêt à renaître.

Au bord du Rhin, comme sur les rives de la Tamise, la politique est entre les mains de dirigeants pragmatiques, qui savent faire le partage entre les réactions émotives et la défense bien comprise des intérêts nationaux. Ainsi, dans les difficiles négociations du GATT, Londres et Bonn sont sur une même ligne, beaucoup plus conciliante que celle de Paris vis-à-vis des Etats-Unis.


M 0146 - 1026 0 - 7,00 F

Le référendum constitutionnel du 26 octobre

Les Canadiens se prononcent sur l'avenir de la fédération

Les Canadiens votent, lundi 26 octobre, sur un projet de réforme constitutionnelle. Tous les sondages prédisent une nette victoire du « non » à ce référendum au Québec, la seule province à majorité francophone du pays, ainsi qu'en Alberta et en Colombie-Britannique. Même si le « oui » l'emportait au niveau national, l'opposition d'une seule province sonnerait le glas de cette réforme, destinée à « revigorer » le fédéralisme canadien en ménageant plus d'espace aux grandes minorités du pays.

MONTRÉAL

de notre correspondante

Appelés à se prononcer sur un texte long et technique, sujet à des interprétations contradictoires, et dont les conséquences politiques et socio-économiques sont difficiles à évaluer, les électeurs sont fortement tentés de se laisser guider par la méfiance que leur inspirent ses artisans. D'autant que le gouvernement Mulroney, qui continue de battre des records d'impopularité, leur a donné à peine moins de deux mois pour se faire une opinion avant de répondre à la question suivante : *« Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? »*

En soixante articles, ce texte refond le Parlement fédéral pour y accroître la représentation des petites provinces ; donne aux quelque 650 000 Amérindiens, Inuits et métis le droit de former des gouvernements autonomes ; affirme le caractère *« distinct »* du Québec, seule province francophone et redéfinit la répartition des pouvoirs entre Ottawa et les dix provinces. Il laisse cependant en suspens les modalités d'application de beaucoup de ces dispositions, qui devront faire l'objet de négociations ultérieures *(voir notre page « Point » du 24 octobre)*.

[illegible] « non », c'est se retrouver en [illegible] compagnie.

CATHERINE LECONTE

Lire la suite page 4

Déçus par le jugement dans l'affaire du sang contaminé

Les hémophiles poursuivent leur combat judiciaire

La condamnation, vendredi 23 octobre, à des peines de prison ferme, des docteurs Michel Garretta (quatre ans) et Jean-Pierre Allain (deux ans), par le tribunal correctionnel de Paris, n'a pas mis un terme à l'affaire du sang contaminé par le virus du sida. En effet, la cour d'appel aura à se prononcer, et plusieurs nouvelles plaintes pour empoisonnement, déposées par des victimes hémophiles, sont étudiées par Mme Foulon, premier juge d'instruction à Paris.

Une conspiration du silence

par Laurent Greilsamer

Jamais les arguments du docteur Michel Garretta n'ont convaincu les juges. Jamais l'ancien directeur du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS), du 22 juin au 5 août, n'est parvenu à faire croire au tribunal qu'il n'avait pas délibérément trompé les hémophiles en leur vendant des concentrés sanguins infectés par le virus du sida.

Telle est la conclusion, simple et abrupte, qui ressort de la lecture du long jugement – un document de cent quatre-vingt-onze feuillets – rendu vendredi 22 octobre par le président de la seizième chambre correctionnelle de Paris, M. Jean-Louis Mazières, et ses deux assesseurs, Mme Pelier et M. Tessier. Le tribunal – au-delà même du sort de tel ou tel inculpé – manifeste de la sorte clairement que le mensonge et la manipulation ont dominé avec constance l'affaire dite « du sang contaminé ».

Dans ce qu'elle a d'implacable, cette « lecture » puise largement dans les minutes des audiences, s'appuyant tantôt sur un témoignage, tantôt sur une correspondance, mettant bout à bout une confondante série de documents et de dépositions.

Lire la suite page 8
l'article de JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI
et les extraits du jugement pages 8 et 9

Le PC laisse passer les recettes budgétaires

La première partie du projet de loi de finances pour 1993, *c'est-à-dire* les recettes (impôts et taxes), a été adoptée en première lecture, à l'Assemblée nationale. Les communistes ayant décidé de ne pas prendre part au vote, après avoir obtenu certains aménagements fiscaux qu'ils demandaient pour les foyers modestes, le texte a été approuvé par les socialistes et par une dizaine de députés non inscrits, soit 273 voix, contre 265 (RPR, UDF, UDC et dix non inscrits). La droite a déposé une motion de censure, qui sera discutée lundi 26 octobre.

Lire nos informations page 6

Salon de l'alimentation : le consommateur perdu

Le consommateur des années 90 ne sait plus où donner de la tête. Il a profondément modifié ses achats d'alimentation depuis la guerre du Golfe, abandonnant ce qui est superficiel pour les produits de base. Renforcée par la crise économique, cette tendance apparaît au moment où s'ouvre le 15e Salon international de l'alimentation.

Lire page 17 l'article de DOMINIQUE GALLOIS

Anarchie en Tchétchénie

Un an après la proclamation de son indépendance, la remuante République du Caucase, livrée à tous les trafics, va à vau-l'eau

GROZNY (Caucase du Nord)

de notre envoyée spéciale

Dans la foulée de l'éclatement de l'URSS, celui de la Fédération de Russie elle-même, peuplée à 20 % au moins de non-Russes, est à l'ordre du jour depuis qu'en octobre dernier la République de Tchétchénie, l'une des seize « Républiques autonomes » que comptait la Fédération, proclamait unilatéralement son indépendance. Quelque 2 000 soldats russes, envoyés alors rétablir l'« ordre constitutionnel », durent battre en retraite sans tirer un coup de feu, devant la détermination de ce peuple d'un million de montagnards islamisés, prêts à reprendre les armes contre le colonisateur russe. Un an plus tard, chacun campe sur ses positions : Moscou ne veut ni reconnaître l'indépendance tchétchène – issue, il est vrai, d'un vote assez sommairement démocratique – ni engager de réelles négociations. Le pouvoir russe veut avant tout éviter l'effet boule de neige, d'autant que la Tchétchénie a déjà fait des émules avec la souveraineté proclamée au Tatarstan (6 millions de personnes en plein cœur de la Fédération) et l'autonomie croissante de larges territoires sibériens.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite page 3

Tadjikistan : l'ancien président Rakhmon Nabiev pourrait reprendre le pouvoir à Douchanbé
page 20

Les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie



Lire page 3 les articles de FLORENCE HARTMANN et ISABELLE VICHNIAC

M. Strauss-Kahn invité du « Grand Jury RTL - le Monde »

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL - *le Monde* » dimanche 25 octobre à 19 h 30.

Une FIAC en demi-teinte

Indécise et privée de coups d'éclat, la 19e Foire internationale d'art contemporain sent passer la crise

par Philippe Dagen

A époque troublée, manifestations confuses. On avait connu des FIAC échevelées ou brillantes, avant-gardistes ou luxueuses. On avait pris l'habitude d'y vérifier tantôt la dernière mode artistique internationale, tantôt le génie de quelques illustres morts de ce siècle, tantôt les deux à la fois – et c'était double intérêt, sinon double plaisir. L'an dernier, en dépit du secours des galeries belges, le spectacle avait paru un peu morne et la qualité discrètement en baisse.

Ce serait peu dire que cette tendance, évidemment liée à l'effondrement de la spéculation et à la récession économique, se confirme cet automne. Ce n'est pas que la FIAC soit véritablement mauvaise, c'est qu'elle n'est ni bonne ni mauvaise, tout juste médiocre, ni chair ni poisson, indécise, incohérente et, pour l'essentiel, privée de coups d'éclat et de surprises.

L'apport des marchands italiens, loin de remédier au phénomène, l'aggrave. Ils sont venus en force, une phalange de vingt-cinq galeristes romains, milanais ou florentins. Ils ont bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'Institut italien du commerce extérieur. Ils n'ont pas abusé de l'audace pour autant, se cantonnant dans le registre trop connu des valeurs sûres, ou supposées telles, les futuristes, l'arte povera, la transavantgarde. Sur les vingt-cinq, il n'en est guère qu'un, Alessandro Bagnai, pour oser présenter de jeunes artistes, Gianni Dessi et Giuseppe Gallo par exemple. La plupart de ses collègues rendent hommage à des gloires de longue date établies, Fontana, Pistoletto, Paolini, Kounellis et Anselmo.

Lire la suite page 15

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,60 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 760 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

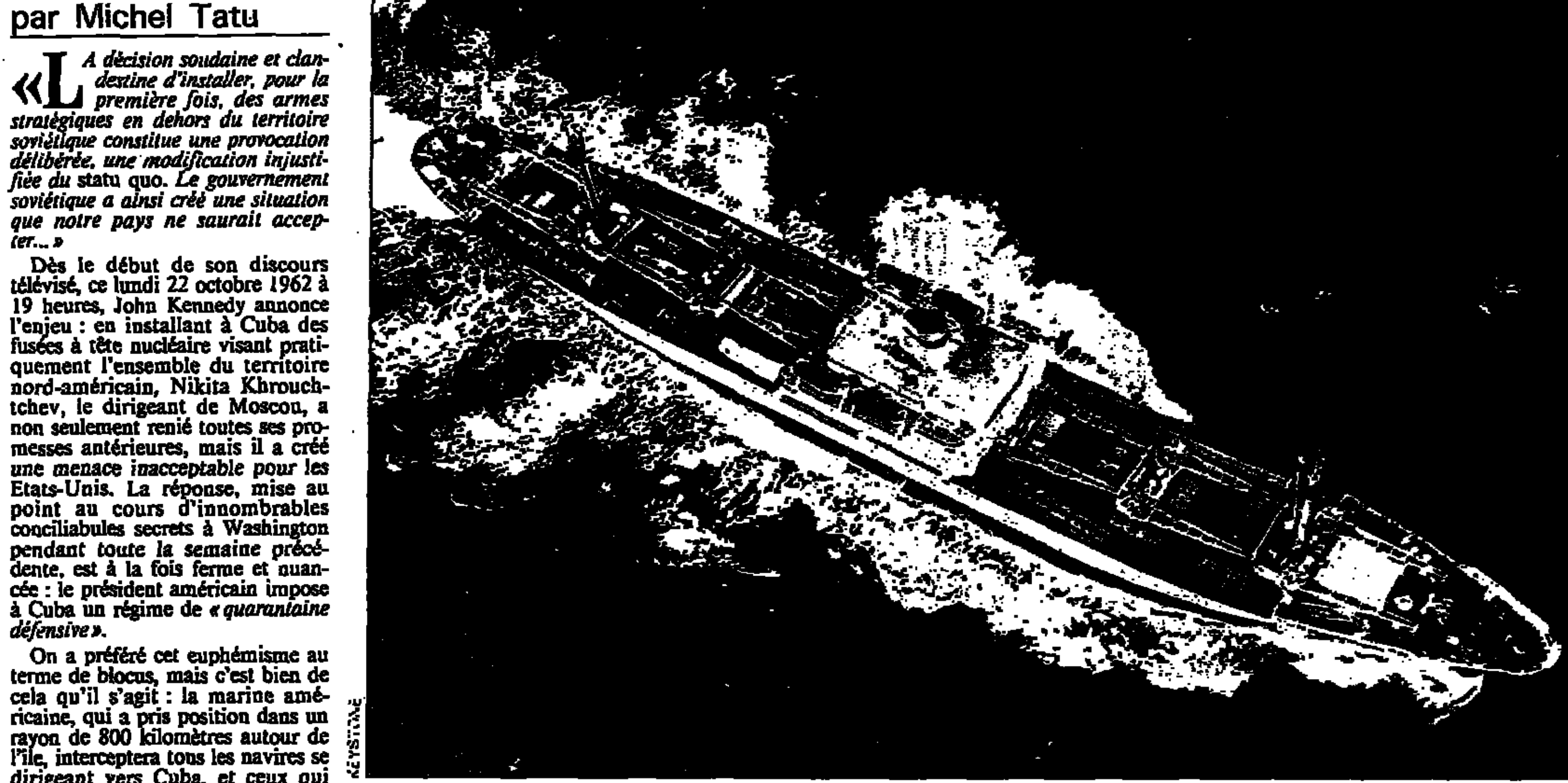
هكذا من الاصل

DATES

Il y a trente ans

La crise des missiles de Cuba

par Michel Tatu



Un bateau soviétique, photographié par l'aviation américaine, rapatrie de Cuba les fusées russes : la crise est terminée.

« *LA décision soudaine et clandestine d'installer, pour la première fois, des armes stratégiques en dehors du territoire soviétique constitue une provocation délibérée, une modification injustifiée du* statu quo. *Le gouvernement soviétique a ainsi créé une situation que notre pays ne saurait accepter...* »

Dès le début de son discours télévisé, ce lundi 22 octobre 1962 à 19 heures, John Kennedy annonce l'enjeu : en installant à Cuba des fusées à tête nucléaire visant pratiquement l'ensemble du territoire nord-américain, Nikita Khrouchtchev, le dirigeant de Moscou, a non seulement renié toutes ses promesses antérieures, mais il a créé *une menace inacceptable pour* les Etats-Unis. La réponse, mise au point au cours d'innombrables conciliabules secrets à Washington pendant toute la semaine précédente, est à la fois ferme et nuancée : le président américain impose à Cuba un régime de *« quarantaine défensive »*.

On a préféré cet euphémisme au terme de blocus, mais c'est bien de cela qu'il s'agit : la marine américaine, qui a pris position dans un rayon de 800 kilomètres autour de l'île, interceptera tous les navires se dirigeant vers Cuba, et ceux qui transportent des armes jugées *« offensives »* devront rebrousser chemin. Mais la vraie cible n'est pas Fidel Castro et son régime : *« Toute fusée nucléaire lancée à partir de Cuba contre l'une quelconque des nations de l'hémisphère occidental,* poursuit John Kennedy, *sera considérée comme l'équivalent d'une attaque soviétique contre les Etats-Unis, attaque qui entraînerait des représailles massives contre l'Union soviétique. »*

A Moscou, on est déjà le mardi 23 octobre, *mais la première réaction* ne viendra qu'en fin d'après-midi, plus de douze heures plus tard. Le *« gouvernement soviétique* [rejette] *avec décision »* des prétentions américaines que *« naturellement aucun Etat soucieux de son indépendance ne peut accepter »*. Même fermeté dans la *Pravda* du lendemain, qui, sous le titre très en vogue à l'époque de « Bas les pattes à Cuba ! », appelle le monde entier à *« juguler les agresseurs américains déchaînés »*. Mais, déjà, on respire un peu à Washington : la réponse n'est encore que verbale, les actions de diversion redoutées par certains à Berlin, voire en Iran – et tout le dispositif militaire américain dans le monde entier a été mis en état d'alerte maximale, – n'ont pas eu lieu.

De fait, les journées suivantes vont confirmer le désir des deux superpuissances, bien conscientes que le bras de fer engagé est aussi une partie au bord du gouffre, d'éviter ou de retarder toute action violente. Dès le mercredi 24, on observe qu'une moitié des quelque vingt-quatre navires soviétiques qui se dirigeaient vers Cuba changent de cap ou s'arrêtent en pleine mer, avant d'arriver en vue du barrage américain. De son côté, le président Kennedy se contente d'une assurance verbale du commandant du pétrolier soviétique *Bucarest* pour le laisser passer. Le seul navire effectivement fouillé sera un cargo panaméen affrété par les Soviétiques...

Quarante mille militaires soviétiques

Mais le président américain est tout de même le plus pressé. Face à Khrouchtchev, qui, s'appuyant sur une proposition du secrétaire général de l'ONU, U Thant, essaye d'engager une vaste négociation et suggère même une rencontre au sommet, « JFK » doit faire monter la pression *s'il veut obtenir* ce qu'il a exigé depuis le début : le retrait des fusées et, d'abord, l'arrêt de leur déploiement. Car, pendant toute la semaine cruciale, des milliers de militaires russes (les Américains en estimaient alors le nombre à quatre ou cinq mille, on *saura plus tard qu'ils étaient,* tous personnels confondus, quarante mille) vont travailler jour et nuit dans l'espoir de rendre opérationnelles les *quelque trente fusées* SS-4 et SS-5 – les mêmes qui sont alors braquées par centaines sur l'Europe, mais à partir de l'URSS – déjà sur place : selon des documents récemment rendus publics par la CIA *(International Herald Tribune* du 20 octobre), Kennedy aurait « flanché » en apprenant, le samedi 27 octobre, que vingt-quatre de ces engins étaient déjà en position de tir et pouvaient être mis à feu dans un délai de six heures...

C'est bien pourquoi le président américain et son frère Bob relancent les options qu'ils avaient écartées pendant la semaine précédente. On fait savoir aux Russes par divers canaux que, si Khrouchtchev ne cède pas, on passera du blocus à l'action militaire : un bombardement des rampes de missiles pourrait avoir lieu dès le mardi suivant, 30 octobre, suivi à bref délai par un débarquement sur l'île, une opération pour laquelle d'importants préparatifs se déroulent au grand jour en Floride et ailleurs.

Les imprudences de Fidel Castro

Pour Khrouchtchev, c'est l'impasse. En dehors de ses armes nucléaires, il n'a aucun moyen de riposter à un bombardement de l'île ni de la défendre contre un débarquement en force, qui sera cette fois beaucoup plus massif que l'opération manquée menée par la CIA à la baie des Cochons *un an et* demi plus tôt et qui signifiera la fin du régime castriste. Mais un « échange » nucléaire signifiera aussi *la* fin de *l'URSS. Déjà,* le « missile gap », que dénonçait Kennedy, n'en était pas un en 1960. Il était devenu en 1962 un gouffre en faveur de l'Amérique, qui disposait de près de 300 fusées intercontinentales et de 144 missiles sous-marins Polaris, contre quelque 75 et 0 respectivement pour Moscou. Sans parler de près de 2 000 bombardiers lourds américains, contre moins de 150 appareils soviétiques équivalents...

Or Castro a eu le tort de croire aux innombrables vantardises de Khrouchtchev à propos de la supériorité de ses fusées et de leur traduction spatiale, les spoutniks. Dans une lettre adressée au dirigeant soviétique le 26 octobre, le chef de la révolution cubaine affirme que si Washington décide d'envahir Cuba (une hypothèse qu'il juge *« moins probable »* que celle d'une attaque aérienne, mais *« possible »*), alors l'Union soviétique se doit de *« ne pas laisser se créer une situation dans laquelle les impérialistes pourraient frapper contre elle le premier coup d'une guerre nucléaire »*. Autrement dit – et Fidel Castro le répétera dans une autre lettre envoyée deux jours plus tard, – il s'agit de répondre à l'agresseur *« par un coup capable de l'anéantir »*, profitant de *« l'avantage considérable »* qui revient au *« premier utilisateur »*. Une inconscience qui persistera longtemps, puisque le Lider maximo n'a pas hésité, il y a deux ans, à faire *publier ces documents* compromettants (*le Monde* du 24 novembre 1990). Tout ce qu'il admet aujourd'hui, c'est que, s'il avait su quelle serait l'*« hésitation »* des Soviétiques, il n'aurait pas accepté les missiles, vient-il de dire à la chaîne américaine NBC.

Toujours est-il qu'en octobre 1962, Khrouchtchev, et c'est à son honneur, n'envisage pas une seconde de suivre le « conseil » de cet allié encombrant. Le vendredi 26 octobre, il adresse à Kennedy une lettre longtemps restée secrète, et plutôt confuse, mais qui contient en filigrane les éléments d'un marchandage qu'un émissaire officieux, le « diplomate » Alexandre Fomine, fait parvenir le même jour au département d'Etat par l'intermédiaire du journaliste américain John Scali : l'URSS est prête à retirer ses fusées, en échange d'une promesse américaine de ne pas envahir Cuba.

Telle est en effet la solution qui sera officiellement annoncée deux jours plus tard, le dimanche *28 octobre, mettant fin* à la crise. Non sans que de nouvelles émotions aient transformé la journée précédente en « samedi noir » : la DCA cubaine a abattu ce *jour-là* un des avions espions qui survolaient l'île en permanence, causant la première et unique victime de la crise en la personne du pilote Anderson, celui-là même qui avait rapporté, le 14 octobre, les premières photos des bases de missiles.

Les « Jupiter » de Turquie

En second lieu, Khrouchtchev a envoyé, publiquement cette fois, une nouvelle lettre proposant bien le retrait des fusées de Cuba, mais en échange d'un retrait des fusées américaines Jupiter alors déployées en Turquie. Kennedy avait bien l'intention de renoncer à ces engins devenus obsolètes – et il le fera dès l'année suivante, – mais, pour éviter les complications avec ses alliés, il ne souhaitait pas lier les deux problèmes : ce sera la partie *« non dite » du règlement.*

Il restera à calmer Fidel Castro, qui refuse tout contrôle sur son sol (les fusées seront « déshabillées » en haute mer, lors de leur retrait, par les marins soviétiques, sous les regards des officiers de l'US Navy) et qui attendra jusqu'au 20 novembre pour renoncer aux bombardiers semi-lourds Iliouchine-18 que Moscou lui avait livrés et dont Kennedy exige également le retrait.

Trente ans après les faits, tout ou presque a été dit sur la crise – un colloque a même réuni en janvier 1989 à Moscou les principaux protagonistes, dont McNamara, le secrétaire à la défense de John Kennedy, et Andreï *Gromyko,* le ministre soviétique des affaires étrangères, qui devait mourir la même année, – et le bilan est clair. Certes, plusieurs ultra-conservateurs américains et quelques analystes en Europe ont prétendu que les Etats-Unis avaient subi un échec en s'engageant à ne pas attaquer Cuba, ce qui permet au régime castriste d'être toujours là aujourd'hui. *Mais* le grand perdant n'en fut pas moins Khrouchtchev, que Mao Zedong, à Pékin, put accuser avec une certaine pertinence d'avoir doublement péché, par *« aventurisme d'abord »*, par *« capitulationnisme ensuite »*. Le *dirigeant soviétique* paya la note également sur le plan intérieur, par un affaiblissement qui devait conduire à sa destitution deux ans plus tard.

Le véritable objectif : Berlin

Car son ambition initiale, lorsqu'il avait décidé, pendant l'été 1962, d'installer des missiles nucléaires à Cuba, dépassait de loin les seules nécessités de la *défense de l'île. Son véritable* objectif était Berlin-Ouest, qu'il avait promis depuis plusieurs années de transformer en *« ville libre »* (en fait d'en chasser les garnisons occidentales), et pour lequel il comptait revenir à la charge à l'occasion d'une grande négociation à ouvrir avant la fin de 1962, *« après les élections américaines »* de novembre, précisait-il aimable*ment. Une négociation dont* on peut imaginer le déroulement si Kennedy avait accepté le fait accompli des missiles soviétiques à Cuba : non seulement l'équilibre des forces eût été gravement rompu par ce pistolet nucléaire soudainement braqué sur le cœur des Etats-Unis, mais le jeune président américain, déjà bousculé par Khrouchtchev lors de leur rencontre de Vienne en juin 1961, aurait perdu beaucoup de son prestige aux yeux de ses adversaires comme de ses alliés.

Mais l'erreur de calcul aura été au fond partagée par les deux « K ». Khrouchtchev pensait que Kennedy n'allait pas réagir, ce dernier croyait son homologue soviétique suffisamment au courant de ses intentions pour ne pas se lancer dans une telle aventure : tout en affirmant qu'il ne laisserait pas Moscou installer des armes offensives à Cuba, le président améri*cain négligea les éléments* de preuve qui lui parvenaient depuis plusieurs semaines (le premier cargo suspect était arrivé à Cuba *dès le 8 septembre), de même que* les avertissements du sénateur républicain Keating, qui avait sonné le tocsin bien avant la *« découverte »* du 14 octobre.

C'est bien pourquoi un premier effet de la crise fut l'amélioration des communications entre les deux capitales : l'accord installant une liaison directe entre la Maison Blanche et le Kremlin (le « téléphone rouge ») fut signé quelques semaines plus tard, avant même le traité d'août 1963 sur l'arrêt des expériences nucléaires dans l'atmosphère, premier accord de la nouvelle – et éphémère – « détente ».

Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

ÉTRANGER

La situation en Bosnie-Herzégovine

Pour la première fois depuis le début des hostilités en Bosnie-Herzégovine, il y a plus de six mois, des responsables militaires des trois communautés en guerre (Musulmans, Serbes et Croates) se sont réunis, vendredi 23 octobre, à l'aéroport de Sarajevo pour discuter des modalités techniques d'un hypothétique cessez-le-feu ainsi que des moyens de favoriser l'acheminement de l'aide internationale aux centaines de milliers de civils menacés de famine à l'approche de l'hiver.

Cette réunion, organisée sous l'égide de l'ONU, s'est tenue malgré la poursuite des combats tant à Sarajevo que dans le reste de la République. Parallèlement, les affrontements qui opposent depuis trois jours forces serbes et croates dans l'arrière-pays de Dubrovnik vont *« en s'intensifiant »*, selon des sources militaires serbes. Et ce, en dépit du retrait de l'armée yougoslave de la région.

Par ailleurs, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a désigné les cinq membres de la commission chargée d'enquêter sur les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie, qui sera présidée par M. Fritz Kalshoven (Pays-Bas). Il s'agit de MM. Chérif Bassiouni (Egypte), William Fenrick (Canada), Keba Mbaye (Sénégal) et Torkel Opsahl (Norvège).

Faute d'asile en Occident

La libération de cinq mille détenus des camps a été repoussée au 3 novembre

GENÈVE

de notre correspondante

Alors qu'abondent les rapports sur les atrocités commises pendant le conflit yougoslave, que se multiplient les commissions d'enquête, que tous les gouvernements occidentaux savent que les anciens détenus des camps de l'ex-Yougoslavie risquent chaque jour de succomber à leurs souffrances, aux intempéries et à la « purification ethnique », la Croix-Rouge internationale n'a pu trouver à ces milliers d'hommes et de femmes suffisamment de pays d'accueil, même temporaires.

Tandis que tout était prêt pour libérer simultanément, lundi 26 octobre, 5 000 prisonniers et internés civils des camps contrôlés par les trois parties au conflit, l'opération a dû être repoussée au 3 novembre. Or, la libération immédiate de tous les civils illégalement détenus avait été solennellement décrétée le 27 août à la conférence de Londres en tant que *« priorité urgente »*. Le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) avait fait connaître des plans détaillés prévoyant la libération de tous ceux qu'il avait pu localiser dans les camps de détention auxquels il avait eu accès. Il s'était assuré de la protection des « casques bleus » stationnés en Croatie, qui étaient prêts à fournir les escortes nécessaires, et celle de la mission d'observation de la CEE d'accord pour contrôler la libération et accompagner les convois.

La misère et le désespoir

De son côté, la Croatie a accepté que les organisations internationales utilisent son territoire, où les ex-internés pourraient séjourner pendant une courte période, à condition que le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) leur trouve rapidement un autre refuge. Le HCR assume la responsabilité légale des prisonniers libérés, lesquels sont tous des réfugiés puisqu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux, où, le plus souvent, tout a été détruit et où sévit la « purification ethnique ».

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge est à même de prendre à sa charge l'alimentation et les soins médicaux. Tout est donc en place pour abriter provisoirement les personnes libérées, qui sont quasiment toutes dans un état physique et psychique pitoyable. Mais tout cela ne peut être mené à bien que si des pays tiers acceptent de recueillir, au moins temporairement, ceux qui, faute d'asile, risquent à tout moment de trouver la mort. Entre-temps, en Bosnie, où l'eau gèle déjà, les internés couchent à même le sol, dans la boue, et sans avoir de quoi se nourrir.

De retour de sa seconde mission en Bosnie-Herzégovine, dont il avait été chargé par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, M. Tadeusz Mazowiecki n'a pu, au cours d'une conférence de presse, vendredi 23 octobre à Genève, que souligner l'aggravation de la situation. Présentant un film tourné dans le camp de Trnopolje, contrôlé par les Serbes, d'où 1 560 prisonniers avaient été libérés le 1er octobre (*le Monde* du 9 octobre) mais où des milliers d'autres malheureux ont été aussitôt conduits pour y croupir dans la misère et le désespoir, l'ancien premier ministre polonais a exprimé la crainte que tous ceux qui y sont parqués dans des conditions inhumaines ne puissent pas survivre à l'automne.

Commentant les images terribles de Trnopolje, il a affirmé que ce serait *« une honte »* que de ne pas sauver, tant que leur survie est encore possible, ces hommes, ces femmes et ces enfants et a dénoncé avec vigueur *« l'inertie des Etats européens »*. De même que le CICR et le HCR, il a réitéré un appel solennel à tous les pays du monde pour qu'un refuge leur soit enfin consenti, conformément aux engagement pris à Londres. Mais il y a lieu d'être pessimiste quand on songe que, sur les 1 560 libérés du camp de Trnopolje, seuls 92 ont, jusqu'à présent, trouvé un asile hors des frontières de l'ex-Yougoslavie.

ISABELLE VICHNIAC

En dépit de nombreuses pressions

Les pilotes serbes de Bosnie refusent leur transfert en Yougoslavie

BELGRADE

de notre correspondante

Le transfert de l'aviation serbe de Bosnie vers les aérodromes de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro), convenu le 13 octobre à la conférence internationale de Genève après l'interdiction par le Conseil de sécurité de l'ONU des vols militaires au-dessus de la Bosnie-Herzégovine, reste des plus incertains. Cet accord de transfert, signé par le leader des Serbes de Bosnie, M. Radovan Karadzic, avait été immédiatement condamné par le chef de l'aviation serbe, le général Zvonimir Ninkovic.

Depuis, les pilotes serbes de Bosnie, qui ont réitéré vendredi 23 octobre, leur refus de « déménager » en Yougoslavie, ont dressé des barricades sur l'aéroport de Banja-Luka (dans le nord de la Bosnie-Herzégovine). Pour ces pilotes, M. Karadzic a commis *« un acte contre le peuple »*, relevant de *« la capitulation et de la haute trahison »*. *« Il en va de la sécurité de la République serbe »*, affirment-ils, assurant qu'ils n'exécuteront pas les ordres même si M. Karadzic limogeait leur commandant, le général Ninkovic. Selon un reportage du quotidien belgradois *Borba*, les pilotes serbes semblent soudés et déterminés à passer outre tous les ordres de M. Karadzic concernant le transfert de leur aviation en Yougoslavie.

De son côté, M. Karadzic, qui joue là sa crédibilité et avait quitté précipitamment Genève, il y a une semaine, pour tenter de convaincre les pilotes, semble vouloir ignorer l'opposition de ces derniers et a affirmé au *Monde* que les préparatifs pour le retrait des avions était en cours. Sans préciser de date, il a annoncé avoir signé jeudi à Belgrade un accord sur cette question avec le président de Yougoslavie, M. Dobrica Cosic.

Par ailleurs, M. Karadzic a assuré que si la guerre s'arrêtait, *« nous accepterions le principe d'une confédération en Bosnie-Herzégovine »*. Dans le cas contraire, il réclame le partage de l'ex-République yougoslave et la reconnaissance d'un *« État indépendant serbe »*.

FLORENCE HARTMANN

Anarchie en Tchétchénie

Suite de la première page

Moscou craint également la montée de mouvements indépendantistes chez les voisins caucasiens des Tchétchènes, qui s'arment à la faveur du conflit abkhaze (*le Monde* du 8 octobre).

Mais l'attentisme des Russes, largement explicable par la crise du pouvoir central, répond aussi, dans le cas tchétchène, à un calcul évident : combien de temps le régime intransigeant du fameux général Doudaev (*voir encadré*) peut-il résister, sur son petit territoire, à un étouffement économique progressif, sans se soumettre ou être démis par un mouvement plus « raisonnable » ?

Là commencent les mystères de l'économie soviétique, épaissis par le « savoir-faire » des Tchétchènes. Leur nom est utilisé en Russie, depuis Pouchkine, pour faire peur aux petits enfants et il s'accompagne le plus souvent, aujourd'hui, du mot *« mafia »*. Il n'y a pas là que médisance : nulle part dans l'ex-URSS on ne voit en ce moment autant de Mercedes, de Volvo ou de BMW qu'à Grozny. On attribue ici leur apparition aux effets de l'« économie de marché » qui, officiellement, triomphe en Tchétchénie indépendante et permet de vendre les quatre millions de tonnes de pétrole produites sur place chaque année. En réalité, même si les 300 000 Tchétchènes qui vivent hors de chez eux ne sont pas, tant s'en faut, tous des voleurs, la presse de Berlin, de Prague ou de Moscou ne s'embarrasse guère de nuances pour rendre la *« mafia tchétchène »* responsable des vols de voitures haut de gamme dans ces capitales.

Trafic d'armes

Les Tchétchènes sont réputés avoir une autre spécialité : le trafic d'armes. Lorsque, vers midi, des coups de feu éclatent non loin de la place centrale de Grozny, les passants, loin de manifester une quelconque inquiétude, s'y précipitent... Car ici, chacun sait de quoi il retourne : il y a un arrivage de kalachnikovs sur le principal marché, dans une ruelle près de la banque, et les premiers clients essaient la marchandise, signalant l'affaire aux autres. Le président Doudaev n'a pu d'ailleurs qu'avaliser la généralisation du port d'armes, ce qui lui permet d'affirmer qu'une *« armée de cent mille personnes »* attend les Russes s'ils s'avisent de tenter un nouveau coup de force contre la Tchétchénie.

L'armée russe a, certes, installé des barrages sur les routes autour de la Tchétchénie, pour tenter de limiter la prolifération de ces armes, provenant entre autres des casernes abondamment pillées avant le départ, au printemps, des derniers soldats russes de Grozny (*le Monde* du 15 février). Mais, avons-nous pu constater, en « temps normal » en tout cas, ces barrages fonctionnent d'une étrange manière : à l'un d'eux, cinq ou six militaires à côté d'un char se bornaient à arrêter de temps en temps un véhicule et à prélever leur « dîme »...

Cela permet toujours aux dirigeants tchétchènes de blâmer le *« blocus économique »* imposé par Moscou et de justifier les retards de versements de salaires. Les Russes soutiennent, eux, que ce blocus est fictif, que 75 % des entreprises locales travaillent toujours avec Moscou, que la majorité de la consommation locale est importée et que le budget fédéral assure encore – théoriquement – 50,8 % du budget tchétchène. La grande raffinerie de pétrole qui pollue la banlieue de Grozny ne peut d'ailleurs que continuer à fonctionner : transformant essentiellement du brut venu de Russie, elle alimente les régions avoisinantes et aucune installation de stockage n'existe sur place.

Récemment, cependant, le « blocus » s'est un peu aggravé. D'une part, après un scandale révélé à Moscou – 26 milliards de roubles en liquide transférés illégalement à Grozny par des jeux d'écriture et des pots-de-vin, – la Banque de Russie a bloqué tous les transferts d'argent vers la Tchétchénie ; les entreprises se débrouillent désormais en ouvrant des filiales et des comptes ailleurs. D'autre part, les pilotes d'Aeroflot refusent à présent de desservir l'aéroport de Grozny, où se multipliaient les opérations de brigandage comme, par exemple, le détroussage des passagers par des bandes armées.

RUSSIE
RA DES TCHERKESSES
RA DES KABARDINO-BALKARS
RA D'OSSÉTIE DU NORD
RA DES TCHÉTCHÈNO-INGOUCHES
Grozny
RA D'ABKHAZIE
Mer Noire
RA DU DAGHESTAN

Mais les vols sur Kiev ou Bakou sont maintenus. Simplement, depuis un mois, les Tchétchènes souhaitant se rendre à Moscou doivent emprunter les aéroports des Républiques voisines, à deux ou trois heures de voiture. Quant au train, il ne vient plus à Grozny même, mais dessert toujours une ville à la frontière est du pays.

Le vrai problème, c'est le départ des cadres et techniciens, en majorité russes : ils étaient 300 000 à Grozny, un tiers est déjà parti. *« Encore 10 % de départs, et l'industrie pétrolière est paralysée »*, affirme un responsable de ce secteur. Les Russes sont victimes d'une hostilité qui vaut celle à laquelle se heurtent les Tchétchènes en Russie (ou ailleurs en CEI, notamment au Kazakhstan), mais ils fuient surtout l'insécurité, qui menace tout le monde. Les femmes tchétchènes ne circulent plus seules dans Grozny et, dès la tombée de la nuit, les rues se vident. Rien ni personne n'est à l'abri, pas même les garnisons passées sous contrôle du nouvel *« état-major des forces armées tchétchènes »* : dans la nuit du 4 au 5 octobre, selon la télévision locale, une dizaine d'inconnus ont attaqué une de ces casernes, assommé quelques gardiens, cassé les coffre-forts et emporté quatre-vingts fusils d'assaut. Mis en vente, peut-être, sur le marché en face de la banque...

Cette anarchie peut s'expliquer aisément. Le pouvoir du président Doudaev repose, dit-on ici, sur plusieurs groupes rivaux, dotés chacun de formations armées et de sources de financement propres : celui du premier ministre, qui dispose des revenus du pétrole, celui du maire de Grozny, qui a la haute main sur les privatisations et commande une milice de Frères musulmans, celui encore du « numéro deux » du régime Ioussouf Soslambekov, qui dirige aussi la Confédération des peuples du Caucase et son corps de volontaires armés. Ils sont, de plus, en concurrence avec un Parlement jaloux de l'exécutif, un « conseil des anciens » auquel revient, par tradition, l'arbitrage des conflits, ainsi qu'avec les chefs de confréries islamiques soufies, dont la tradition mystico-guerrière reste particulièrement vivante dans les villages tchétchènes, malgré les dix ans de déportation de toute la population en Asie centrale, sous Staline.

Les déçus de la révolution

Tous ces pouvoirs doivent, de plus, compter avec « l'opposition ». Le mot englobe à la fois les anciens apparatchiks, dont beaucoup se sont repliés sur Moscou, et les « mafias » qui leur sont parfois liées ou qui, en tout cas, ne se sont pas intégrées aux nouveaux pouvoirs. Mais l'opposition, c'est aussi maintenant tous les « déçus de la révolution ». C'est-à-dire, semble-t-il, la grande majorité des simples citadins, alors que les files d'attente pour le pain s'allongent et que des mendiants apparaissent dans les rues, au milieu des Mercedes. Pour une vieille femme, autorisée à vendre des journaux sous les fenêtres du président, qui se moque que *« les retraites ne soient pas versées, pourvu que les communistes ne reviennent pas »*, combien de gens de tous âges affirment avoir été présents, comme tout le monde, sur la grande place quand les soldats russes menaçaient de débarquer, mais qui maintenant ne comprennent pas *« pourquoi Doudaev s'entoure de voleurs »* !

La surprise, dans ce tableau, serait donc que le régime tienne. Il y a bien eu, le 31 mars, un « coup d'Etat avorté », qui fut en réalité une provocation montée par des proches de Doudaev pour devancer une action prévue par l'opposition « pro-Moscou ». L'opposition démocratique – c'est-à-dire l'intelligentsia, regroupée dans le mouvement Daïmakh, qui s'organise tant bien que mal malgré les obstacles – parvint alors à s'en tenir à l'écart, notamment grâce à un appel au calme lancé à la télévision par la figure de proue de ce mouvement, M. Soslambek Khadjiev. Ce Tchétchène de cinquante-deux ans fut le dernier ministre de l'industrie pétrolière de l'URSS et l'un des deux seuls membres du gouvernement Pavlov à avoir résisté aux sirènes des putschistes d'août 1991. Revenu à Grozny dans son institut de recherche pétrolière d'origine, il refusa en janvier de collaborer avec le général Doudaev qui déjà, dit-il, transposait ici les *« méthodes bolchéviques consistant à traiter d'ennemi du peuple tout homme qui pense différemment »*. Mais il ne rejoignit l'opposition qu'en mai, déclarant publiquement qu'un pouvoir qui *« cache le montant de son budget ne peut être qu'un pouvoir fasciste ou communiste »*, et dénonçant l'asservissement des médias et la non-représentativité du Parlement.

Comme nombre de collaborateurs du président qui finirent par le quitter, M. Khadjiev reproche au général non pas de vouloir l'indépendance de la Tchétchénie, mais, au contraire, de la compromettre en transformant le pays en république bananière. Pour le mouvement Daïmakh, le général Doudaev n'est qu'un jouet *« conscient ou inconscient »* aux mains de ses anciens patrons, les puissants services de renseignement de l'armée. Mais ces opposants restent muets sur l'objectif ultime de ces forces de l'ombre : faire de la « révolution tchétchène » un repoussoir aux yeux des peuples tentés de suivre son exemple ou, au contraire, faire du général un instrument de guerre contre Boris Eltsine ?

Le président Doudaev reste en tout cas populaire, sinon à Grozny, du moins dans les villages tchétchènes. Quant à sa capacité de « nuisance » à l'égard du pouvoir de Boris Eltsine, elle se manifeste par un soutien tous azimuts, et pas seulement moral, aux nationalistes radicaux des autres Républiques du Caucase. Pourtant, l'aggravation de ses problèmes intérieurs le rend ces derniers temps plus enclin au compromis avec Moscou qui, de son côté, peut préférer traiter avec un président pris à la gorge plutôt qu'attendre l'avènement hypothétique d'un pouvoir plus démocratique, mais non moins nationaliste, à Grozny. Dans tous les cas, l'accumulation d'armes au cœur d'une région ethniquement explosive incite à la prudence les puissances étrangères éventuellement susceptibles d'y prendre la relève des Russes (Turquie, Iran, Etats-Unis) : Moscou risque d'avoir encore longtemps la charge d'y démêler les problèmes du « cercle intérieur » de son empire.

SOPHIE SHIHAB

Les « voyages officiels » du général Doudaev

GROZNY (Caucase du Nord)

de notre envoyée spéciale

Bien qu'aucun Etat n'ait encore reconnu la Tchétchénie, les journaux de Grozny ont leur rubrique « Voyages officiels à l'étranger ». Cela a commencé, cet été, par l'annonce d'une visite du président tchétchène en Arabie saoudite et dans quelques émirats ; début octobre, c'était le compte rendu d'une tournée présidentielle en Turquie, à Chypre et en Bosnie-Herzégovine. Les pays hôtes ne sont guère prolixes à ce sujet, car la réputation du président Djohar Doudaev, en Occident du moins, est celle d'un mégalomane paranoïaque : il menace périodiquement l'*« empire russe »*, qui refuse de reconnaître l'indépendance de son peuple, d'une *« catastrophe nucléaire »* que pourraient lui infliger des terroristes tchétchènes.

Mais à Grozny, un proche de ce général d'aviation qui commandait une base de bombardiers stratégiques de l'armée soviétique en Estonie, juste avant son retour à Grozny, raconte : *« Il s'assoit aux commandes d'un avion et il part sans trop savoir où. La dernière fois, il s'est rendu à Ankara, mais comme les dirigeants turcs tardaient à le recevoir, il est allé rencontrer le président de la République turque de Chypre, puis il s'est rendu à Vienne et, de là, en Slovénie pour rencontrer le président bosniaque Izetbegovic. Alors, les Turcs ont changé d'avis, et il est revenu voir le président Ozal. »* La presse tchétchène, elle, a parlé d'un *« tête-à-tête de plus d'une heure »* avec le président turc, puis de rencontres avec les deux autres présidents, toutes conclues par la publication de *« communiqués communs »* à base de solidarité des peuples islamiques.

Mais le général Doudaev, qui ne fait pas d'exclusive, avait annoncé que cette tournée le mènerait aussi... aux Etats-Unis. Dans le communiqué final, il fut simplement indiqué que la rencontre bosniaque l'*« a fait renoncer à la visite prévue aux Etats-Unis »*. Les Tchétchènes ne sont, bien sûr, pas tous dupes de ces formulations, certains rient, d'autres enragent et les opposants y voient une nouvelle preuve de ce qu'ils pensent être une connivence de leur président avec les services secrets de l'armée russe, qui ne peuvent ignorer ses plans de vol.

Moscou était sur le point, début octobre, d'accepter une invitation du général-président Doudaev au général et vice-président russe Routskoï à visiter Grozny, pour assister à un congrès des peuples du Caucase. Finalement, le vice-président russe n'est pas venu et le général Doudaev s'est lancé dans une nouvelle diatribe contre l'impérialisme russe, assortie cette fois d'une proposition de dissoudre le Conseil de sécurité de l'ONU, *« qui ignore les petits peuples et ne fait qu'attiser les guerres »*. Il était visiblement sous le coup de ses nouveaux horizons yougoslaves, à l'heure où l'on parle de la défaite des Musulmans bosniaques et des risques de refuge des vaincus dans le terrorisme.

S. Sh.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : à dix jours du scrutin présidentiel

Le regain de popularité de M. Ross Perot inquiète les états-majors républicain et démocrate

Le candidat démocrate Bill Clinton disposerait d'une confortable avance dans dix-huit des *cinquante Etats américains*, ce qui lui assurerait le soutien de 261 grands électeurs, sur les 270 dont il a besoin pour être élu, indique un sondage Etat par Etat publié, vendredi 23 octobre, par la chaîne de télévision ABC. Le président George Bush ne mènerait que dans trois Etats (Nebraska, Caroline du Sud et Utah) et serait au coude à coude avec M. Clinton dans vingt-deux autres. Dans plusieurs de ces derniers, l'indépendant Ross Perot pourrait *cependant brouiller toutes les* cartes car sa popularité est, de nouveau, en hausse.

WASHINGTON.

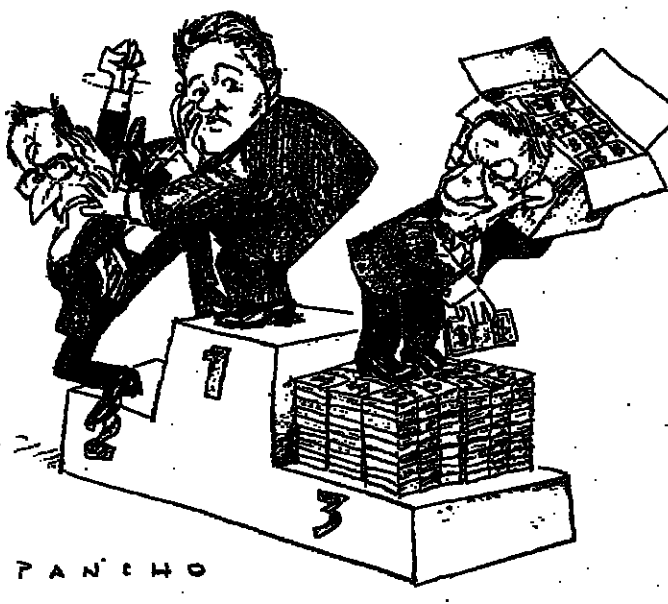
de notre correspondant

A coups de millions de dollars de campagne télévisée, M. Ross Perot est en passe de se tailler une place de plus en plus importante dans la bataille pour le scrutin du 3 novembre.

Grâce à ses prestations hautes en couleur lors des trois débats télévisés avec MM. Bush et Clinton, il ne cesse de gagner des points dans les sondages. Ceux-ci lui donnent entre 17 et 19 % des intentions de vote, à 10 points de M. Bush (en moyenne 30 à 32 %) et à 20 du candidat démocrate, qui se situe régulièrement à plus de 40 % des intentions de vote. M. Perot avait promis un véritable *«blitz cathodique»*, c'est-à-dire un bombardement d'interventions à la télévision. Il tient parole. Pour les seules deux premières semaines d'octobre, il a consacré plus de 26 millions de dollars à sa campagne sur le petit écran ; cette semaine, il en était à 2 millions de dollars par jour.

Le milliardaire texan voit grand. Là où ses deux concurrents s'offrent des *«spots»* de quelques minutes, Ross Perot achète des tranches de programme d'une demi-heure. La mise en scène est réduite : en général, M. Perot, assis derrière un bureau ou baguette en main devant des tableaux de courbes et de chiffres, fait un cours magistral sur les maux de l'économie américaine. C'est, paraît-il, contraire à toutes les règles de la publicité télévisée.

Mais les professionnels sont bien obligés d'en convenir : Ross Perot, qui ne descend pas en-dessous des 17 millions de téléspectateurs, n'a besoin de personne pour faire sa publicité. Cette semaine, alors que MM. Bush et Clinton discutaient pression fiscale, *«caractère»* et situation de l'emploi, M. Perot s'est offert une heure – deux séances d'une demi-heure à l'heure de la plus forte audience – pour raconter sa vie (Perot enfant, adolescent etc.).



Les états-majors des deux grands partis s'inquiètent. Au rythme de progression actuelle de l'indépendant dans les sondages, qui sait s'il ne retrouvera pas les 25 % d'intentions de vote qu'il rassemblait sur sa candidature avant de se retirer de la course en juillet dernier ? Il menace M. Bush dans des Etats du sud, comme le Texas ou la Floride, dont le président a absolument besoin pour gagner les 270 grands électeurs nécessaires à une victoire le 3 novembre.

Les «fouilles» du département d'Etat

La stratégie de M. Bush, que les démocrates ne sous-estiment aucunement, est de verrouiller le sud, traditionnel bastion du parti de l'éléphant, pour empocher 210 mandats, et d'arracher les 60 autres dans l'ouest (hors Californie) en multipliant les attaques contre M. Clinton. Signe des temps, le président commence à s'en prendre à M. Perot, qu'il avait jusqu'à présent cajolé et courtisé. Le candidat indépendant, a lancé M. Bush, a quelques idées *«intéressantes»*, d'autres *«insensées»* et tient, parfois des propos, *«fous»*.

Le malaise est également sensible dans le camp démocrate qui, plus encore que M. Bush, redoute une éventuelle percée du Texan. M. Perot, reconnaît-on, entame l'avance de Bill Clinton, notamment dans le Midwest. Il séduit «ces démocrates reaganiens» – blancs, catholiques, classe moyenne – qui ont voté Reagan et Bush aux trois derniers scrutins présidentiels et sur lesquels le gouverneur de l'Arkansas voudrait, cette fois, pouvoir compter.

On entend des remarques nerveuses dans l'entourage de M. Clinton : la presse serait trop tendre avec M. Perot. En filigrane, il y a la peur que l'imprévisible candidat indépendant ne bouleverse profondément les données d'un scrutin qui, jusqu'à présent, s'annonce favorable à M. Clinton. A en croire un sondage publié, samedi 24 octobre, par le *Washington Post*, la montée de M. Ross Perot s'accompagne d'un tassement de l'avance de M. Clinton (42 % contre 34 % en faveur de M. Bush).

M. Clinton vient toutefois de bénéficier d'un mouvement de sympathie après que le *Washington Post* eut révélé que le département d'Etat avait non seulement fait fouiller son dossier aux archives des passeports mais aussi celui de sa mère, Mme Virginia Clinton. *L'objectif était toujours le même :* trouver quelque chose de compromettant sur le passé de l'étudiant Clinton, à l'époque où il militait contre la guerre du Vietnam. Officiellement, le département d'Etat dit avoir agi pour répondre à des demandes de la presse. A vrai dire, le célérité avec laquelle furent conduites ces enquêtes, contrairement à l'habitude, porte le signe d'une intervention politique venue de beaucoup plus haut.

M. Clinton a ironisé sur cet intérêt subit pour quelqu'un d'aussi *«subversif»* qu'une charmante vieille dame de plus de 70 ans, et a observé : *«Ce serait drôle si ce n'était pathétique.»* Le secrétaire d'Etat par interim, M. Lawrence Eagleburger, a ordonné une enquête sur la façon dont le dossier Bill Clinton a été fouillé...

ALAIN FRACHON

□ **Exécution capitale en Caroline du Nord.** – Un homme condamné pour double meurtre a été exécuté par injection d'une dose mortelle, vendredi 23 octobre, en Caroline du Nord, après avoir réaffirmé son innocence. John Sterling Gardner, 34 ans, a été condamné à la peine capitale pour le meurtre de deux employés de restaurant en 1982. C'est le 184e condamné à mort exécuté aux Etats-Unis, depuis que la Cour Suprême a autorisé la restauration de la peine de mort en 1976. – *(AFP.)*

Les Canadiens se prononcent sur leur fédération

Suite de la première page

Les ténors de cette option forment un chœur discordant, allant des fédéralistes centralisateurs, dans la lignée de l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau, jusqu'aux indépendantistes québécois, en passant par les nationalistes anglo-canadiens ultraconservateurs. Mais c'est aussi une occasion en or, pour le citoyen ordinaire, d'exprimer sa lassitude, après deux ans et demi de récession ou de stagnation économique et de sanctionner le gouvernement fédéral, de catalyser sa hargne sur les grands partis politiques et les élites économiques ou intellectuelles qui se sont, à quelques exceptions près, liguées en faveur du «oui». Dans l'ensemble du Canada, le «oui» a brièvement bénéficié d'un *a priori* favorable en début de campagne. Depuis fin septembre, le «non» a régulièrement creusé son avance. Les derniers sondages le donnent gagnant, au niveau national, par 50 % des voix contre 40 % pour le «oui», avec 10 % d'indécis.

Ultime réflexe de prudence ?

Même si le «oui» l'emportait à l'échelle nationale, la réforme constitutionnelle ne peut entrer en vigueur que si elle est ratifiée par chaque Parlement provincial. Or le «non», qui ne dominait initialement les intentions de vote qu'au Québec, est maintenant majoritaire, sauf dans les petites provinces atlantiques (très tributaires financièrement du gouvernement fédéral) et dans la riche Ontario, où les deux options sont à peu près à égalité avec 11 % d'indécis. Dans l'Ouest, la Colombie-Britannique et l'Alberta, fortes de leur croissance démographique et de leur pétrole, ménagent au «non» une avance égale, voire supérieure, à celle dont il jouit au Québec, où les sondages lui attribuent jusqu'à 61 % des intentions de vote. Les chefs politiques en sont réduits, comme l'ont fait ensemble le premier ministre fédéral, M. Brian Mulroney, son homologue ontarien, M. Robert Rae, et le chef indien, M. Ovide Mercredi, à appeler leurs partisans «à l'aide» contre le «négativisme» ambiant. Ou encore, comme le premier ministre québécois, M. Robert Bourassa, à espérer un ultime *«réflexe de prudence»* des électeurs dans le secret de l'isoloir.

Quant à M. Jacques Parizeau, *chef de file du «non» à Québec*, et président du Parti québécois, il semble tellement assuré de la victoire qu'il commence à évoquer le prochain combat à mener lors des élections législatives provinciales, qui doivent avoir lieu d'ici deux ans. Ce combat sera celui de la souveraineté, thèse qu'il a soigneusement passée sous silence. Il souhaite ainsi ne pas effaroucher les nombreux Québécois qui voudraient voir le Québec obtenir beaucoup plus de pouvoirs d'Ottawa que ne lui en confère l'entente de Charlottetown, sans pour autant rêver de souveraineté ou – encore moins – d'indépendance.

Dans une ultime offensive, M. Mulroney a d'ailleurs tenté de convaincre qu'un «non» au référendum de lundi équivalait à un «oui» à l'indépendance du Québec. Mais les médias et les politologues supputent déjà les conséquences qu'aura cette probable victoire du «non» sur l'avenir politique du premier ministre fédéral, qui doit *organiser des élections générales* d'ici un an.

Les sondages montrent que M. Mulroney, qui s'est fortement impliqué dans la campagne, a incité deux fois plus d'électeurs à voter «non» qu'il n'en a rallié à son propre camp. Et 60 % des personnes interrogées estiment qu'il devrait démissionner ou déclencher les élections au lendemain de sa défaite référendaire. M. Mulroney répète cependant que, quelle que soit l'issue du référendum, il a la ferme intention de vaquer normalement aux affaires de l'Etat.

CATHERINE LECONTE

M. Bush renforce l'embargo américain contre Cuba

Le président George Bush a signé, vendredi 23 octobre à Miami (Floride), la loi Torricelli (du nom de son auteur, représentant démocrate du New-Jersey), qui étend l'embargo commercial des Etats-Unis contre Cuba aux filiales des firmes américaines installées à l'étranger.

Ce commerce, évalué à 700 millions de dollars en 1990, concerne surtout les compagnies américaines installées en Europe. La CEE, de même que le Canada, plusieurs pays d'Amérique latine et des groupes de dissidents cubains avaient vivement protesté lorsque le Congrès avait adopté ce texte, mais M. Bush a préféré tenter de consolider ses positions auprès de la communauté cubaine de Miami (un million de personnes), dans un Etat, traditionnellement républicain, qui risque de lui échapper cette année.

«Pour que la liberté et la démocratie reviennent à Cuba, Fidel Castro doit tomber», a déclaré M. Bush, se refusant à faire un quelconque cadeau à *«une dictature qui se meurt»*. L'économie cubaine est déjà fortement touchée par la fin de l'aide de l'ex-URSS et des pays d'Europe de l'Est, avec lesquels La Havane réalisait 80 % de ses échanges.

Le renforcement de l'embargo américain, décrété en 1961, prévoit aussi d'interdire aux bateaux ayant mouillé à Cuba dans les six mois précédents d'entrer dans les ports américains. Ces mesures ont été saluées par le candidat démocrate Bill Clinton, qui s'est déclaré déterminé à les appliquer, s'il est élu. – *(AFP, Reuter.)*

□ **HAÏTI : création d'un corps de police séparé de l'armée.** – Le gouvernement du premier ministre centriste Marc Bazin a annoncé, vendredi 23 octobre, la création d'un corps de police séparé de l'armée haïtienne. Ce corps de police, dont les membres auront le statut militaire, relèvera du ministère de la justice conformément à la Constitution de 1987. Le premier ministre va informer *«par lettre»* le commandant en chef de l'armée, le général Raoul Cédras, de cette décision, prise lors du dernier conseil des ministres. L'armée s'était vivement opposée aux projets similaires du président Jean-Bertrand Aristide, renversé en septembre 1991. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : onze morts dans un attentat attribué au Sentier Lumineux.** – Cinq soldats et six policiers sont morts, jeudi 22 octobre, dans le sud du Pérou, dans un attentat à l'explosif commis contre un convoi militaire et attribué au Sentier lumineux, a-t-on appris de sources militaires. Les auteurs de l'attentat ont activé des charges de dynamite à distance, au moment où des camions de l'armée et un véhicule civil passaient sur une route du département d'Aimares, dans la province d'Apurimac, au sud des Andes péruviennes. – *(AFP, UPI, Reuter.)*

□ **SALVADOR : découverte d'un charnier à El Mazote.** – Des anthropologues argentins travaillant sous la supervision de l'ONU ont exhumé, à El Mazote (environ 200 kilomètres au sud-est de San-Salvador), une quarantaine de squelettes d'enfants tués par balles pour la plupart, a-t-on appris, jeudi 22 octobre, de source officielle. Ces découvertes tendent à prouver que le plus important massacre commis par l'armée durant la guerre civile s'était bien déroulé dans ce hameau en décembre 1981. Cette thèse n'avait pu être étayée que par le seul survivant du massacre, M. Rufina Amaya. Les résultats des exhumations seront transmis à la «commission de la vérité», mise en place dans le cadre des accords de paix entre la guérilla et le gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

La visite en Chine de l'empereur du Japon

La controverse sur la responsabilité du Japon dans la seconde guerre mondiale sur le théâtre asiatique, question cruciale à l'heure où l'on craint dans la région un réveil des ambitions nippones, a rebondi avec les déclarations de l'empereur Akihito à son arrivée, vendredi 23 octobre, à Pékin pour une visite officielle, la première de l'histoire entre les deux pays. L'empereur n'a pas présenté ses «excuses» pour des atrocités dont beaucoup de Chinois ont gardé le souvenir, mais il a toutefois exprimé à ses hôtes sa «profonde tristesse».

Le ressentiment persiste dans l'opinion

PÉKIN

de notre correspondant

Foulant le sol où les armées de son père tuèrent quelque vingt millions de Chinois, Akihito, sans aller jusqu'à présenter des excuses formelles à la Chine, lui a exprimé des regrets qui vont apparemment un peu plus loin que les formules jusqu'à présent utilisées (*voir ci-dessous l'article de Philippe Pons*). Au cours du toast prononcé lors du banquet officiel offert en son honneur vendredi soir, l'empereur a eu des mots équivalents à ceux de son hôte pékinois, le président Yang Shangkun, pour déplorer *«les graves souffrances»* causées par le Japon au peuple chinois.

Le porte-parole de la délégation impériale, M. Hideao Kagami, a, de son côté, affirmé que des excuses n'étaient pas de mise puisque celles-ci avaient été déjà présentées par son pays de manière *«non équivoque»* lors de la normalisation des relations diplomatiques, il y a vingt ans. Le chef de l'Etat chinois, quant à lui, a souligné, à l'aide d'un proverbe, que le passé doit rester en mémoire afin de *«servir de guide pour l'avenir»*.

Sous haute surveillance

Le régime chinois a fait taire, dans les dernières semaines, un mouvement de collecte de signatures qui étend ses ramifications au sein même de ses organes, et qui vise à réclamer au Japon, outre des excuses, des réparations pour dommages subis pendant la guerre. Pékin a plus ou moins renoncé à de telles réparations lors de la normalisation avec Tokyo. Le régime sait cependant fort bien que les 300 000 signataires de pétitions parlent au nom de millions de familles au sein desquelles un vif ressentiment antijaponais se confond parfois avec une hostilité au gouvernement communiste.

Mais Pékin a promis qu'aucun incident ne viendrait ternir la première visite jamais effectuée en Chine par un monarque nippon. Un important dispositif de sécurité a donc été déployé le long des itinéraires du cortège impérial à partir de la résidence officielle de Diaoyutai, où sont logés le fils de Hirohito et son épouse. De même, le quartier diplomatique où se trouve l'ambassade nippone grouillait de policiers. La cérémonie militaire de bienvenue, devant la place Tiananmen, s'est déroulée sans anicroche. S'adressant à M. Yang, Akihito a espéré pouvoir entrer *«en contact personnel avec autant de jeunes Chinois que possible»*, ce qui ne risque guère de lui arriver. Des deux côtés, on s'est dit certain que cette visite *«historique»* ouvrait la voie à un avenir de coopération pacifique.

L'empereur rencontrait, samedi, les dirigeants du Parti communiste et du gouvernement. Il n'est finalement pas prévu, a dit un porte-parole chinois, qu'il voie M. Deng Xiaoping, qui s'inclinait devant le drapeau japonais voici exactement quatorze ans lors de sa visite de 1978 au Japon. Akihito doit consacrer les six jours de son voyage en Chine à visiter des sites historiques et à rencontrer des universitaires, ainsi que la communauté japonaise des villes où il se rend. Il quittera la Chine mercredi 28 octobre pour Tokyo.

FRANCIS DERON

La «profonde tristesse» d'Akihito

TOKYO

de notre correspondant

La *«parole impériale»* (o-kotoba) n'a pas fini de susciter les exégèses, voire des interprétations divergentes dans deux pays qui, quelles que soient leur évolution et leurs diversités présentes, ont conservé d'un héritage confucéen un profond attachement aux rites. A Pékin, l'empereur Akihito a clairement exprimé le remords qu'éprouve le peuple japonais pour les souffrances qu'il infligea à la Chine au cours d'une agression qui commença au début des années 30 par l'annexion de la Mandchourie.

Selon la version japonaise, l'empereur a déclaré : *«Pendant la longue histoire des relations entre nos deux pays, il y eut une époque malheureuse au cours de laquelle notre peuple infligea de grandes souffrances au peuple chinois. J'en suis profondément attristé. Lorsque les hostilités furent terminées, le peuple japonais s'engagea résolument sur la voie de la reconstruction pacifique, manifestant un profond repentir afin de ne pas répéter une telle guerre.»*

Sémantique

Samedi, le ministère japonais des affaires étrangères n'avait fait aucun commentaire. *«Donner une interprétation n'est pas approprié en la circonstance»*, a déclaré son porte-parole, les propos de l'empereur ne visant pas à exprimer la vue officielle du gouvernement. Formule sibylline – Akihito parlait au nom de qui ? – par laquelle Tokyo souligne le caractère non politique du rôle de l'empereur.

Une retenue qui ne peut qu'alimenter des spéculations déjà aiguillonnées par la rumeur selon laquelle les termes utilisés par le souverain auraient été légèrement différents du texte officiel préparé par les affaires étrangères. Les commentaires contradictoires de ce ministère à la veille de la visite – *«l'empereur ne va pas en Chine pour s'excuser»*, – ravalés le lendemain en prétextant que *«la presse avait mal compris»*, laissent planer quelques doutes sur la position exacte du gouvernement.

Pour l'*Asahi*, un pas a été franchi ; le discours impérial comporte des mots qui expriment sans détour un *«profond remords. (...) Il a été précisé que c'est le Japon qui est responsable des souffrances infligées au peuple chinois.»* Admission qui semble aller de soi, mais qui est loin de faire l'unanimité, la droite soutenant que le Japon n'a pas *«envahi»* la Chine mais entendait la *«libérer»* du joug occidental. *«C'est en outre la première fois que figure dans un discours impérial l'expression de regret, avec un sens d'examen de conscience* (hansei), *ce qui marque une étape dans l'histoire des relations sino-japonaises»*, conclut l'*Asahi*.

Par rapport aux expressions utilisées précédemment, Akihito a été plus explicite, reprenant en fait la formule du communiqué commun marquant la normalisation des relations sino-japonaises en 1972 : *«La partie japonaise se repent profondément.»*

En avril 1989, lors de la visite à Tokyo du premier ministre Li Peng, l'empereur avait utilisé une expression signifiant regret, avec une nuance de responsabilité (*ikan*). Du moins selon le compte rendu officiel car, au cours d'une conférence de presse la semaine dernière, Akihito déclara avoir utilisé un mot courant *(zannen)*, employé par exemple lorsqu'on a échoué à un examen. Les controverses sémantiques et politiques sur la *«parole impériale»* sont appelées à se poursuivre.

PHILIPPE PONS

□ **Expulsion d'un des chefs du «printemps de Pékin».** – Le dissident chinois Shen Tong, premier dirigeant étudiant du «printemps de Pékin» à être rentré de l'étranger où il s'était réfugié, a été libéré, samedi 24 octobre, et expulsé vers les Etats-Unis, a déclaré l'un de ses proches parents à des journalistes. Agé de vingt-quatre ans, M. Shen avait été interpellé le 1er septembre dernier alors qu'il se préparait à tenir une conférence de presse. Avant son arrestation, il avait voyagé pendant un mois à travers la Chine pour promouvoir le mouvement Fondation pour la démocratie en Chine, qu'il a créé aux Etats-Unis. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

CAMEROUN : alors que l'opposant John Fru Ndi a proclamé sa victoire

La Cour suprême a annoncé la réélection du président Paul Biya

Pour la troisième fois, M. Paul Biya a été réélu président de la République camerounaise, avec 1 185 436 voix, soit 39,9 % des suffrages exprimés, a annoncé la Cour suprême, vendredi 23 octobre à Yaoundé. Les résultats officiels de l'élection présidentielle à un tour du 11 octobre attribuent 35,9 % des suffrages à M. Ni John Fru Ndi, 19,2 % à M. Bello Bouba, 3,6 % à M. Ndam Njoya, 0,5 % à M. Ekindi et 0,4 % à M. Ema Otou. Le taux de participation à cette élection, pour laquelle 4 195 687 électeurs étaient inscrits (chiffre inconnu jusqu'alors) a atteint 71,87 %, selon la Cour.

Des émeutes ont éclaté dès l'annonce des résultats dans les bastions de l'opposition, laquelle estime que M. Biya a *« volé sa victoire »*. A Bamenda, des maisons appartenant au premier ministre, M. Simon Achidi Achu, et à des personnalités du parti au pouvoir ont été incendiées. Des incidents ont été signalés à Limbe et Buea, ainsi que dans les secteurs anglophones de Yaoundé et de Douala.

Mardi, le principal challenger du président, M. Fru Ndi, avait annoncé sa propre victoire, avec 38 % des suffrages contre 36 % au président sortant (*le Monde* du 24 octobre). Cette déclaration avait été qualifiée d' *« irresponsable »* par le ministre de la communication, M. Augustin Kontchou, qui avait ajouté que le gouvernement allait prendre *« toutes les mesures qu'impose cette situation »*.

Selon la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), dont des représentants viennent d'effectuer une mission au Cameroun, *« certains mouvements d'ordre militaire ont eu lieu dans la région du littoral et à Douala même »*. *« L'armée, initialement divisée dans la perspective d'une menace de guerre civile, s'est réunie au plus haut niveau et son noyau le plus dur semble l'avoir emporté »*, note la FIDH dans un communiqué publié vendredi. – *(AFP, Reuter.)*

« Le confort du pouvoir autoritaire »

Trente années dans l'appareil d'Etat, dont dix à la magistrature suprême, auraient-elles fait de M. Paul Biya l'inamovible président de la République du Cameroun ? S'il n'est pas prouvé qu'un scrutin organisé dans les règles lui eût été fatal, les irrégularités qui ont entaché l'élection présidentielle du 11 octobre témoignent, en tout cas, de sa ferme volonté de ne pas perdre le pouvoir.

En 1982, lorsque le président Ahidjo, qui a dirigé le pays d'une main de fer pendant vingt-deux ans, lui cède la place, M. Paul Biya incarne le changement. Il parle alors de *« moralisation de la société »*, se dit partisan de la *« rigueur dans la gestion »*. Dix ans plus tard, un observateur pourtant réputé le soutenir rend un verdict sans appel : *« Il s'est endormi dans le confort du pouvoir autoritaire. »*

Dans un premier temps, M. Biya a été un bon serviteur de l'Etat. Né le 3 février 1933 à Mvomeka'a, *petit village de la province du sud*, M. Biya, fils de catéchiste, suit une éducation qui le mène des missions catholiques au lycée Louis-le-Grand, à Paris, en passant par le séminaire, puis l'Institut des études d'outre-mer, l'Institut d'études politiques et un DES de droit public. Une fois rentré au pays, ses six années passées en France le conduisent tout droit à la présidence de la République, où il est nommé chargé de mission.

En vingt ans, de 1962 à 1982, il accomplit une carrière sans faute. En 1975, le président Ahidjo crée la fonction de premier ministre et la lui confie. Sept ans plus tard, en 1982, lorsque M. Ahidjo démissionne, c'est tout naturellement son dauphin de fait qui prend sa place.

Un homme impopulaire

« C'était un excellent exécutant, admettent aujourd'hui ses détracteurs, *mais jamais il n'a su mener les hommes. »* Dès ses débuts à la tête du pays, il lui faut lutter pour asseoir son autorité. Un combat difficile : le président Ahidjo, qui a gardé le contrôle du parti unique, prétend rester le maître. M. Biya sort vainqueur de son bras de fer avec l'ancien *chef d'Etat – en fuite* et condamné à mort, – mais la tentative de coup d'Etat qui le vise, un an plus tard, le pousse à se replier derrière son entourage, et plus particulièrement derrière les Betis, groupe ethnique dont il est issu.

Son silence lorsqu'il est mis en cause dans des scandales financiers, son goût pour les biens matériels, son favoritisme envers les Betis qui occupent les postes clés, son désintérêt évident pour les affaires publiques – en 1990, il n'a présidé que deux conseils des ministres, en 1991, un seul... – font rapidement de cet amateur de golf un homme impopulaire. Il n'échappera pas au multipartisme, qu'il est obligé de concéder en décembre 1990. L'opposition ne parviendra pas, cependant, à lui arracher la conférence nationale souveraine qu'elle exige.

La vague de contestation qui, en 1991, paralysa tout l'ouest du pays durant des mois aurait pu lui être fatale. Mais son entourage, rompu aux méthodes autoritaires, lui a permis de tenir bon. A la veille d'une élection présidentielle qui s'annonçait difficile, ce même entourage, aux abois, a apparemment tout fait pour que M. Biya *garde le contrôle du pays. L'objectif* est atteint, mais ce nouveau mandat de cinq ans s'annonce délicat pour le président, qui devra sans doute payer les conditions de sa victoire.

MARIE-PIERRE SUBTIL

Un ancien dirigeant sahraoui affirme que l'Algérie a lâché le Front Polisario

L'Algérie aurait-elle lâché le Front Polisario, qu'elle porta, jadis, sur les fonts baptismaux ? C'est, du moins, l'avis d'Ibrahim Hakim, ancien représentant de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), qui, le 12 août dernier, a fait défection au Maroc. Ce dossier, *« pour l'Algérie, est définitivement entre les mains de l'ONU »*, assure-t-il dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*.

« A partir du milieu des années 80, la diplomatie algérienne ne voulait plus entendre parler de l'indépendance de la RASD, encore moins d'actions armées », affirme M. Hakim, qui fut ministre des affaires étrangères de ladite République jusqu'en 1985. *« A partir du début de 1989, l'aide matérielle et militaire a été supprimée*, ajoute-t-il. *Un an plus tard, c'était les médicaments. »*

« Boumediène n'a jamais vraiment cru au Polisario, raconte-t-il. *Il a été pris dans un jeu de surenchère avec Kadhafi, dont il redoutait qu'il ne contrôle le mouvement. »* Pour l'ancien président Chadli, *« cette affaire était un accident de parcours ; il ne l'a même pas gérée »*. Quant à l'arrivée au pouvoir, en janvier 1992, de M. Mohamed Boudiaf, jusqu'alors exilé au Maroc, elle aurait été interprétée par M. Mohamed Abdelaziz, le président de la RASD, comme *« le début de la fin »*. Il aurait, alors, mis *« tous ses espoirs dans l'armée algérienne »*.

M. Hakim rend compte, à cet égard, d'un entretien auquel il avait assisté, deux mois avant l'assassinat de M. Boudiaf, entre M. Abdelaziz et le général Khaled Nezzar. Le ministre algérien de la défense avait invité ses interlocuteurs à *« trouver une solution avec le Maroc »* et le président de la RASD, *« abasourdi »*, avait alors conclu : *« Ça y est, c'est fini, ils veulent nous jeter dehors. »*

□ **NIGÉRIA : protestation contre le *« mauvais traitement »* réservé aux rapatriés du Gabon.** – Le gouvernement militaire nigérian a élevé une protestation officielle auprès des autorités gabonaises concernant le *« mauvais traitement »* réservé, selon lui, à ses dix mille ressortissants rapatriés du Gabon (*le Monde* du 22 octobre). Dans un communiqué, le ministère des affaires étrangères a toutefois indiqué que le Nigéria n'envisageait pas de mesure de réciprocité à l'égard des ressortissants gabonais, et que l'expulsion de ses ressortissants en situation illégale avait fait l'objet d'un accord entre les deux pays. – *(AFP.)*

□ **TUNISIE : prochain congrès extraordinaire de la Ligue des droits de l'homme.** – La Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) réunira, le 31 octobre, à Tunis, un congrès extraordinaire, qui devrait être le prélude à la reprise de ses activités. La LTDH avait été contrainte de s'autodissoudre, le 13 juin dernier, pour avoir refusé de se conformer aux dispositions d'une loi qui interdisait le cumul des responsabilités politiques et associatives, et lui faisait obligation d'accepter l'adhésion de toutes les personnes jouissant de leurs droits civiques. – *(AFP.)*

□ **MAURITANIE : levée du couvre-feu à Nouakchott.** – Le couvre-feu instauré, le 4 octobre, dans la capitale mauritanienne, a été levé. Il avait été décidé après une manifestation au marché central de Nouakchott, provoquée par l'augmentation de 40 % des prix des produits de première nécessité. Après la dévaluation de la monnaie, l'ouguiya, de 28 % par rapport au dollar, le gouvernement avait annoncé la mise en place d'un contrôle des prix et une hausse des salaires à compter du mois de janvier. – *(AFP.)*

LIBÉRIA

La Côte-d'Ivoire « comprend » M. Taylor

Après avoir confirmé que la force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG) avait bombardé, la veille, le quartier général de M. Charles Taylor, chef du Front national patriotique du Libéria (FNPL), à Gbarnga (*le Monde* du 24 octobre), le ministre ivoirien des affaires étrangères, M. Amara Essy, a exprimé, vendredi 23 octobre à Abidjan, la *« compréhension »* de son pays à l'égard du chef des rebelles.

Faisant, au cours d'une conférence de presse, le bilan du récent mini-sommet de Cotonou sur la crise libérienne, le ministre a expliqué que le FNPL voulait, avant tout cessez-le-feu ou désarmement, reprendre les deux provinces conquises par ses rivaux du Mouvement uni de libération (ULIMO, composé des soldats de l'ancien président Samuel Doe). *« C'est une réalité, et nous le comprenons »*, a affirmé M. Essy.

Le ministre a implicitement mis en cause les Etats-Unis, en affirmant que *« les armes de l'ULIMO qui* [lui] *ont été présentées* [par le FNPL] *ont été achetées aux Etats-Unis »*. M. Essy a également fait état de *« divergences de vues »*, lors de la réunion de Cotonou, entre les pays de la région qui participent à l'ECOMOG (Nigéria, Sénégal, Ghana, Sierra-Leone, Guinée, Gambie et Mali) et ceux qui n'y participent pas. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Ife, cité yorouba, côté cour, côté jardin

IFE (Nigéria)

de notre envoyée spéciale

L'ŒIL occidental cherche d'abord une grand place, des remparts, des repères attestant du passé très ancien d'Ife, berceau – dit la légende – de toute la Création. Et ne voit qu'une mer ondulante de toits rouillés, les chèvres africaines aux pattes courtes divaguant dans les caniveaux, la procession de vérandas aux colonnades noircies où se tiennent tous les petits commerces, une cité yorouba comme les autres, avec ses églises et ses mosquées, son pouls battant au rythme fiévreux des marchés où les femmes sont souveraines.

Le passé se cache dans la géographie subtile des quartiers groupés par lignage, autour des familles nobles dont la poésie chante les ancêtres. Et dans un petit musée, sur une colline : quelques gardiens veillent sur les terres cuites et les fameuses têtes de bronze striées, portraits énigmatiques qui égalent par leur réalisme les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque ou égyptienne. Le Phidias africain a vécu peut-être au quinzième siècle. Ife avait déjà savouré son âge d'or.

Le palais royal possède toujours seize cours intérieures, et soixante-six esclaves messagers, au crâne rituellement rasé, que l'étiquette contraint à s'allonger, face contre terre. Le souverain en titre – l'*ooni* – Oba Okunade Sijuwade, reste le chef suprême de tous les Yoroubes, de Lagos à New-York et d'Ife à Salvador-de-Bahia.

Mais il est branché en permanence sur CNN, il a une secrétaire anglaise, des affaires à Londres, des enfants aux Etats-Unis, des lieux de villégiature un peu partout et une Mercedes simplement immatriculée, noblesse oblige, *« Ooni of Ife »*. Tel est l'héritage de l'Indirect Rule (gouvernement indirect), concept astucieux du système colonial britannique qui s'est appuyé au Nigéria sur les chefs coutumiers en les flanquant de gouverneurs militaires.

Certains modernisateurs et dignitaires féodaux – souvent payés par l'Etat suivant une véritable « échelle des salaires » – font encore bon ménage, la distribution de titres honorifiques permettant à l'ooni de cultiver son influence bien au-delà du pays yorouba. Le Tout-Nigéria de la politique, de la presse et des affaires s'est ainsi bousculé à Ife fin septembre à la cérémonie de *chieftancy* du général Yakubu Gowon, ancien président de la République, de 1967 à 1975, natif des savanes du Plateau central et promu *« victorieux seigneur de la guerre de Ile-Ife »*. Ce titre rendait d'ailleurs moins hommage au « tombeur » du Biafra qu'au défenseur d'une unité nationale à nouveau minée par les fanatismes.

Bon public, le peuple d'Ife se pressait aux grilles du palais pour apercevoir les invités de l'ooni, un chatoyant cortège où les émirs venus du Nord avec leur garde en turban pourpre côtoyaient les potentats yoros au *lourd collier de corail et d'or et les milliardaires* de l'Est en chapeau melon, dans un grand tumulte de trompettes, de tambours et de grelots agités en cadence. Pendant la fête, la campagne électorale continue : les chefs du Parti social-démocrate (PSD) et de la Convention nationale républicaine (CNR), les deux



partis en lice pour l'élection présidentielle, participaient eux aussi à ces réjouissances conclues dans le style Grand Siècle, avec acrobates bondissant sous les roues des Mercedes et liasses de billets de banque jetées par les portières.

Studieuse et frondeuse

Pour trouver l'autre Ife, plus studieuse, il faut suivre en direction d'Ibadan l'avenue Maryam-Babangida – l'épouse de l'actuel chef de l'Etat – jusqu'à l'immense campus universitaire créé en 1962. Une communauté de dix-neuf mille personnes (dont quinze mille étudiants), soit presque 20 % de la population urbaine. Au milieu des bouquets d'arbres et des *green* à l'anglaise, une route conduisant jusqu'aux bâtiments dessinés par des architectes israéliens. De loin, ils ont encore fière allure, étagés dans la luxuriance tropicale des flamboyants et des hibiscus. De près, on découvre les souillures des façades mal entretenues, la carcasse de l'université de mathématiques jamais achevée faute de crédits, les automobiles en ruine d'un corps enseignant mis à mal par la crise.

Au pied du grand amphithéâtre, trois statues marquent la dégringolade du mythe dans la dure réalité : le demi-dieu Oduduwa, fondateur d'Ife ; le nationaliste yorouba Obafemi Awolowo, l'un des pères de l'indépendance, qui a donné son nom à l'université ; et deux étudiants anonymes, le poing levé, en mémoire des cinq victimes d'une charge policière au début des années 80.

L'université était alors le pôle dynamique de la ville, une entité cosmopolite magnétisée par des figures exigeantes comme l'écrivain Wole Soyinka, poète amoureux du théâtre et premier Africain titulaire du prix Nobel. Soyinka est parti, et après lui bien d'autres professeurs de haut niveau – souvent émigrés aux Etats-Unis. *« Dans les années fastes du pétrole j'avais un budget de fonctionnement équivalent à 300 000 dollars. Aujourd'hui, je dois me contenter de cent fois moins ! »*, soupire le chef d'un département scientifique.

Au terme de plusieurs semaines de grèves à l'échelle nationale, le personnel enseignant a obtenu cet automne un relèvement substantiel des salaires (un professeur titulaire gagnait 1 000 nairas, à peine 250 francs), et un plan d'urgence pour éviter le naufrage corps et biens des universités nigérianes.

Ife la frondeuse, le beau jardin où les futures élites croquaient avec appétit la pomme de la connaissance, se bat maintenant pour survivre. Les enfants des classes privilégiées étudient en Angleterre ou aux Etats-Unis, les autres s'épuisent à résoudre des problèmes de transport, de nourriture, de livres trop chers. Beaucoup se réfugient dans la religion : aux autocollants *I love Mohamed* arborés par les musulmans répondent les *I love Christ* des Églises de tout poil, tandis que prospèrent sur le campus des réseaux occultes parfois dangereux qui imitent les « sociétés secrètes » de jadis. Ballottée entre tradition et modernité, résignation et désir de changement, Ife attend, comme le reste du pays, ce que réserve l'avenir politique.

MICHÈLE MARINGUES

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : la visite de M. Shimon Pérès au Vatican

Le pape exprime le « vif désir » de se rendre à Jérusalem

ROME

de notre correspondante

L'an prochain à Jérusalem ? Bien qu'aucune date n'ait été fixée, le principe semble pratiquement acquis : Jean-Paul II pourrait se rendre en Israël. Après l'étape capitale franchie, le 29 juillet dernier, dans les relations tendues entre l'Etat hébreu et le Saint-Siège, lors de l'instauration d'une « commission bilatérale permanente de travail », la visite faite à Rome et au Vatican, vendredi 23 octobre, par le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, semble avoir levé encore bien des obstacles.

« J'ai eu le plaisir et l'honneur d'inviter le pape à effectuer une visite en Israël, et il a accepté », a déclaré M. Pérès au cours d'une conférence de presse commune avec son homologue italien, M. Emilio Colombo, ajoutant : *« Le pape semblait très ému quand je lui ai transmis l'invitation. Nous n'avons pas fixé de date, mais en ce domaine, c'est à l'invité de décider, non à son futur hôte. »*

A l'issue d'un entretien de quarante-cinq minutes dans sa bibliothèque privée, *« empreint d'une grande cordialité »*, selon le Vatican, Jean-Paul II, répondant à la question d'un journaliste sur la possibilité d'un voyage à Jérusalem, a laissé ouvertes toutes les options : *« C'est possible. Espérons ! »* Peu avant, exprimant à son interlocuteur israélien *« son vif désir de pouvoir être un jour pèlerin dans la ville et la Terre saintes »*, le pape avait évoqué le voyage en Israël de Paul VI, les 4 et 5 janvier 1964, pour constater que ce dernier s'était rendu à Jérusalem au début de son pontificat, alors que lui *« avait dû attendre toutes ces années... »*.

« Le train est en marche »

Pour ce qui concerne la normalisation des rapports entre les deux Etats, M. Pérès a été plus précis. *« Avant, nous expliquions nos positions, nous parlions du passé. A présent, nous préparons ensemble l'avenir »*, a-t-il souligné. A son avis, la normalisation totale devrait être précédée par un échange décidé, vendredi, entre « représentants officiels » des deux parties. Ce sujet est à l'ordre du jour des travaux en cours de la commission qui doit se réunir, le 2 novembre, en Israël. *« Le train est en marche, nous sommes sur la bonne voie*, a commenté M. Pérès. *Quand nous arriverons ? C'est peut-être une question de mois ou d'années, mais nous y arriverons. Au Proche-Orient, tout va lentement. »*

Jean-Paul II et M. Pérès ont aussi longuement évoqué le processus de paix dont le déclenchement a grandement facilité « l'assouplissement » de la position du Saint-Siège face à Israël. Le pape, selon le communiqué du Vatican, a tenu à souligner que *« tout peut être obtenu grâce à un dialogue sincère, conduit dans une confiance réciproque et dans la reconnaissance complète de toutes les parties »*. Dans un souci appuyé de ménager les susceptibilités arabes, *« le ministre des affaires étrangères du pape »*, Mgr Jean-Louis Tauran, a reçu le jour même le principal responsable palestinien de Cisjordanie, M. Fayçal Husseini, pour lui expliquer que la ligne directrice du Saint-Siège *« n'avait pas changé »*.

Une étape décisive a néanmoins été franchie, comme le prouve le climat particulièrement détendu de la rencontre avec M. Pérès. Non content de saluer la délégation israélienne d'un vigoureux *« Shalom ! »*, Jean-Paul II, qui semblait au mieux de sa forme, s'est même laissé aller à plaisanter en recevant le nouveau premier ministre polonais, Mme Hanna Suchoka. *« Savez-vous qui était là, juste avant vous ?*, lança-t-il à son compatriote. *M. Shimon Pérès. »* Et d'ajouter, jubilant : *« Et dire qu'il y a des gens pour affirmer que nous, Polonais, sommes antisémites... »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

□ **ÉGYPTE : M. Pierre Bérégovoy commémore la bataille d'El Alamein.** – Accompagné d'une délégation de quarante anciens combattants, M. Pierre Bérégovoy devait assister, dimanche 25 octobre, près d'Alexandrie, à la commémoration du cinquantième anniversaire de la bataille d'El Alamein qui avait mis aux prises une armée germano-italienne aux ordres du général Rommel et une armée britannique formée d'unités de huit pays alliés sous le commandement du maréchal Montgomery. Le premier ministre devait ensuite se rendre au Caire pour s'entretenir avec son homologue égyptien, puis avec le président Hosni Moubarak. – *(AFP.)*

□ **LIBAN : les Etats-Unis accordent une aide militaire.** – Les Etats-Unis vont faire parvenir au Liban du matériel militaire pour la première fois depuis 1984 afin de souligner *« symboliquement »* le rôle qu'ils veulent voir jouer à l'armée libanaise, a-t-on indiqué, vendredi 23 octobre, au département d'Etat. Ce matériel d'occasion comprendrait des camions, des jeeps et des engins de levage puisés dans les stocks de l'armée américaine en Europe, ainsi que des pièces détachées. – *(AFP.)*

POLITIQUE

Après négociation avec les communistes

Le gouvernement obtient un vote favorable sur la première partie du budget

L'Assemblée nationale a adopté la première partie du projet de loi de finances pour 1993, consacrée aux recettes, samedi 24 octobre, peu après 5 heures, par 273 voix (PS) contre 265 (RPR, UDF, UDC). Ce résultat a pu être acquis grâce à la décision du groupe communiste de ne pas participer au vote. L'opposition a aussitôt déposé une motion de censure au titre de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

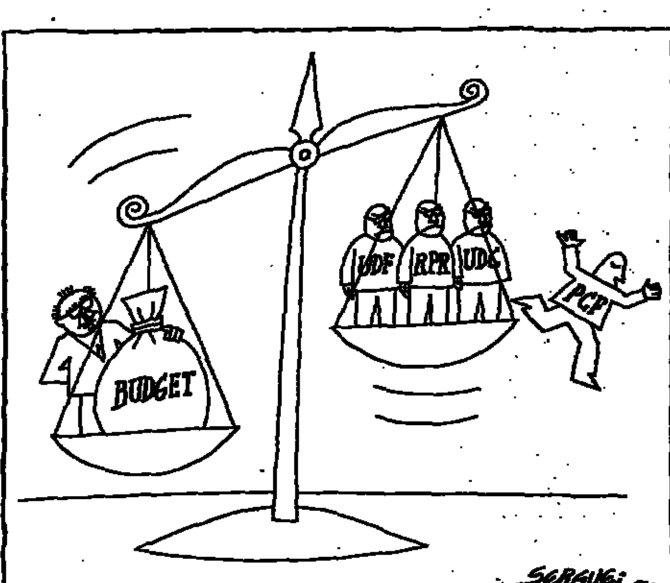
Comme en 1990, en pleine campagne contre l'institution de la Contribution sociale généralisée, le Parti communiste a trouvé la parade en choisissant de ne pas participer au vote, pour faciliter l'adoption d'un budget qualifié, deux jours plus tôt, *par le président du groupe*, M. André Lajoinie, de *«budget de récession»*. A l'heure des explications de vote, le porte-parole du groupe, M. Fabien Thiémé (Nord), a livré cette surprenante explication : *«Le vote sur l'article d'équilibre constitue, en lui-même, une étape technique et provisoire dans la discussion, qui doit se poursuivre par l'examen des dépenses. C'est la raison pour laquelle les députés communistes ne participeront pas au vote sur l'article d'équilibre.»*

En fait, alors que le rapporteur général du budget, M. Alain Richard, se plaignait de ne pas avoir été entendu par le premier ministre *(voir ci-contre)*, les députés communistes ont obtenu satisfaction sur l'ensemble de leurs demandes, notamment l'abaissement du taux de plafonnement de la taxe d'habitation, le relèvement et l'extension des bourses, des mesures en faveur du logement social. Au total, selon les collaborateurs du premier ministre, ces diminutions de recettes ou augmentations de dépenses se montent à environ 1 milliard de francs. Selon M. Thiémé, le gouvernement a pris, d'autre part, des engagements pour que les maires *puissent avoir un droit de regard* sur les attributions de logements sociaux ou, encore, pour accorder des aides à la presse d'opinion.

Au total, cependant, la discussion budgétaire n'a guère modifié l'équilibre du projet de loi initial. Le déficit du budget pour 1993 diminue même légèrement, de 165,4 milliards de francs à *164,8* milliards de francs. Les dépenses nouvelles acceptées par *le gouvernement sont financées* par des majorations d'impôts directs, de taxes et de contributions indirectes. Le gouvernement a ainsi majoré de 240 millions de francs l'évaluation du produit de l'impôt sur le revenu, de 210 millions celle de l'impôt sur les sociétés (grâce à un relèvement des tarifs de l'imposition forfaitaire annuelle), de 157 millions de francs celle de l'impôt de solidarité sur la fortune (*le Monde* du 24 octobre), alors que le produit escompté de la taxe sur les salaires est minoré de 110 millions du fait du relèvement à 12 000 francs (au lieu de *10 000 francs dans le texte du gouvernement*) de l'abattement applicable aux associations. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de majorer de 230 millions l'évaluation du produit de la taxe sur la valeur ajoutée.

Au chapitre des contributions indirectes, le gouvernement va majorer les accises sur les eaux minérales et les bières, conformément à des directives européennes. Le droit spécifique pour les bières passe de 11 francs à 12,50 francs par degré alcoométrique et par hectolitre. Cette augmentation pourrait rapporter 420 millions de francs. Le gouvernement a décidé, aussi, d'augmenter le prix des tabacs en portant, le 19 avril 1993, le taux du droit de consommation de 55,23 % à 56,38 %. Cette mesure pourrait rapporter 510 millions de francs. Le rapport de ces deux augmentations est fixé, dans l'article *d'équilibre, à 1 160 millions* de francs.

Pour ce qui concerne les charges, les principales modifications apportées au projet portent sur les points suivants :



□ **Logement.** – Le nombre de prêts locatifs aidés (PLA) passe de 80 000 à 90 000, ce qui représente une charge supplémentaire pour l'Etat de 486 millions de francs. Par ailleurs, le taux de la réduction d'impôt pour investissement locatif passera de 20 % à 15 % pour un plafond de dépenses porté de 600 000 à 800 000 francs et un engagement de location réduit de neuf à six ans. Ce dispositif, inspiré pour partie d'un amendement du rapporteur général du budget, M. Alain Richard (PS), réduit l'avantage fiscal proposé initialement par le gouvernement, mais il en élargit le nombre des bénéficiaires.

□ **Taxe d'habitation.** – Sous la pression du groupe communiste, le gouvernement a accepté de réduire de 3,7 % à 3,4 % le taux de plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu. Cela représenterait une charge supplémentaire pour l'Etat de 330 *millions* de francs.

□ **Enseignement primaire.** – Pour *la prochaine rentrée, l'allocation de* rentrée scolaire, dans le primaire, sera portée de 395 francs à 600 francs.

□ **Enseignement secondaire.** – A la rentrée 1993, la prime d'entrée en classe de seconde et de première, pour les élèves boursiers du second degré, sera portée de 1 200 à 1 400 francs. Il sera créé, en outre, une prime d'entrée en classe de terminale *d'un montant* équivalent.

□ **Enseignement supérieur.** – En 1993, pour les étudiants boursiers, le gouvernement s'est engagé, sans autres précisions, à tenir compte des effets de seuil relevés par la commis*sion des finances pour la détermina*tion du plafond de ressource du premier échelon des bourses. Le gouvernement s'est déclaré favorable à une meilleure prise en compte de l'éloignement du domicile des étudiants par rapport à leur établissement d'inscription.

□ **Mesures sociales.** – Le ministre du budget, M. Martin Malvy, a annoncé au chapitre social que le fonds «jeunes» (crédits du ministère de la jeunesse et des sports) sera *renforcé, par cette loi de finances*, de 55 millions de francs. Il passera donc de 165 millions à 220 millions de francs. A propos de mesures ne relevant pas du projet de loi de finances, il a indiqué que le plafond de ressources des anciens combattants d'Afrique du Nord, chômeurs en fin de droits, serait relevé de 3 700 à *4 000* francs, afin de *mieux* consommer le fonds prévu actuellement à cette intention. La limite d'âge ouvrant accès à ce fonds serait abaissée à cinquante-six ans.

Le gouvernement a indiqué qu'un prochain projet de loi, portant diverses mesures d'ordre social, com*prendra la prise en charge* de la couverture maladie, y compris complémentaire, pour les veuves titulaires de l'allocation veuvage et bénéficiaires du RMI. Il a annoncé qu'au cours de la deuxième partie de la loi de finances, il reconsidérera la réduction d'impôt pour les personnes âgées hébergées en établissement de long *séjour. Le gouvernement s'est engagé*, enfin, à assouplir les modalités de récupération sur succession pour les agriculteurs qui demandent à bénéficier du Fonds national de solidarité.

FRÉDÉRIC BOBIN
GILLES PARIS
et JEAN-LOUIS SAUX

Le «psychodrame» de M. Richard

M. Alain Richard, député (PS) du Val-d'Oise, rapporteur général du budget, a laissé éclater sa *mauvaise humeur*, dans la nuit du vendredi 23 au *samedi 24 octobre*, alors que les députés se livraient aux *dernières tractations* avec le gouvernement sur la partie recettes du budget. Avant que M. Martin Malvy, ministre du budget, ne se résigne, finalement, à faire quelques concessions au groupe socialiste sur la question de l'investissement locatif, M. Richard a mis en cause, dans une déclaration à l'AFP, le *«manque d'intelligence»* et l'*«esprit borné»* de l'entourage de M. Bérégovoy, visant particulièrement son directeur de cabinet, M. Hervé Hannoun.

Selon M. Richard, l'attitude du gouvernement est *«une erreur politique, car, quand on a une majorité dans laquelle, déjà, il ne se passe pas une journée sans crise, quand on a un gouvernement dont les membres se distinguent, tour à tour, par des déclarations destructrices, il n'est pas mauvais de faire preuve d'un minimum de solidarité avec ceux qu'on prétend mener à la bataille». «Je constate fréquemment les méfaits de la bêtise humaine,* a-t-il ajouté, *mais je crois toujours au progrès.»*

«Les rats qui quittent le navire»

En outre, le député rocardien a jugé *«contestable»* et *«irritante»* la mesure d'allègement de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement afin de satisfaire les communistes, *«dont tout le monde sait que, de toute façon, ils ne voteront pas la censure, parce qu'ils ont peur des électeurs»*. Il a regretté que le gouvernement prête une oreille aussi attentive au Parti communiste, qui *«passe son temps à taper sur les socialistes»*, alors que, quand sa propre majorité *«demande quelque chose, on ne l'écoute pas»*.

Evoquant le «psychodrame» ambiant au sein du Parti socialiste, M. Richard, *qui avait créé* avec Mme Marie-Noëlle Lienemann, en 1983, le courant dit «néorocardien», a expliqué qu'il en a *«assez des états d'âme des rats qui quittent le navire». «Tout le monde peut jouer à ça»*, a-t-il affirmé, précisant : *«Peut-être que si on passe son temps à dire que ce que fait le gouvernement est mal, on sera mieux entendu.»* Ce jeu-là, M. Richard vient de *s'y essayer avec une fureur* toute calculée, allant au-devant des journalistes *pour leur faire* partager son émoi. Sera-t-il *«entendu»*?

F. B.

La motion de censure

Les groupes de l'UDC, de l'UDF et du RPR de l'Assemblée nationale *ont déposé*, samedi 24 octobre, en vertu de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution, après l'adoption de la première partie du budget (recettes), une motion de censure dont voici le texte :

«L'Assemblée nationale, considérant que le projet de loi de finances pour 1993 est bâti sur des hypothèses économiques irréalistes et ne propose aucune solution à la grave crise économique que traverse la France;

» considérant que la dérive des dépenses publiques aggravera le déficit budgétaire et l'endettement de l'Etat, hypothéquant durablement l'assainissement et le redressement de notre économie;

» considérant que le projet de loi de finances ne prend pas en compte l'aggravation des inégalités entre zones rurales et zones urbaines, en raison de la diminution de l'ensemble des crédits destinés à l'aménagement du territoire et de l'insuffisance des mesures proposées pour faire face à la situation dramatique de l'agriculture;

» considérant que le gouvernement refuse de prendre en considération la crise du logement qui touche plusieurs millions de Français;

» considérant que le gouvernement se contente d'un traitement artificiel et statistique du chômage et n'engage aucune mesure significative en faveur de la création d'emplois;

» considérant que ce projet de budget n'empêchera pas la progression de la pauvreté et de toutes les formes d'exclusion, contribuant ainsi à défaire un peu plus la cohésion sociale de notre pays,

» pour ces motifs, censure le gouvernement en application de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution.»

L'analyse du scrutin

La première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 1993 a été adoptée par *273 voix contre 265, 538 dépu*tés (sur 570) ayant pris part au vote.

Ont voté «pour» :

– 263 PS (sur 267);

– 10 non-inscrits (sur 24) : MM. Jean-Marie Cambacérès, *Jean Charbonnel, Jean-Claude* Chermann, Jean-Marie Daillet, Alexandre Léontieff, Claude Miqueu, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux, Aloyse Warhouver.

Ont voté «contre» :

– 2 PS : MM. Jean-Claude Blin et Jean-Yves Gateaud;

– 125 RPR (sur 125);

– 88 UDF (sur 88);

– 26 UDC (sur 26);

– *10 non-inscrits : M. Léon* Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

N'ont pas participé au vote :

– 26 PC (sur 26);

– 2 PS : MM. Jean-Pierre *Kucheida et André Billardon* (nouveau membre du gouvernement);

– 4 non-inscrits : MM. Jean-*Michel Boucheron, Serge Fran*chis, Elie Hoarau, Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

□ ***L'Assemblée accepte la création d'une commission d'enquête sur la Mafia.*** – *L'Assemblée* nationale a adopté, à l'unanimité, vendredi 23 octobre, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête *«sur les moyens de lutter contre la pénétration de la Mafia en France»*. Elle a accédé, ainsi, à la requête de MM. André Lajoinie (PC, Allier) et François d'Aubert (UDF, Mayenne), qui avaient déposé, en juin dernier, deux propositions de résolution en ce sens.

LIVRES POLITIQUES — ANDRÉ LAURENS

La contre-épopée coloniale

Sur les anciennes cartes du monde qui, avec celle des départements, ornaient les salles de classe, la tache rose était celle de l'empire français. Le modeste hexagone d'Europe occidentale, la métropole, rayonnait sur toute la surface du globe avec les vastes territoires d'Afrique, l'ensemble indochinois et les possessions qui ponctuaient sa présence dans l'Atlantique, le Pacifique et l'océan Indien.

L'extension de l'empire français moderne était allée de pair avec celle de l'école laïque, sous la houlette de Jules Ferry, ce qui éclaire, sans doute, certains traits d'un colonialisme d'autant plus dominateur qu'il était assuré du bien-fondé de sa mission. Toujours est-il qu'il fut l'objet, au moins jusqu'à la seconde guerre mondiale, de ce que Jean-Pierre Biondi, auteur d'un ouvrage intitulé *les Anticolonialistes*, appelle un *«consensus inexprimé»*. En réalité, précise-t-il, *«la France profonde n'a sans doute pas été colonialiste. Elle n'a pas été anticolonialiste. Elle a pu sembler au maximum, et selon les époques, plutôt l'un que l'autre. Elle a, pour l'essentiel, accepté un empire qui n'a jamais constitué son souci majeur»*.

Colonialisme, anticolonialisme, Jean-Pierre Biondi retrace donc, avec la collaboration de Gilles Morin, la chronique d'une démarche ambivalente et montre que le débat sur ce thème politique a été, sinon tout à fait marginal, du moins limité à des minorités, jusqu'à ce qu'il se porte au niveau d'une crise nationale, comme ce fut le cas avec l'Indochine et l'Algérie. Encore qu'il faudrait nuancer ce repérage historique : la crise avait, certes, pour objet apparent les dernières convulsions de l'empire colonial, mais, en profondeur, elle procédait tout autant de la difficulté de la France, réduite à elle-même, à s'adapter au monde moderne. Le changement de statut mondial qui lui était imposé a été assumé par le régime gaulliste et compensé par un regain de l'orgueil national (dans les domaines de la défense et de la politique extérieure), tandis que s'amorçait la modernisation du tissu économique et social. Il est significatif que la notion du rang de la France dans le monde soit encore, dans son flou artistique, si régulièrement invoquée.

Pour en revenir à la question coloniale, on note que le débat, si passionné qu'il ait été, s'est cantonné le plus souvent à des cercles restreints : groupes de pression, courants de pensée minoritaires, personnalités remarquables mais isolées. L'intérêt de l'ouvrage sur les anticolonialistes est de faire revivre les héros de ce combat à contre-courant qui ne furent, selon l'auteur, ni des égarés ni des prophètes. Un combat marqué par bien des évolutions personnelles et de curieux glissements politiques, comme le révèle la chronique. Jean Jaurès en est venu à la critique d'un colonialisme qui lui paraissait légitime, tandis que Gustave Hervé reniait son virulent anticolonialisme des débuts. Des revirements individuels aussi spectaculaires, il y en a eu jusqu'à la fin de l'empire colonial, en particulier lors de la guerre d'Algérie.

Parallèlement, les clivages politiques ne sont pas, sur ce point, restés figés. La droite n'était pas, au départ, acquise à la volonté expansionniste de Jules Ferry (qui devait en revenir sur le tard) et elle ne devint colonialiste qu'en prenant la mesure de ses intérêts et en y appliquant la grille de lecture de ses valeurs. En son sein, des libéraux, tel Raymond Aron, tentèrent de lui ouvrir les yeux, au risque de faire cavalier seul. Sous la Troisième République, le radicalisme maçonnique s'accommoda du champ d'action ouvert outre-mer à son influence et à la conquête de positions de pouvoir dans l'appareil d'Etat. L'Eglise n'a pas cessé d'évoluer, elle aussi, jusqu'à contribuer à l'essor des doctrines tiers-mondistes.

Ce qui retient l'attention, dans cette évocation de la contre-épopée coloniale, c'est la pression culturelle, plus ou moins récupérée au service d'autres intérêts, qui a justifié l'entreprise de la colonisation. Même pour la gauche, la plus grande difficulté fut de rompre avec l'idéologie de l'humanisme civilisateur et du progrès par l'assimilation qui recouvrait les notions de race supérieure et de peuple enfant. Une pensée de gauche a perduré dont l'objectif était d'apporter la lumière socialiste aux populations qui ne l'avaient pas entrevue d'elles-mêmes. Elle a survécu à la division historique entre socialistes et communistes, les uns prônant l'émancipation des individus par des réformes pacifiques, les autres leur libération dans le cadre de l'affrontement planétaire contre l'impérialisme capitaliste. *«A leur manière, observe* Jean-Pierre Biondi, *les deux pensées relèvent d'un centralisme universaliste»*.

Comme le souligne un autre auteur, Alain Ruscio, qui propose son ouvrage *la Guerre française d'Indochine*, ce qui apparaît évident aujourd'hui ne saurait rendre compte de ce qui a été ressenti et vécu hier. *«La lucidité a posteriori est un exercice facile»*, rappelle-t-il. Raison de plus pour rendre justice à ceux qui étaient lucides en temps réel! Quitte à s'aveugler ensuite : Alain Ruscio cite, dans l'épilogue de son récit, aussi dépassionné que possible et d'une grande clarté, l'analyse impeccable d'un jeune sénateur américain sur la guerre française d'Indochine, à laquelle, devenu président des Etats-Unis, il devait donner une tout aussi malheureuse prolongation. Ainsi va l'Histoire.

► ***Les Anticolonialistes***, **de Jean-Pierre Biondi. Robert Laffont, 389 pages, 135 F.**

► ***La Guerre française d'Indochine***, **d'Alain Ruscio. Editions Complexe, 280 pages, 69 F.**

Le prix de l'Europe

Par anticipation sur l'adoption définitive d'une proposition de loi organique, présentée à la fois par M. Edmond Alphandéry (UDC, Maine-et-Loire) et par M. Jean Le Garrec (PS, Nord), président de la commission des finances, et adoptée en première lecture, le 29 juin dernier, l'Assemblée *nationale a pu réserver*, jeudi 22 octobre, un débat spécifique à l'article 36 du projet de loi de finances, consacré à l'*«évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes»*.

D'un montant global évalué à 83,5 milliards de francs, soit le troisième poste budgétaire – hors charge de la dette – après *l'éducation nationale* et la défense, ce prélèvement pour l'Europe a été adopté par les seuls députés socialistes. Le groupe communiste a voté contre, la droite et le centre n'ont pas pris part au vote, en raison du caractère *«évaluatif»* de ces crédits. Comme l'a rappelé le ministre délégué aux affaires européennes, Mme Elisabeth Guigou, le budget de la Communauté n'est pas encore adopté lorsque l'Assemblée nationale vote le budget de la France.

Davantage que ce que le rapporteur général du budget a qualifié de *«tentative d'esquive»* de la part de l'opposition, on retiendra le désintérêt des députés, un mois après le référendum sur le traité d'Union européenne, pour cette première tentative de contrôle de la politique budgétaire européenne. Lors du débat sur la réforme constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht, ils avaient été nombreux, en effet, sur tous les bancs, à s'indigner de la marginalisation progressive du rôle *du Parlement dans* la construction européenne. Jeudi 22 octobre, ils *n'étaient qu'une petite* vingtaine en séance.

J.-L. S.

هكذا من الاهمال

POLITIQUE

La querelle sur l'état du PS

Les rocardiens apportent leur appui à M. Fabius

M. Gérard Lindeperg, rocardien, numéro deux du Parti socialiste, a dénoncé, vendredi 23 octobre, *« les désertions au moment de la bataille »*, en faisant allusion aux déclarations de Mme Marie-Noëlle Lienemann et de ses amis, hostiles à la direction du PS.

« Tout se passe comme s'il s'agissait de participer à une entreprise de déstabilisation du PS au moment où tout le monde devrait être sur le pont », a dit M. Lindeperg, apportant ainsi le soutien que M. Laurent Fabius réclamait des amis de M. Michel Rocard. Appelant les socialistes au *« rassemblement derrière la direction du parti »*, il a attaqué avec virulence Mme Lienemann et ses amis de la Gauche socialiste, en jugeant *« choquant »* le comportement de ceux qui *« ont été propulsés directement de la vie étudiante à l'Assemblée nationale et dans les ministères et qui se mettent à cracher dans la soupe »*.

Critique des propos de Mme Lienemann

Principal lieutenant de M. Fabius, M. Claude Bartolone, membre du secrétariat national, a demandé, vendredi, que M. Pierre Bérégovoy adresse *« un rappel à l'ordre sérieux »* aux ministres *« qui attaquent le PS »*. S'affirmant confiant dans la capacité du premier ministre à *« remettre de l'ordre dans sa maison »*, M. Bartolone a critiqué les propos de Mme Lienemann (estimant que *« le PS a fait son temps »*), mais aussi ceux de deux autres ministres, M. Jean-Pierre Soisson et Mme Ségolène Royal.

Selon le député de Seine-Saint-Denis, *« les attaques que mènent un certain nombre de ministres vis-à-vis du PS affaiblissent* [le premier ministre] *autant qu'elles nous affaiblissent »*. *« Il est inacceptable que des membres d'une même équipe se fassent des crocs-en-jambe »*, a-t-il ajouté.

M. Bartolone a rejeté, cependant, l'hypothèse d'une *« campagne »* contre le PS, et il a assuré que *« la confiance et l'amitié »* entre M. Fabius et M. Bérégovoy demeurent intactes.

Proche de M. Chevènement

M. Suchod se déclare victime des fabiusiens en Dordogne

PÉRIGUEUX

de notre correspondant

M. Michel Suchod, le député socialiste sortant du Bergeracois, proche de Jean-Pierre Chevènement, crie à la *« miséricorde »*. Il s'est retiré *« provisoirement »* de la course à l'investiture dans la deuxième circonscription de la Dordogne, refusant de participer, vendredi 23 octobre, au second tour des primaires, dans lequel il devait affronter un candidat fabiusien, M. Renaud Boisvert, premier secrétaire de la fédération départementale du PS.

Le 19 octobre, il était, pourtant, arrivé en tête du premier tour avec 325 voix, devançant d'un souffle M. Boisvert (322), alors que l'ancien conseiller général de Bergerac, M. Jean Chagneau, n'obtenait que 104 suffrages, mais ce dernier a appelé ses partisans à reporter leurs suffrages sur le dirigeant fédéral.

Proche de M. Jean-Pierre Chevènement, dont il a approuvé les positions hostiles à la guerre du Golfe et au traité de Maastricht, M. Suchod demande l'arbitrage des instances nationales du PS face au différend qui l'oppose, une fois encore, à la fédération socialiste de son département et au maire de Bergerac, M. Michel Manet, sénateur.

Une personnalité controversée

Ce qu'il a vu dans la salle de l'Orangerie, où avait lieu le scrutin, le laisse dubitatif. En faisant référence au conseiller général gaulliste, que les socialistes avait tenté de « retourner » pour ne pas perdre le conseil général en mars dernier, M. Suchod s'exclame : *« Je ne veux pas d'une élection à la Barou ! Je suis membre de la section socialiste de Bergerac depuis vingt ans, député depuis douze. Parmi tous ces gens qui faisaient la queue devant l'isoloir, il y en avait beaucoup que je ne connaissais pas : une vieille femme de quatre-vingt-onze ans jurait qu'elle avait vu Léon Blum ; un grabataire avait été amené pour la circonstance. »*

Si les sections rurales du Bergeracois ont accordé au vice-président de la commmission des lois de l'Assemblée nationale 75 % de leurs suffrages, les 340 votants de la section de Bergerac, contrôlée par son vieil ennemi, M. Manet, se sont massivement détournés de lui.

« C'est à peine croyable, ironise M. Suchod, *la section de Bergerac compte 454 membres ; elle est plus nombreuse en adhérents que 18 fédérations départementales du parti ; et 175 inscriptions nouvelles ont été enregistrées par rapport au listing en ma possession. Le nombre de couples et de familles entières venus au parti à Bergerac est, à proprement parler, stupéfiant. »*

M. Boisvert, désormais soutenu par M. Chagneau, refuse de souffler sur les braises. *« Le parti tranchera. Je constate que pour la première fois depuis qu'il est candidat, M. Suchod a décroché. Sa défaite inéluctable devant les militants lui est amère et il entraîne les siens dans une logique de terre brûlée. »*

La personnalité de M. Suchod n'a jamais fait l'unanimité au sein de la Fédération socialiste. Les fabiusiens, aujourd'hui aux commandes du parti, se réjouissent à l'idée de pouvoir définitivement le marginaliser. Secrétaire général de la ville de Bègles, M. Boisvert est entré en lice de sa propre initiative, mais il est évident que cet homme jeune et ambitieux espère profiter du ras-le-bol des militants de Bergerac, lassés par la guéguerre Manet-Suchod, à laquelle certains imputent le basculement du conseil général à droite au printemps dernier.

« Il faut en finir avec ces querelles dont il est le détonateur permanent depuis douze ans, insiste M. Boisvert. *Celui qui représentera le PS dans la circonscription de Bergerac doit être le garant d'efficacité et de rassemblement des forces vives, ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années. »*

M. Suchod joue le tout pour le tout et n'hésite pas à dénoncer *« cette ligne « Jean-Paul II », hostile au pluralisme, qui triomphe aujourd'hui au PS »*.

DOMINIQUE RICHARD

Divisés par le parachutage de M. Quilès

Les socialistes du Tarn se sont réconciliés

ALBI

de notre correspondant

Le premier secrétaire et cinq autres membres du secrétariat fédéral du PS du Tarn, jospinistes, ayant donné leurs démissions par hostilité au parachutage de M. Paul Quilès, fabiusien, dans ce département, la fédération avait éclaté à la fin de l'été (*le Monde* des 12 et 30 septembre).

Le remplacement à la tête du conseil général du jospiniste Jacques Duran, décédé, par un fabiusien, M. Thierry Carcenac, en janvier 1991, avait provoqué, déjà, une rupture entre la direction fédérale et les élus départementaux, conseillers généraux et députés. Cependant, la moitié du courant jospiniste souhaitait la conciliation, l'autre voulant continuer l'affrontement.

Invités à surmonter cette crise, en présence de M. Daniel Vaillant, chargé des fédérations au secrétariat national du PS et lui-même jospiniste, le 20 octobre, les deux clans, sont parvenus à se mettre d'accord pour proposer que M. Roger Camou devienne le successeur de M. Jacques Magot au poste de premier secrétaire fédéral.

Entériné par la commission exécutive fédérale jeudi 22 octobre, ce choix devrait mettre un terme provisoire aux difficultés du Parti socialiste dans le Tarn.

J.-P. B.

□ **M. Chevènement est soutenu par sa fédération.** – M. Jean-Pierre Chevènement a reçu, jeudi 22 octobre, l'investiture de la fédération du PS du Territoire de Belfort pour être candidat aux élections législatives dans la deuxième circonscription du département, dont il est l'actuel député, par 150 voix sur 156 votants (il y a eu 6 bulletins blancs). La candidature de l'ancien ministre de la défense, maire de Belfort, est *« la seule »* à être *« parvenue dans les délais fixés par le bureau fédéral »*, a précisé la fédération.

En « situation de concurrence » avec M. Giscard d'Estaing

M. Chirac tient à l'organisation de « primaires » dans l'opposition

M. Jacques Chirac déclare, dans un entretien publié par *le Point* (daté 24-30 octobre), qu'il croit à l'organisation de « primaires », dans l'opposition, pour l'élection présidentielle, *« parce que la raison l'impose »*. *« Il serait irresponsable, pour l'opposition actuelle, d'avoir plusieurs candidats au premier tour et de courir, ainsi, un très grand risque d'échec au second tour »*, explique le président du RPR. *« Si nous n'avions pas cette sagesse,* ajoute-t-il, *je suis sûr que nos électeurs et nos élus l'imposeraient. »*

Interrogé sur ses relations avec son homologue de l'UDF, M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Chirac déclare : *« Elles ne sont ni aussi bonnes que je pourrais le souhaiter ni aussi mauvaises qu'on le dit parfois. La vie nous a souvent placés en situation de concurrence. C'est ainsi. Pour autant, nous partageons les mêmes valeurs. Nous avons mené de nombreux combats en commun. Nous devons travailler ensemble, c'est l'intérêt du pays. Mais, de grâce, ne réduisons pas tout à la « guerre des chefs » ! »* Le maire de Paris estime qu'en cas de victoire de l'opposition aux prochaines législatives, *« il est évident que* [la droite] *n'a pas de moyens constitutionnels pour contraindre »* le président de la République à partir. *« Dès lors,* explique-t-il, *il nous faudra assumer nos responsabilités, mais en prenant toutes les précautions nécessaires pour les assumer dans leur plénitude. »*

Le premier ministre de cohabitation *« devra »* enfin, selon M. Chirac, *« appartenir à la formation politique la plus nombreuse de la prochaine Assemblée nationale »*. Il précise : *« Le RPR étant, aujourd'hui, le premier parti de France, il serait légitime qu'il sortît de ses rangs. »* MM. Alain Juppé et François Bayrou, secrétaires généraux, respectivement, du RPR et de l'UDF, ont continué, vendredi 23 octobre, par téléphone, leurs discussions, commencées la veille, à propos des primaires présidentielles et des investitures pour les prochaines élections législatives.

EN BREF

□ **Le RECOURS-France envoie des chrysanthèmes à M. Bérégovoy.** – Le mouvement RECOURS-France organise pour la Toussaint, à l'occasion du trentième anniversaire de l'exode de la fin de la guerre d'Algérie, une « journée nationale d'action pour la sauvegarde des cimetières français d'Algérie ». Ses membres participeront à plusieurs cérémonies commémoratives mais le porte-parole du mouvement, M. Jacques Roseau, a demandé, à chacun des rapatriés de *« dénoncer la situation d'abandon, de profanation et d'oubli de la plupart des cimetières chrétiens et juifs d'Algérie »* et d'envoyer, *« en signe de protestation* (...), *un pot de chrysanthèmes au premier ministre, en le chargeant du transfert de tous ces pots en Algérie. »*

□ **Treize recours ont été déposés à la suite des élections sénatoriales.** – Treize recours en annulation ont été déposés à la suite des élections sénatoriales du 27 septembre. Ces recours concernent huit départements : la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, le Nord, l'Oise, les Pyrénées-Atlantiques, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie. Pour être recevables, les recours doivent être déposés dans les dix jours suivant l'élection auprès du Conseil constitutionnel, qui en avertit le président du Sénat.

□ **M. Le Pen espère toujours représenter la droite au second tour de l'élection présidentielle.** – M. Jean-Marie Le Pen a réaffirmé, vendredi 23 octobre, au Portugal, à l'occasion d'une réunion du groupe technique des droites européennes du Parlement européen, son souhait d'être *« le représentant de la droite française au second tour »* de la prochaine élection présidentielle. Il a ajouté que s'il était élu un des projets de son parti serait de *« faire rapatrier dans leurs pays la plus grande partie des immigrants du tiers-monde entrés illégalement en France »*.

A l'occasion d'un contentieux à Nice

Le Conseil d'Etat précise la portée des sanctions prévues par la loi sur les dépenses électorales

La loi du 15 janvier sur la limitation des dépenses électorales prévoit l'inéligibilité pendant un an de tout candidat dont les comptes ont été rejetés par la commission nationale des comptes de campagne. Le Conseil d'Etat a précisé, vendredi 23 octobre, l'exacte portée de cette sanction.

Le 11 juillet 1991, M. Marcel Panizzoli, qui avait été candidat, le 25 novembre 1990, à une élection partielle dans le cinquième canton de Nice (candidat sans étiquette, il avait recueilli 1,60 % des suffrages exprimés), voyait son compte de campagne rejeté par la Commission nationale instituée par la loi du 15 janvier 1990.

Il lui était reproché d'avoir recueilli des fonds sans l'intermédiaire d'un mandataire nommément désigné par lui, comme l'y oblige l'article L 52-4 du code électoral. En conséquence, le tribunal le déclarait inéligible pendant un an.

M. Panizzoli ayant fait appel, le Conseil d'Etat confirme cette sanction, décision qui lui offre surtout l'occasion de préciser l'exacte portée de l'inéligibilité. D'une part, il estime que la durée d'un an doit courir à compter de la date à laquelle le jugement constatant l'inéligibilité est devenu définitif, soit, en l'occurrence, le 23 octobre ; d'autre part, il considère que l'inéligibilité ne s'applique qu'à la seule catégorie d'élection pour laquelle l'infraction a été commise, c'est-à-dire, dans ce cas, l'élection cantonale. L'inéligibilité ne s'étend donc pas aux autres mandats concernés par la loi du 15 janvier 1990.

F. B.

هكذا من الاهمال

SOCIÉTÉ

Le jugement dans l'affaire L'oubli des règ

D'autres plaintes sont en cours d'instruction

Le docteur Michel Garretta, quarante-huit ans, est provisoirement en fuite. Telle est la conclusion juridique de son absence, vendredi 23 octobre, devant les juges de la 16e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, qui l'ont condamné à quatre ans d'emprisonnement et 500 000 F d'amende. Le président Jean-Louis Mazières a de ce fait décerné, comme il le fait habituellement dans ces cas-là, un mandat d'arrêt à l'encontre de l'ancien directeur du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS).

Deux hypothèses sont désormais envisageables. Soit le docteur Garretta, actuellement en résidence aux Etats-Unis où il travaille, revient en France et se présente devant la justice. Dans ce cas, l'appel du jugement interjeté par ses avocats dans le délai légal de dix jours sera reçu au greffe. Placé en détention, le docteur Garretta devra alors attendre que la cour d'appel de Paris examine une demande de mise en liberté déposée par ses avocats. Soit l'ancien responsable du CNTS choisit de demeurer aux Etats-Unis. Les possibilités d'intervention de la justice française sont dans cette hypothèse quasiment nulles. D'une part, les autorités américaines ne sont pas tenues de faire procéder à l'arrestation du condamné lorsque le mandat d'arrêt contre ce dernier aura été diffusé internationalement par Interpol. D'autre part, le docteur Garretta est à l'abri d'une extradition dans la mesure où la convention signée en 1909 entre la France et les Etats-Unis ne prévoit pas qu'elle puisse jouer pour des faits de tromperie, le chef d'inculpation retenu par la justice française.

Il semble que le docteur Garretta soit donc le seul à posséder la réponse à la question de son éventuel retour en France. « Il est hors de question que je ne revienne pas », affirme-t-il, tandis que son conseil, Me Xavier Charvet, se montre plus évasif devant la presse : « Vous verrez bien. » M. Edmond-Luc Henry, adhérent de l'Association française des hémophiles, a eu à ce propos un commentaire navré en sortant de la salle d'audience : « La justice ne se donne pas les moyens d'appliquer ses peines. Elle a laissé partir Garretta alors qu'elle avait tout loisir de l'assigner à résidence jusqu'au procès. Et le docteur Allain, qui est ici, on le laisse libre. On lui laisse le choix de partir. »

Dans l'immédiat, l'absence du docteur Garretta focalise l'attention de l'opinion publique au détriment d'une analyse du jugement rendu par la 16e chambre correctionnelle de Paris. Or les juges soulignent avec une particulière netteté que le docteur Garretta a délibérément appliqué une politique destinée à tromper les hémophiles sur la qualité substantielle des produits sanguins vendus par le CNTS. De même, le tribunal indique-t-il précisément que l'information sur la contamination par le virus du sida des lots sanguins remonta complètement jusqu'au professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, et jusqu'au docteur Claude Weisselberg, ancien membre du cabinet de M. Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat à la santé.

Le jugement rendu le 23 octobre ne constituera pas l'épilogue de l'affaire dite du sang contaminé : non seulement la cour d'appel aura à se prononcer, mais plusieurs nouvelles plaintes pour empoisonnement, déposées par des victimes hémophiles, sont étudiées depuis quelques semaines par Mme Sabine Foulon, premier juge d'instruction à Paris. Enfin, l'opposition continue d'agiter la menace « politique » d'un procès devant la Haute Cour de justice contre M. Laurent Fabius, ancien premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et M. Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé.

Le triste record français

par Jean-Yves Nau et Franck Nouchi

TOUT, *depuis longtemps déjà,* laissait supposer que l'affaire dite du sang contaminé ne pourrait, en aucune manière, être réduite aux circonstances tardives et controversées de l'infection de certains malades hémophiles par le virus du sida. Tout, dès lors, permettait *d'anticiper sur les interprétations et* les commentaires que ne pourraient manquer de susciter les décisions de justice en la matière. Pouvait-on raisonnablement espérer que le jugement du tribunal correctionnel de Paris fournirait une réponse complète à la douleur des victimes ou, *la maladie ayant fait son œuvre, de* leurs ayants droit? Pensait-on pouvoir situer de la sorte une hiérarchie dans des responsabilités en cascade, identifier les rôles, les erreurs, sinon les fautes commises par les multiples acteurs – médecins, prescripteurs, responsables administratifs, *autorités politiques – impliqués de facto* dans cette affaire?

L'indignation collective se nourrit plus ici de l'incompréhension que d'un réquisitoire architecturé et *démonstratif*. Sans vouloir en aucune manière réduire les responsabilités des quatre inculpés, on ne peut ignorer que d'autres responsables médicaux, politiques et « éthiques » ont – lâcheté ou inconséquence – « oublié » de s'exprimer sur un sujet dans lequel ils étaient directement impliqués.

Le procès lui-même dont ce n'était pas le but n'a pas permis de déterminer la responsabilité de certains des médecins prescripteurs dans cette affaire. Certains spécialistes de l'hémophilie, disposaient d'informations suffisamment précises sur le niveau de contamination des facteurs anti-hémophiliques non chauffés pour leur permettre, s'ils *l'avaient jugé nécessaire*, de refuser de prescrire de tels produits. Ou, à tout le moins, d'informer leurs patients *sur les risques éventuels* qu'ils encouraient en leur donnant – étant donné l'absence de disponibilité de produits chauffés pour l'ensemble des hémophiles – le « choix » entre le risque d'être contaminés par le VIH et celui d'être victimes, faute de traitement, d'une *hémorragie*.

En outre, plusieurs documents montrent que la plupart des médecins transfuseurs français étaient informés de la politique dite d'*« épuisement des stocks »* de produits non chauffés à destination des hémophiles déjà séropositifs. *Aucun, ou presque, ne protesta* contre le fait qu'il ait fallu attendre le mois d'octobre 1985 pour que les produits non chauffés ne soient plus remboursés. Le consensus était à peu près général s'agissant de l'attitude à suivre.

Un autre aspect essentiel de l'affaire du sang contaminé – celui relatif à la mise en place tardive du test de dépistage du VIH dans les dons de sang et à la politique protectionniste définie par le gouvernement – n'a pas non plus été véritablement abordé au cours du procès. Les responsabilités dans cette affaire ne sont pas négligeables dans la mesure où l'on estime que chaque mois de retard s'est traduit par la *contamination de cent à deux cents* malades.

Une politique protectionniste

Deux facteurs ont été ici prépondérants : d'une part, le non-empressement, manifesté par le cabinet de Mme Dufoix, ministre des affaires sociales, à financer le dépistage du virus du sida dans les dons de sang ; d'autre part, la volonté, clairement affichée par plusieurs hauts responsables, de favoriser le test mis au point par Diagnostics Pasteur et, corollaire, de retarder la mise sur le marché, puis le remboursement, du test américain Abbott.

On retrouve ainsi, jusqu'en 1987, des documents démontrant la constance de cette politique protectionniste. Dans une note rédigée, courant 1987, par M. Michel Lagrave, directeur de la Sécurité sociale, on peut ainsi lire que *« Pasteur ne verrait pas d'inconvénients »* à ce que d'autres tests fassent l'objet d'un remboursement.

Au-delà *de cette somme* de dysfonctionnements, d'erreurs, voire de fautes commises par des personnes appartenant au corps *médical*, à l'administration, aux cabinets ministériels, voire au gouvernement, il reste toujours à *analyser* les raisons pour lesquelles la France est, de loin, le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de personnes non hémophiles contaminées par voie transfusionnelle.

Notre pays détient ce triste record vraisemblablement parce que de nombreux centres de transfusion ont collecté du sang dans des milieux à hauts risques, en particulier dans les prisons, pendant plusieurs années (*le Monde* daté des 11 et 12-13 avril). S'agissant de pratiques qui, en France, se traduiront, en définitive, par tant de morts, il sera essentiel d'en comprendre un jour l'origine.

Les réactions

Les victimes

□ Me Max Lecoq : *« Une affaire d'Etat ».* – *« C'est une supercherie judiciaire »*, a affirmé Me Max Lecoq, défenseur de Mme Joëlle Bouchet, mère d'un adolescent contaminé. L'avocat exige *« la Haute Cour de justice pour les politiques ». « Ce n'est pas une affaire correctionnelle, mais une affaire d'Etat »*, a-t-il expliqué, regrettant que le tribunal ne se soit pas déclaré incompétent.

□ L'Association des polytransfusés : *« Des peines illusoires ».* – *« Quand on assassine des gens, on ne peut pas s'en tirer avec deux ans de prison, quatre ans de prison*, a déclaré M. Jean Peron-Garvanoff, président de l'Association des polytransfusés. *Le verdict d'aujourd'hui est rendu dans un tribunal correctionnel pour des personnes qui méritent les assises. Donc les peines réclamées sont illusoires. »*

Les associations de défense des sidéens

□ AIDES : *« Une approche réductrice ».* – L'association d'assistance aux malades du sida considère que le procès du sang contaminé *« est apparu comme une réponse insuffisante aux attentes et angoisses de ceux qui l'ont intenté ». « La dynamique judiciaire, centrée sur quatre individus, ne pouvait générer qu'une approche réductrice et faussement stigmatisante des responsabilités en cause ».*

Selon AIDES, le dossier de la transfusion a mis en évidence *« la difficulté constante de beaucoup de médecins d'informer les personnes pour aboutir à un choix thérapeutique éclairé, même en cas d'incertitude scientifique »* et *« la difficulté permanente des politiques et administratifs de la santé publique à interpeller les experts médicaux sur le bien-fondé de leurs décisions ».*

□ Act-up réclame *« un Nuremberg du sida ».* – L'association Act-up de lutte contre le sida demande que soit organisé *« un Nuremberg du sida »* et que soient inculpés *« tous les responsables, politiques et techniques ». « Faute de quoi il nous faudra considérer que ce procès et la médiatisation dont il a bénéficié n'auront été qu'une vaste opération de blanchiment des culpabilités »*, estime Act-up.

Les personnes condamnées

□ Mme Garretta : *« Mon mari sera à Paris quand il faudra y être ».* – Le docteur Michel Garretta *« sera à Paris quand il faudra y être »* a déclaré l'épouse du médecin, interrogée par téléphone à sa résidence de Boston (Massachusetts). Mme Garretta s'est contentée, d'ajouter que l'ancien directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) *« fera face, comme il a toujours fait face ».*

□ Me Xavier Charvet : *« Un lynchage médiatique ».* – *« C'est une décision injuste et inacceptable*, a affirmé Me Xavier Charvet, avocat du docteur Garretta. *Ce jugement n'est pas fondé sur le droit, mais sur les rumeurs. C'est la justice au service du lynchage médiatique. »* Me Charvet affirme que son client a été condamné, *« alors qu'il n'est pas responsable de la contamination d'un seul hémophile ».*

□ M. Jacques Roux : *« Un procès pour dédouaner le gouvernement ».* – Le professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, a déclaré qu'il *« s'agit en fait de la suite logique d'un procès pour dédouaner le gouvernement ».* Le professeur Roux a, d'autre part, indiqué, qu'en raison de son état de santé, il quittait ses fonctions d'expert auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

□ M. Jean-Pierre Allain : *« J'ai été dans une situation de bouc émissaire ».* – *« C'est parfaitement injuste, j'ai été dans une situation de bouc émissaire parfaitement caractérisée*, a déclaré le docteur Jean-Pierre Allain. *Les hémophiles, – ou en tout cas certains d'entre eux et en particulier certains activistes – voulaient des têtes. C'est cela qui les intéressait. Et si des têtes avaient pu être coupées, ça les aurait peut-être satisfaits encore plus. »* Le docteur Allain s'est déclaré *« convaincu que, dans un autre contexte, les mêmes faits vus dans une lumière plus sereine et prenant en compte les faits et non pas les émotions, la justice* [lui] *sera rendue ».* Son défenseur, Me Olivier Schnerb, a fait part de sa volonté de faire appel de cette *« condamnation affligeante ». « Ces poursuites sont juridiquement aberrantes. On a fait du juridisme pour poursuivre mon client et on a refusé de faire du droit pour le condamner »*, a-t-il conclu.

Une conspiration du silence

Suite de la première page

Ces documents et ces dépositions ont contribué à rendre ce procès, longtemps improbable, hautement pédagogique et éclairant sur la tragédie qui a frappé et frappe encore la communauté des hémophiles (quelque trois cents décès à ce jour et plus de mille deux cents personnes contaminées).

Ainsi la vision du tribunal, traduite dans un jugement sans agressivité mais sans euphémismes, rejoint-elle assez largement celle du ministère public telle qu'elle fut exprimée, le 31 juillet, par Mme Michèle Bernard-Requin. Les juges de la seizième chambre correctionnelle refusent de fait l'idée, souvent avancée, que les *« incertitudes de la science »* ont pu justifier en 1985 l'attitude du CNTS ainsi que celle du directeur général de la santé, le professeur Jacques Roux.

« La dangerosité des produits distribués par le CNTS est confirmée et non découverte en 1985 », résume le jugement en se référant à de nombreuses livraisons scientifiques et à un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Et l'on peut lire plus loin, sous la plume des juges, que dès la fin de l'année 1984 *« une approche pragmatique recommandait l'utilisation de concentrés chauffés même si un doute scientifique pouvait être par ailleurs encore cultivé et si des études devaient être en toute rigueur poursuivies ».*

Du coup, le tribunal note avec surprise que *« le choix de la modération ne fut pas celui du CNTS, qui orienta sa stratégie vers un accroissement important de la production »* des concentrés non chauffés, c'est-à-dire infectés par le virus du sida. Pourquoi? Comment? Le jugement tente précisément de cerner l'incompréhensible.

« Accéder à la logique industrielle »

Dans un premier temps, le tribunal étudie la conspiration du silence dont les hémophiles ont fait l'objet. Une conspiration aisée, à la vérité. Environ quatre mille à l'époque, les hémophiles constituaient une communauté ultraminoritaire. Et leur principale organisation, l'Association française des hémophiles (AFH), pleinement confiante à l'égard du corps médical, vivait dans une *« dépendance institutionnalisée »* par rapport au CNTS.

Cette association, hébergée et financée par le CNTS, littéralement sous influence, ne fut-elle pas victime d'une *« désinformation »*, demandent les juges? Ces derniers, pièces à l'appui, établissent comment l'idée de prolonger jusqu'au 1er octobre 1985 la vente des concentrés non chauffés ne revient pas au président de l'époque, André Leroux, aujourd'hui décédé, mais au docteur Garretta, en dépit de ses dénégations à l'audience. Le jugement note par ailleurs, au passage, qu'il arrive curieusement à l'Association française des hémophiles de reprendre à son compte *« les mêmes préoccupations gestionnaires »* que le directeur du CNTS...

Mais le jugement pointe bien d'autres *manœuvres visant à désinformer*. Citons le rapport scientifique du docteur Bahman Habibi, collaborateur du docteur Garretta, en principe destiné à éclairer les pouvoirs publics et dont *« un paragraphe était de nature à induire en erreur les autorités décisionnelles »*. Citons encore le Comité national de l'hémophilie, dont les juges rapportent qu'aucun de *« ses membres, à l'exception du docteur Garretta et du docteur Allain, n'ont apparemment été clairement informés des risques propres aux produits distribués par le CNTS ».*

La *« tromperie sur une marchandise entraînant un danger »* fut donc la plus forte. Et le docteur Garretta, au lieu de favoriser l'importation de concentrés chauffés, va *« tout faire pour que soit poursuivie la politique inverse ».*

Pourquoi cette action délibérée, concertée? Pourquoi le docteur Garretta en fut-il *« incontestablement l'inspirateur et le maître d'œuvre »*, pour reprendre une formule du jugement? Le président Mazières et ses assesseurs répondent : *« L'ambition d'accéder à la logique industrielle a conduit à l'oubli des règles de déontologie médicale. Cette ambition et cet oubli ont été, au premier chef, ceux du docteur Garretta. »*

La relaxe du docteur Netter

Ainsi s'explique la condamnation de l'ancien directeur du CNTS à la peine de quatre années d'emprisonnement et à l'amende de 500 000 francs, les *maxima* prévus par la loi sur les fraudes. Ainsi s'explique que le docteur Jean-Pierre Allain, spécialiste de l'hémophilie et chercheur au CNTS, se voit infliger une peine de quatre ans d'emprisonnement dont deux avec sursis.

A bien lire le jugement, le docteur Allain, qui avoua une légère *« schizophrénie »* lors du procès, fut un *« collaborateur »* trop actif du docteur Garretta, quand bien même il manifesta au sein du CNTS les doutes qui l'assaillaient. Cet *« opposant »*, en quelque sorte, ne sut pas s'opposer. L'appel du jugement qu'il a aussitôt formé lui permet pour l'heure de rester libre.

Le tribunal relaxe en revanche le docteur Robert Netter, ancien directeur du Laboratoire national de la santé, poursuivi, comme le professeur Roux, pour *non-assistance à personne* en danger. Le procès a en effet permis d'établir que le docteur Netter, saisi tardivement de la contamination des concentrés vendus par l[e] CNTS – le 7 mai et le 3 juin 1985, avait transmis ces informations à q[ui] de droit. *« Il demeure que le docteu[r] Netter a bien agi « en amont » e[t] avisé dans des délais raisonnables [le] directeur général de la santé d'un[e] part, le conseiller du ministre d'autr[e] part, toutes personnes qui disposaie[nt] indiscutablement des moyens pou[r] réagir »*, notent les juges.

Pour le coup, l'absence de réactio[n] de la part du professeur Roux – *« u[n] refus d'agir en pleine connaissance d[e] cause »* – a fait entrer la seizièm[e] chambre correctionnelle en voie d[e] condamnation à l'encontre de l'ancien directeur général de la santé. *« Celui qui s'abstient par indifférenc[e] ou lassitude est punissable aussi bie[n] que celui qui le fait par intention d[e] nuire »*, relève le jugement.

L'attitude du professeur demeur[e] du reste largement inexpliquée dan[s] la mesure où il avait, l'un des premiers, compris la « politique » du docteur Garretta et cherché à s'opposer au début de l'année 1985. *« Ses fonctions de directeur général d[e] la santé, dont on ne peut souteni[r] l'insignifiance, ou minimiser le rôle e[t] les pouvoirs sans affirmer un princip[e] général d'irresponsabilité de la fonction publique jusqu'à son plus hau[t] niveau – celui où elle côtoie directement le politique – commandaien[t] qu'il agisse »*, conclut le tribunal.

Gravement malade, absent du prétoire vendredi 23 octobre, le professeur Roux a été condamné à quatr[e] ans d'emprisonnement avec sursis. Une condamnation qui a provoqué une réaction indignée du Parti communiste français, dont le professeur est membre du comité central. *« Nous poursuivrons le combat pour la vérité et la justice*, a déclaré Mme Jackie Hoffmann, membre du bureau politique du PCF. *Jacques Roux doit être innocenté. Le condamner aujourd'hui, c'est tenter de protéger les trois ministres concernés. »*

Une manière comme une autre de signifier que le jugement du 23 octobre ne met qu'un terme (juridique ou politique) provisoire à un scandale majeur.

LAURENT GREILSAMER

Dans la presse parisienne et étrangère

La presse parisienne est unanime à considérer que le verdict du procès du sang contaminé n'est qu'une étape de *« l'itinéraire judiciaire de cette tragédie nationale »*. Pour *Libération*, *« les victimes, leurs défenseurs, tous ceux dont la soif de justice ne peut être assouvie par ces seules condamnations se voient confortés dans leur combat : élargir la recherche des responsabilités et voir les dirigeants politiques traduits en Haute Cour ».*

De même pour *le Figaro*, *« la fable est fameuse, qui voit la justice accabler plus volontiers le misérable que le puissant ». « Le jugement rendu hier n'apaisera ni le doute, ni la méfiance, ni la colère, et encore moins la soif de justice »*, indique *l'Humanité*. *« Il apparaît en effet à l'évidence comme une des pièces d'un dispositif qui (...) a pour but de soustraire les responsables politiques à l'action de la justice et éventuellement à sa sanction. »*

Relevant également la *« colère* [des victimes et de leurs familles] *après le jugement »* (*le Parisien*) et le *« suspense »* qui prévaut quant au retour en France du docteur Garretta (*France-Soir*), les quotidiens parisiens notent que la sentence est sans proportion avec l'étendue de la tragédie. *« Comment ne pas penser que pour une pareille hécatombe*, interroge *le Quotidien de Paris, une peine de quatre ans n'a pas de sens? »*

Outre-Manche, le *Times* publie en « une » la photo du docteur Allain, professeur à l'université de Cambridge, et rappelle que le docteur Garretta, *« qui avait ordonné l'utilisation de stocks de sang pendant plusieurs mois pour économiser de l'argent et préserver l'orgueil national tout en sachant que ces produits étaient contaminés », « avait refusé d'acheter du matériel étranger pour décontaminer les stocks afin de permettre à l'Institut Pasteur de développer son propre système ».*

De son côté, l'*International Herald Tribune* relève qu'au cours de l'audience *« aucun responsable français de la santé n'a clairement expliqué pourquoi les stocks de sang contaminé n'avaient pas été retirés avant octobre 1985, alors qu'en mai les responsables des banques du sang connaissaient la contamination des produits sanguins destinés aux hémophiles ».*

هكذا من الأصل

du sang contaminé

« L'oubli des règles de déontologie médicale »

Nous publions ci-dessous de larges extraits du jugement rendu, vendredi 23 octobre, par la 16e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, présidée par M. Jean-Louis Mazières.

Le tribunal analyse ci-dessous la décision de l'ancien directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) de limiter l'importation des produits sanguins chauffés (donc non infectés par le virus du sida) destinés aux hémophiles :

C'est bien le docteur Garretta qui a persévéré dans une politique restrictive des importations en maintenant jusqu'à épuisement des stocks la distribution de produits non chauffés.

Le fait que le CNTS ait dû malgré tout, sous la pression, procéder à une augmentation massive des importations des produits chauffés en 1985 démontre *a contrario* qu'il disposait de la liberté de décision en ce sens. Mais, à l'époque, cette orientation était manifestement regrettée, considérée par le docteur Garretta comme le résultat d'*« initiatives malheureuses »*, de campagnes de presse *« regrettables »* contraires aux *« positions réalistes et responsables »* définies, selon lui, par le Comité national d'hémophilie et la Commission consultative de la transfusion sanguine.

Aucune des correspondances adressées par le docteur Garretta aux autorités de tutelle, en tout cas de celles soumises à l'examen du tribunal, si elles font état de la gravité de la maladie, de la contamination des lots, si elles détaillent les mesures d'*« urgence »* prises ou envisagées et leur calendrier, ne sollicite expressément une mesure d'interdiction de vente des produits contaminés ni ne pose comme impérative et urgente la question d'une décision d'importation générale des produits chauffés d'origine étrangère.

Le tribunal rejoint ici l'une des conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) : *« En attendant que le processus industriel de chauffage fût opérationnel, il convenait de développer les importations de produit chauffé. »*

Le docteur Garretta disposait, au premier chef, des éléments d'information et des pouvoirs pour décider en ce sens. Non seulement il n'a pas réellement même pesé en ce sens mais il va tout faire pour que soit poursuivie la politique inverse. *The Lancet*, à la fin de l'année 1984 déjà, écrivait : *« Il serait injustifiable de prescrire ou de laisser utiliser par les hémophiles des préparations à risque de sida alors qu'apparemment des produits plus sûrs sont disponibles. »*

Sont disponibles... c'est une des objections de la défense ; l'IGAS s'est interrogée : *« Il n'est pas évident que la production de produits chauffés ait pu être suffisante pour satisfaire la totalité des besoins des Etats-Unis et des pays européens. »*

Cette question, le docteur Garretta n'avait pas à se la poser ; pas plus d'ailleurs que les autorités de tutelle françaises. Elle n'a de fait jamais été évoquée sérieusement, dans aucun document produit devant le tribunal.

Le CNTS ne s'est trouvé confronté à aucun refus d'exportation pour cause de pénurie d'une quelconque firme étrangère. (...) En conclusion, et ainsi que l'a relevé le rapport de la commission d'enquête sénatoriale, l'ambition d'accéder à la logique industrielle a conduit à l'oubli des règles de déontologie médicale. Cette ambition et cet oubli ont été, au premier chef, ceux du docteur Garretta.

∴

Le tribunal analyse ci-dessous la nature de ses pouvoirs et les responsabilités du professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé.

Il doit être observé :

a) Que de même qu'il est interdit au tribunal de se saisir d'infractions nouvelles, celui-ci ne peut juger que de la responsabilité pénale des personnes renvoyées devant lui.

b) Que la responsabilité pénale est tout à fait distincte, dans ses éléments constitutifs, des responsabilités politique ou administrative, dont l'établissement et la sanction obéissent à de tout autres règles. La recherche de la responsabilité pénale des « politiques », au sens des ministres agissant dans l'exercice de leurs fonctions, est constitutionnellement interdite à l'autorité judiciaire.

c) Que, toutefois, les agissements des prévenus, dont plus particulièrement ceux des hauts responsables administratifs, s'étant, de par leur fonction même, nécessairement inscrits dans un cadre hautement influencé et quelquefois déterminé par le politique, une approche des conditions dans lesquelles leurs décisions sont ainsi intervenues ne peut être écartée. Cette approche doit être conduite non dans le but de sanctionner ni même de rechercher une responsabilité politique mais dans celui d'établir l'exacte mesure de la responsabilité pénale des prévenus (...).

Le professeur Roux, directeur général de la santé, autorité de tutelle de la transfusion, membre du conseil d'administration du CNTS, s'est manifestement abstenu d'user de ses pouvoirs pour empêcher le docteur Garretta d'agir ainsi qu'il l'a fait.

La connaissance qu'avait le professeur Roux du risque spécifique que représentaient les produits délivrés par le CNTS, et notamment son caractère documenté et précoce, a été suffisamment démontrée.

« Une abstention volontaire »

L'étendue du champ d'action dont disposait le directeur général de la santé pour y parer ou tenter de le faire était notable. Le tribunal n'a retenu que des modalités d'intervention compatibles avec la politique de l'époque, les influences qu'il pouvait subir, son devoir de réserve en tant que haut fonctionnaire.

Si l'instruction n'a pas permis d'établir de manière non discutable certains éléments de l'accusation, ceux-ci n'ont pas été pris en considération : ainsi en est-il de la responsabilité du choix de la date du 1er octobre 1985 retenue par l'arrêté du 20 juillet. (...)

Il s'agit bien d'une abstention volontaire, d'un refus d'agir en pleine connaissance de cause de la part d'une personne qui savait parfaitement que se commettait un délit, qui avait les moyens de l'empêcher ou de tenter d'y faire obstacle sans risque pour elle-même. Ce refus d'agir résulte clairement de la conjonction entre, d'une part, la précocité et la précision des informations dont disposait le professeur Roux, et d'autre part, l'étendue, la diversité des actions qui s'offraient à lui et même, compte tenu de ses fonctions publiques, s'imposaient à lui, tant en direction des cabinets ministériels que de la transfusion sanguine en général et du CNTS en particulier.

La loi n'exige pas que l'abstention s'inspire d'une pensée de malice, elle ne s'inquiète pas des mobiles. Celui qui s'abstient par indifférence ou lassitude est punissable aussi bien que celui qui le fait par intention de nuire. Les mobiles d'une action ne sont pas toujours accessibles à la justice, il suffit de constater que, en l'espèce, l'inaction du professeur Roux, dans les fonctions qui étaient les siennes, à l'époque de la prévention, compte tenu des informations et des moyens dont il disposait, ne peut que s'analyser en un refus conscient et volontaire d'agir pour tenter d'empêcher la commission manifeste d'un délit.

Ce refus volontaire est encore plus apparent lorsqu'il est constaté que le professeur Roux a fait partie des quelques personnes qui avaient compris que la politique et la position du docteur Garretta de juge et partie étaient incompatibles avec une saine approche du problème grave de santé publique qui se posait.

Ses fonctions de directeur général de la santé, dont on ne peut soutenir l'insignifiance, ou minimiser le rôle et les pouvoirs, sans affirmer un principe général d'irresponsabilité de la fonction publique jusqu'à son plus haut niveau – celui où elle côtoie directement le politique, – commandaient qu'il agisse (...).

Le professeur Roux, directeur général de la santé, organe de tutelle du CNTS, membre de son conseil d'administration, pouvait agir dans deux directions, d'une part « en amont », à la source du pouvoir, *auprès des cabinets ministériels et* d'autre part « en aval » en direction de l'organisation transfusionnelle française, et plus particulièrement du CNTS

Action auprès des pouvoirs publics.

Ce titre est retenu pour la clarté et la commodité de l'analyse en effet, le professeur Roux, de par ses fonctions de directeur général de la santé, était, dans le cadre des pouvoirs qui lui étaient légalement reconnus, partie intégrante des pouvoirs publics.

1) *Le compte rendu du conseil d'administration qui s'est tenu au CNTS le 25 février 1985* a démontré que le professeur Roux s'était vivement opposé à l'éviction du professeur Ruffié : elle consacrerait, selon ses termes, une rupture dommageable de l'équilibre des pouvoirs entre le professeur Salmon, de l'Institut national de la transfusion sanguine, et le docteur Garretta, directeur du CNTS, au profit de ce dernier.

Le professeur Roux a clairement fait état d'un retrait d'agrément possible, par le ministère, de la nomination du docteur Garretta et indiqué son intention de faire désigner *« dans les jours qui viennent une commission d'enquête »* (...).

On observe ainsi à cette époque *une convergence d'action entre les* deux hommes pour s'opposer à la politique du docteur Garretta.

2) S'agissant *de la note du 12 mars 1985* [*« les produits sanguins sont contaminés »*] *du docteur Brunet*, émargée *« Vu Roux »*), le directeur général de la santé a affirmé ne pas s'être contenté de cette mention, qui traduisait selon lui son approbation, mais l'avoir transmise au cabinet du secrétariat d'Etat à la santé *« dans les formes habituelles »*, en en signalant l'urgence de manière conventionnelle par une fiche de couleur appropriée (rouge).

Il n'y a pas lieu, en l'état de l'instruction, de remettre en cause cette déclaration à l'audience du professeur Roux. Mais, à s'y tenir, encore doit-on se demander si une telle information, traduisant un péril grave pour la santé publique, ne justifiait pas une transmission plus *solennelle et l'accompagnement d'un* commentaire soulignant la nature de l'urgence, le caractère indiscutable de son approbation, et proposant les mesures nécessaires pour y remédier.

Les juridictions administratives, du premier degré et d'appel, ont accordé à cette note l'attention qu'elle méritait en la considérant comme le point de départ de la responsabilité administrative de l'Etat.

Le fait que le directeur général de la santé n'ait, de son propre aveu, assuré qu'une transmission relativement anecdotique au cabinet du secrétaire d'Etat de cette information est un des éléments qui signent sa responsabilité pénale.

3) Le professeur Roux a invoqué pour sa défense les termes *de sa note du 10 mai 1985*, estimant par là avoir clairement posé le problème aux décisionnaires politiques et à leurs conseillers. Cette note, rédigée par Mme Pierre, mais totalement assumée par le professeur Roux, qui a déclaré l'avoir approuvée avant son départ pour Genève, était en réalité antérieure et préparatoire à la réunion interministérielle du 9 mai 1985.

Elle comporte trois parties : la première consacrée à la réorganisation du CNTS à la suite d'un rapport du professeur Ruffié, la seconde concernant la mise en place des tests de dépistage et leur coût, la troisième, de loin la plus synthétique, sur le chauffage des fractions coagulantes (...).

Cette note n'aborde aucunement la question de la période intermédiaire, ne fait aucune allusion à la nécessité, ou l'éventualité, d'interdire ou déconseiller, au moins à Paris, toute cession de produits contaminants ; ni, dans l'attente, d'importer des produits chauffés de l'étranger. Or le professeur Roux a lui-même déclaré : *« Dans la situation de février 1985, on aurait dû acheter à l'étranger des produits chauffés. »* Le professeur Roux était précisément l'autorité compétente pour, sinon décider, recommander, suggérer cette interdiction et cette importation (...).

Le tribunal rejoint ici les conclusions du rapport de l'inspecteur Lucas : *« Cette période entre le 1er août et le 1er octobre a pu être dommageable dans la mesure où les produits non chauffés n'étaient ni rappelés ni bloqués »* (...).

Tout indique que, malgré ses assertions, le professeur Roux, en sa qualité de directeur général de la santé, n'a pas fait usage des pouvoirs – même de simple recommandation – dont il disposait pour tenter de pallier un problème grave de santé publique dont il était au premier chef instruit.

∴

Le tribunal étudie enfin la responsabilité des docteurs Garretta et Allain au regard de la loi sur les fraudes :

1) Si le sang du donneur dans sa relation avec le centre de prélèvement échappe à toute convention commerciale, les dérivés sanguins, produits industriels dans la relation qui s'instaure ensuite entre les organismes fabricants et les receveurs, sont bien l'objet d'une vente, dont le prix de cession est fixé par arrêté ministériel. Ils constituent donc des marchandises ou produits au sens de la loi.

2) La loi est applicable même s'il n'a pas existé de relation directe entre les preneurs et les hémophiles. L'intervention d'un tiers, établissement hospitalier, médecin prescripteur, constitue une stipulation pour autrui ; peu importe même que ces intermédiaires aient pu être informés du danger, il suffit que les sous-acquéreurs, en l'espèce les hémophiles, aient pu souffrir de la tromperie.

3) La tromperie a porté à l'évidence sur les qualités substantielles *de la fourniture : produit* thérapeutique et non pas éventuellement mortel dans des proportions inacceptables même à l'époque ; produit dont il convenait d'éliminer les agents infectieux alors connus selon les techniques avérées au moment de la prévention ou de les remplacer par des produits sains parfaitement disponibles sur le marché.

A plus forte raison la tromperie a-t-elle tendu à dissimuler les risques inhérents à l'utilisation du produit ; pleinement informés de ceux-ci, les hémophiles auraient individuellement pris une autre décision de consommation, et certainement pas, dans le cas de l'Association française des hémophiles (AFH), accepté que leur utilisation soit repoussée jusqu'au 1er octobre 1985.

4) Les correspondances, notes, procès-verbaux, interventions, publications, délibérations et témoignages précédemment analysés ont démontré l'élément intentionnel de l'infraction :

a) Les prévenus avaient tous deux, à un degré équivalent, personnellement conscience du caractère gravement contaminant des produits distribués par le CNTS, et ce dès avant la période de prévention.

b) Par leur silence, leur réticence à informer et même leurs manœuvres au sens de comportements et attitudes, ils ont avec persévérance poursuivi un but : induire les hémophiles en erreur, *« les tromper »* jusqu'à *« épuisement des stocks »*.

– De cette politique, le docteur Garretta est incontestablement l'inspirateur et le maître-d'œuvre. L'interrogation, nous l'avons vu, peut être poursuivie au-delà même des hémophiles et s'appliquer aux conditions dans lesquelles les comités, commissions et même *« autorités de tutelle »* ont été informés ; c'est un sujet d'étonnement certain que cette suite de coïncidences qui aboutissent toutes au même effet :

– La réunion du 10 mai 1985 du bureau de l'AFH, tenue en présence du « représentant du CNTS » le docteur Allain, proposant la date du 1er octobre 1985, précédée d'une rencontre officieuse entre le président de cette association et le docteur Garretta, qui motive l'acceptation d'un report au 1er octobre de la généralisation des produits chauffés en s'appuyant sur des considérations économiques coïncidant avec les préoccupations du directeur du CNTS.

– Le rapport final du groupe Sida et transfusion rédigé par le docteur Habibi, transmis au ministère le lendemain de la réunion décisive du 29 mai 1985 au CNTS ; rédigé en des termes évoquant bien des questions abordées au cours de celle-ci, tout au moins dès lors qu'il s'agissait de rendre compte de toute la complexité alléguée du problème, mais en omettant de reprendre les conclusions claires, de la politique décidée au cours de cette réunion, pour le plus important centre français de fractionnement : l'absence de rappel de produits connus comme indubitablement contaminants.

– L'absence de correspondance *adressée à la direction générale* de la santé pour rendre compte des décisions prises ce même 29 mai, alors même qu'il y avait été décidé de s'en remettre précisément à la décision de cette autorité de tutelle.

– L'adresse, par contre, d'une correspondance pour information et *avis*, à une autorité certes concernée par le problème, le LNS, mais cependant dérivés et en aucun cas autorité de tutelle.

– Le fait que le Comité national d'hémophilie le 19 juin n'ait pas été bénéficiaire d'une information claire, essentielle, pour ne pas dire substantielle sur le degré de contamination exact des produits délivrés par le CNTS, alors que précisément le président de ce comité cumulait ces fonctions avec celles de directeur du CNTS.

– La fâcheuse interpolation commise le 20 juin par le docteur Garretta lors de son compte rendu, à la Commission consultative de la transfusion sanguine, des travaux du Comité national de l'hémophilie. Interpolation qui tendait manifestement à faire accroire à la CCTS que le CNH s'était prononcé en toute connaissance de cause du degré de contamination des produits distribués par le CNTS.

« Sous le prétexte de cohérence »

Ceci a objectivement concouru à laisser dans l'ombre l'urgence et la gravité du problème de santé publi*que qui se posait très spécifique*ment au CNTS, pour le dissoudre, sous le prétexte de cohérence, dans un contexte national en réalité bien plus contrasté. Le fait est que l'on a ainsi abouti à faire avaliser par les uns et les autres ce qui était une politique conçue et décidée comme la plus « réaliste et responsable » pour le CNTS par le docteur Garetta.

Cet enchaînement d'événements s'explique en réalité très bien dès lors que l'on constate que dans cette affaire, le docteur Garretta s'est placé en situation d'être à la fois juge et partie.

Partie, de par ses fonctions de directeur d'un centre de transfusion sanguine.

Juge, de par son monopole d'importation, son siège parisien, sa vocation nationale, sa proximité des pouvoirs publics.

Sa situation privilégiée dans la recherche et l'information. Ses rapports nécessairement étroits avec l'AFH dont le siège se situait dans ses locaux.

Ses fonctions de président du CNH, dont les attributions étaient précisément de conseiller la CCTS et, au-delà, les pouvoirs publics.

C'est plus particulièrement le 25 février 1985 que cette confusion des rôles s'est pleinement concrétisée et que le docteur Garretta, à la suite de l'élimination du professeur Ruffié, a pu concentrer entre ses mains tous ces pouvoirs (...).

– Le docteur Allain, outre ses responsabilités de médecin prescripteur, tout particulièrement informé du fait même de ses recherches entreprises au sein du CNTS, a activement collaboré à la politique définie par le docteur Garretta :

– Au sein de l'Association française des hémophiles, et même s'il n'en était pas le médecin conseil officiel, il y était perçu, aux termes mêmes des écrits de son président, comme le représentant du CNTS et à ce titre considéré comme un interlocuteur tout à fait privilégié. La distorsion des connaissances que traduit le communiqué du bureau de l'AFH du 10 mai 1985 d'avec les faits tels que connus et dénoncés par *le docteur Allain dès le 16 janvier* démontre que celui-ci est demeuré totalement fidèle à l'action initiée par le docteur Garretta. Par sa qualité d'expert de l'hémophilie, de médecin traitant bénéficiant de la confiance des malades, il a non seulement cautionné mais accrédité le mensonge dans l'esprit de ceux-ci.

Mieux que quiconque, il connaissait la dangerosité d'une politique qu'il a non seulement laissée se poursuivre mais à laquelle il a apporté un appui public déterminant, puisque c'est à la suite de la réunion à laquelle il a participé qu'est apparue la date du 1er octobre 1985.

– Représentant du CNTS, le docteur Allain l'était aussi auprès des médecins spécialistes de l'hémophilie. Aucun témoin n'a fait état de ses réticences lorsqu'il a appuyé auprès d'eux la politique définie par le docteur Garretta de distribution des produits chauffés et non chauffés.

– Circonstance moralement aggravante, le docteur Allain et le docteur Garretta ont envisagé comme possible le résultat dommageable effectivement obtenu, et accepté pour autrui un risque conséquent de mort ;

– Médecins, ils ont de par cette qualité accru la force déceptive de leur tromperie et méconnu une règle déontologique fondamentale qui leur interdisait de faire courir aux malades un risque injustifié parfaitement évitable dès le début de la prévention.

Silences, négligences et indifférences

5) La parution de l'arrêté du 20 juillet 1985 repoussant au 1er octobre la date de non-remboursement des produits contaminés, contrairement à l'interprétation qui en a été faite – *« ce qui laisse au CNTS une marge de manœuvre pour une décision »*, – n'exonère en rien les prévenus de leur responsabilité pénale dès lors qu'il est indiscutablement établi que les produits étaient *bien perçus par eux comme contaminants.*

6) Les dispositions des articles L. 675 et L. 676 du code de la santé publique ne font pas obstacle à l'application de la loi de 1905, texte certes général, mais visant une qualification de tromperie tout à fait dis*tincte de la réglementation particu*lière prévue soit dans certaines hypothèses de fabrication, soit lors de l'inobservation de règlements ou décrets.

Enfin, dans l'hypothèse même d'un concours d'infractions, la plus haute qualification pénale doit être *seule retenue*.

7) Il est possible d'accorder au docteur Allain, en sa qualité de cadre manifestement subordonné dans son action, le bénéfice des circonstances atténuantes. Il n'en est pas de même du docteur Garretta, qui, de par ses fonctions de directeur du CNTS, se situait au point de convergence exact de toutes les informations les plus précises concernant le problème de la contamination des hémophiles en général et de ses produits en particulier.

Le docteur Garretta a d'autre part pleinement exercé ses attributions de directeur sans pouvoir alléguer avoir été aucunement empêché dans ses fonctions ; il a utilisé celles qui lui étaient dévolues ou qu'il s'était attribuées en tant que conseiller des pouvoirs publics pour faire prévaloir les intérêts du CNTS sur ceux des malades et de la transfusion sanguine en général.

Il a refusé d'écouter, éliminé ou court-circuité les opposants à sa politique, le professeur Ruffié, le professeur Roux, le docteur Allain, certains prescripteurs, pour, en définitive, en profitant de bien des silences, de beaucoup de négligences, d'indifférences, de refus conscients d'agir, amplifier par son action une tragédie qui n'avait pas besoin de l'être. »

De l'empoisonnement

Aux parties civiles qui avaient porté plainte pour empoisonnement, le tribunal a fait la réponse suivante :

« L'empoisonnement (comme les infractions de l'article 318) n'est pas seulement un acte, conscient, voulu, mais un acte intentionnel, c'est-à-dire conscient, voulu et accompli en vue d'un résultat précisément recherché par son auteur, en l'espèce la mort ou l'atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui. Le résultat ainsi recherché est un élément constitutif de l'infraction et participe à sa définition même : empoisonner, c'est rechercher la mort de son prochain. Quand le législateur a voulu criminaliser des actes commis sans intention de donner la mort, il l'a expressément déclaré ; ainsi dans l'article 311 du code pénal : *« Toute personne qui volontairement aura porté des coups ou commis des violences ou voies de fait ayant entraîné la mort sans intention de la donner... »*

» Même si parfois cette détermination ou preuve de l'intention est difficile, revenir sur l'exigence fondamentale de cet élément moral constitutif de l'infraction serait méconnaître d'une part qu'elle est en fait inscrite, soit directement dans les textes, soit dans la disposition même du code, d'autre part renoncer au principe d'interprétation stricte de la loi pénale et ouvrir la porte à toutes les dérives et confusions.

» Ainsi la proposition de retenir, pour le seul crime d'empoisonnement, malgré l'argument textuel développé plus haut, la notion prétendument novatrice *« d'intention d'empoisonner »* reviendrait à substituer à un concept clairement identifiable (empoisonner, c'est vouloir tuer), une définition tautologique (empoisonner, c'est vouloir empoisonner) aux contours totalement imprécis ; une non-définition, dangereuse pour les libertés publiques, susceptible de s'appliquer à des situations multiples, indéterminées : du trafiquant de drogue au fabricant ou commerçant en produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques... jusqu'à certaines atteintes à l'environnement... pour aboutir à une totale méconnaissance du principe de la légalité des infractions.

» Ce serait encore entretenir la confusion entre les infractions *intentionnelles et les délits qualifiés d'involontaires.*

» Dans ces derniers, l'acte générateur du dommage est conscient, voulu, mais le résultat développé, qui peut être aussi la mort d'autrui, non expressément recherché par son auteur. »

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Alors que le nombre de tués sur les routes est en baisse depuis trois mois

Le Conseil d'Etat conclut à la légalité du permis à points

L'assemblée du contentieux du Conseil d'Etat, saisie par des organisations professionnelles des transporteurs routiers, a conclu, vendredi 23 octobre, à la légalité des textes mettant en œuvre la loi du 10 juillet 1989 sur le permis à points.

L'UNOSTRA (Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers) estimait que la parution, le 28 juin 1992, du décret fixant à six le nombre initial des points dont est affecté le permis de conduire et précisant les règles sur la perte et la reconstitution du nombre de point, était intervenue au-delà du délai – fixé au 1er janvier 1992 – par le Parlement. En suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat a admis que, *« en ne prenant pas les mesures nécessaires pour que le permis à points entre en vigueur au plus tard le 1er janvier 1992, l'administration a violé la loi »*.

L'assemblée du Palais-Royal reconnaît de la même façon que *« le gouvernement aurait pu demander [...] au Parlement un report du délai qu'il savait ne pas pouvoir tenir »*, compte tenu de la nécessité pour le ministère de l'intérieur de modifier le fichier national des permis de conduire, et du temps nécessaire pour mener la concertation en vue de l'élaboration des textes réglementaires. Les membres du Conseil d'Etat ont cependant admis que, *« malgré la faute qu'il a commise en ne permettant pas à la loi d'entrer en vigueur à la date prévue,* [le gouvernement ne pouvait se dispenser] *de prendre, malgré l'expiration du délai, les mesures nécessaires à l'exécution de la loi »*.

D'autre part, la cour d'appel d'Amiens s'est prononcée, dans un arrêt rendu le 25 septembre 1992, sur le refus du tribunal correctionnel de Senlis de suspendre, le 23 juillet 1992, le permis de conduire d'un conducteur en état d'ébriété récidiviste, au motif que *« la défense sociale que vise une telle peine est déjà assurée par le retrait automatique de points du permis de conduire, sanction particulièrement attentatoire aux libertés publiques, et paraissant suffisante puisque entraînant en l'espèce le retrait de 5 points »*. La cour d'appel d'Amiens estime dans son arrêt qu' *« il n'appartient pas au juge de porter une appréciation sur la qualité des lois »*, ce qui devrait mettre un terme aux commentaires d'un certain nombre de juridictions pénales de première instance sur la légalité ou l'illégalité des textes sur le permis à points.

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, s'est félicité, vendredi 23 octobre, de la *« fin de la polémique sur la légalité du décret fixant les modalités d'application du permis à points »*. Il a souligné à cette occasion que les résultats du mois de septembre confirment la tendance, déjà observée en juillet et en août, d'une baisse significative du nombre des accidents de la route depuis l'entrée en application du système du permis à points. En trois mois, le nombre des tués a baissé de 15,3 %, soit 439 vies sauvées; le nombre de blessés est en diminution de plus de 11 %.

CHRISTOPHE DE CHENAY

ENFANCE

Pour protéger la jeunesse

Les messageries roses seront mieux contrôlées

Afin d'apaiser les parents qui se plaignaient de la facilité d'accès pour leurs enfants aux messageries dites « conviviales », qui sont de plus en plus souvent violentes et racistes, le ministre des postes et télécommunications, M. Emile Zuccarelli, a annoncé, jeudi 22 octobre, une modification à la fois technique et institutionnelle des systèmes de contrôle. Deux nouveaux organismes de surveillance vont être créés : une instance de réflexion, le conseil supérieur de la télématique, et une instance exécutive, le comité de la télématique anonyme.

Le conseil supérieur de la télématique (CST) réunira une vingtaine de personnalités représentatives des parties intéressées (l'Etat, l'exploitant public, les professionnels et les consommateurs). Il sera chargé d'établir un code de déontologie et de formuler des recommandations adaptées à chaque secteur d'activité de la télématique écrite ou vocale. Il devra être consulté avant toute modification de la convention kiosque et sera saisi pour toute réclamation individuelle. Il pourra même s'autosaisir.

Le comité de la télématique anonyme (CTA), émanation du CST, sera composé de cinq ou six personnes et aura pour mission de veiller au respect, par les fournisseurs de services de messageries, des engagements souscrits auprès du conseil supérieur de la télématique. Ce CTA se substituera à l'actuel comité consultatif des kiosques télématique et téléphonique, une structure jugée trop lourde, qui, en trois ans, a eu à examiner environ soixante-dix dossiers et a fait déconnecter une quinzaine de messageries roses. France Télécom ne fera pas parti de ce CTA, afin de ne plus être juge et partie, comme dans l'ancienne structure. Tous les avis du comité lui seront transmis, mais aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect.

Le ministre des PTT reconnaît que cette réforme ne change pas profondément la procédure actuelle, mais *« donne une existence plus stable à une structure chargée d'élaborer les règles déontologiques et d'assurer la neutralité de France Télécom »*.

Afin de permettre aux parents de mieux limiter l'accès de leurs enfants aux messageries, le ministre a également décidé de confier à France Télécom l'étude d'une télécommande utilisable par l'abonné, à partir de son poste téléphonique, capable de sélectionner uniquement les services, de téléphone ou de Minitel, qu'il veut rendre accessibles.

Ch. Ch.

JUSTICE

Après son inculpation pour « tentative d'extorsion de fonds »

Le président de la Foire de Toulon est écroué

TOULON

de notre correspondant

M. Bernard Frank, gérant de la SARL « Var Expansion », et patron de la Foire de Toulon, a été inculpé le 21 octobre pour *« tentative d'extorsions de fonds »* et *« recours à travailleurs clandestins »*. Il a été écroué à la prison Saint-Roch. C'est la quatrième fois en sept ans que M. Frank a maille à partir avec la justice.

En 1985, il était condamné à verser 6 millions de francs à M. Jean-Yves Legall, l'un de ses associés, qui s'estimait illégalement évincé de la société qui était à l'origine de la création de la Foire de Toulon.

Le 8 janvier 1988, M. Frank était victime d'un attentat dont les mobiles n'ont toujours pas été élucidés. Deux hommes à moto l'avaient grièvement blessé alors qu'il se rendait en voiture à son bureau; ce qui l'obligeait à une longue convalescence et lui valait de perdre son poste de vice-président à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Var, où il siégeait depuis 1984. Le président légitimait cette éviction en s'appuyant sur un article du règlement imposant la présence effective des membres de la CCI au sein de l'assemblée consulaire.

Le 15 mars 1991, à l'issue d'une garde à vue de trente-six heures, M. Frank était inculpé d'*« abus de biens sociaux et de faux en écritures privées »*. Cette affaire est toujours en cours d'instruction.

JOSÉ LENZINI

Après la découverte d'espions œuvrant en France au profit de Moscou

Paris demande le « rappel en urgence » de quatre officiers de renseignement russes

Le gouvernement français a demandé le *« rappel en urgence, dans leur pays, de quatre officiers de renseignement russes »*, ont indiqué, vendredi 23 octobre, le ministère de l'intérieur et le Quai d'Orsay. Cette décision intervient après que plusieurs enquêtes de la DST (direction de la surveillance du territoire) ont démontré l'action d'agents des services russes dans des filières d'espionnage touchant aux domaines aussi bien militaire que commercial et technologique.

Les révélations de transfuges russes se trouvent souvent à l'origine de telles affaires. Celles de M. Vladimir Konoplev, ex-premier secrétaire à l'ambassade de Russie à Bruxelles, passé à l'Ouest en 1991, avaient ainsi permis à la DST d'interpeller cinq personnes de nationalité belge ou française accusées d'avoir livré des secrets commerciaux au SVR, l'Agence russe de renseignement extérieure qui a remplacé le tentaculaire KGB (*le Monde* du 24 avril). Plus récemment, les confidences de Victor Ochtchenko, qui a quitté en juillet son poste de conseiller à l'ambassade de Russie à Paris pour se réfugier à Londres et approfondir une coopération déjà ancienne avec les services anglais et américains, ont mis le contre-espionnage français sur la piste de nouvelles filières opérant en France pour le compte de Moscou.

Un ingénieur en physique nucléaire travaillant au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est ainsi accusé d'avoir livré aux Russes de nombreux documents, y compris des informations confidentielles sur des essais nucléaires réalisés en 1989 et 1990 sur l'atoll de Mururoa. Ce scientifique de haut vol, âgé de trente-cinq ans et de nationalité française, a été inculpé de *« trahison »* pour livraison de renseignements à des agents d'une puissance étrangère, et écroué, le 15 septembre par M. Roger Le Loire, juge d'instruction à Paris. Selon le communiqué du ministère de l'intérieur, l'homme a *« reconnu avoir fourni des informations et des documents à un agent russe »*.

A la direction générale de l'armement (DGA), un ingénieur civil est soupçonné d'avoir livré des documents non classifiés à des agents du SVR. Employé à l'établissement technique central de l'armement à Arcueil (Val-de-Marne), ce docteur en physique âgé de trente-neuf ans a été inculpé, le 1er octobre, d'*« intelligence avec des agents d'une puissance étrangère »*, et laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Enfin, un technicien de l'usine de Thomson-TCMS de Saint-Egrève (Isère) est sous le coup du même chef d'inculpation pour avoir vendu à des Russes des informations confidentielles sur cette société traitant des contrats avec le secteur de l'armement.

ENVIRONNEMENT

Pour la protection des cétacés

Mme Royal propose la création d'un sanctuaire marin entre la France et l'Italie

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, a annoncé à Antibes, lors d'un colloque organisé les 22 et 23 octobre par l'Association pour la création d'une réserve internationale marine en Méditerranée occidentale (RIMMO), la prochaine mise en place d'un « sanctuaire » pour les petits cétacés entre la France et l'Italie dans le triangle Hyères-cap Corse-Gênes.

NICE

de notre correspondant régional

La RIMMO a été créée en juillet à l'initiative du directeur du Marineland d'Antibes, M. Mike Riddel, en réaction contre l'utilisation, en Méditerranée, par des bateaux sud-coréens, de filets dérivants de grande dimension provoquant une hécatombe parmi les dauphins (*le Monde* daté 19-20 juillet). La RIMMO a repris a son compte une idée lancée en octobre 1991 au Caire par la Conférence du programme des Nations unies pour l'environnement. La protection des cétacés avait été définie comme une des priorités du plan d'action méditerranéen (PAM). Plus précisément, un appel à la Commission internationale de la pêche à la baleine (IWC) avait été lancé en vue de la création d'une réserve des mammifères marins *« qui couvrirait l'aire de la Méditerranée »*.

La RIMMO a projeté de jeter les bases juridiques et techniques de cette réserve à l'occasion d'un colloque international réunissant les experts des sept pays riverains concernés (1). Parallèlement, elle avait repris et amplifié une campagne de pétitions demandant l'interdiction des filets dérivants. Ces initiatives ont rencontre un succès inespéré. Le colloque, a été mis sur pied en trois mois et cent vingt mille signatures ont été recueillies.

Le ministre de l'environnement, Mme Royal, a mis a profit cette occasion pour lancer un projet de « sanctuaire » marin où l'utilisation des filets dérivants sera totalement interdite. La procédure de création de ce « sanctuaire » sera arrêtée, le 31 octobre à Aoste, lors d'une rencontre avec son homologue italien, M. Ripa Di Meana. *« Un groupe d'experts scientifiques qui nous fera, d'ici le début de l'an prochain, des propositions, sur la superficie, la localisation et la réglementation de la zone. Ce sera une grande première mondiale et, par conséquent, nous espérons que cette décision sera suivie non seulement par les autres pays riverains, mais, également, par tous les pays extérieurs à la Méditerranée »*, a déclaré Mme Royal.

Afin de concrétiser rapidement le projet, la RIMMO, qui *« n'en attendait pas tant »*, a suggéré au ministre de l'environnement la création d'une zone écologique protégée (ZEP) s'inspirant des principes prévus par les dispositions de la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 relatives aux zones économiques exclusives (ZEE). *« Cette zone,* estime-t-elle, *ne constituerait pas un obstacle à l'exercice de la liberté de la pêche et de navigation pour autant que cet exercice demeure compatible avec les objectifs assignés à la ZEP. »* L'intérêt de cette ZEP, de conception inédite, est qu'elle pourrait s'étendre, comme les ZEE, jusqu'à 200 milles des côtes et que son objet spécifique permettrait de faire l'impasse sur les délicats problèmes politiques et économiques inhérents aux ressources du sous-sol (minerais et hydrocrabures).

GUY PORTE

(1) Algérie, Tunisie, Maroc, Espagne, France, Italie et Monaco.

EN BREF

□ **L'un des « Irlandais de Vincennes » interpellé en Bretagne.** – Stephen King, l'un des trois Irlandais victimes du « montage » organisé en août 1982 par des gendarmes pour les incriminer dans l'affaire dite des « Irlandais de Vincennes », a été interpellé, jeudi matin 22 octobre, dans le Morbihan, par des policiers agissant sur commission rogatoire de Mme Laurence Le Vert, juge d'instruction parisien chargé de dossiers sur le terrorisme basque. Stephen King, dont la garde à vue a été prolongée, réside en Bretagne où il est employé comme technicien en électronique. Sa compagne, de nationalité française, interpellée dans leur maison de campagne, a été remise en liberté, après plus d'une journée passée dans les locaux de la police judiciaire à Lorient. Leur arrestation faisait suite à la découverte de documents mentionnant les coordonnées du couple et que détenait un des Basques interpellés lors de la vague d'arrestations opérée au mois de mai parmi des sympathisants basques résidant en Bretagne.

□ **Ouverture d'une enquête préliminaire concernant M. Jean Poperen.** – Le parquet de Lyon a ouvert une enquête préliminaire visant l'ancien ministre socialiste chargé des relations avec le Parlement, M. Jean Poperen, à la suite de l'instruction sur les financements occultes du PS conduite par le magistrat rennais Renaud Van Ruymbeke. C'est en tant que maire de Meyzieux (Rhône) que M. Poperen fait l'objet de cette enquête, qui porte sur des faits n'ayant pas un caractère d'enrichissement personnel, est-il précisé de source judiciaire.

□ **Les sociétés Williams et Renault sommées par un tribunal de produire leur convention de parrainage.** – Après avoir ordonné le 3 juillet à TF1 d'éviter la diffusion d'images de marques de cigarettes lors du Grand Prix de formule 1 de Magny-Cours (*le Monde* du 6 juillet), le tribunal de grande instance de Quimper, qui était à nouveau saisi par le Comité national contre le tabagisme (CNCT), a rendu, jeudi 22 octobre, une ordonnance de référé qui fait injonction à la société Williams Grand Prix Engineering Limited de produire, avant le 25 octobre, sous astreinte de 1 million de francs par jour, la convention de parrainage la liant à la marque de cigarettes Camel, et aux sociétés Renault SA et Renault Sport de produire leur convention avec Williams. Le CNCT espère leur interdire de faire courir leurs véhicules *« recouverts ou porteurs de logos, marques et emblèmes Camel »* lors du Grand Prix de formule 1 d'Australie, le 8 novembre.

□ **Accident d'avion mortel dans le Var.** – Un Fouga-Magister de l'aéronavale s'est écrasé, jeudi 22 octobre, pour une raison encore inconnue, près du Castellet (Var), pendant un vol d'entraînement à basse altitude. Le pilote, le second-maître Cyrille Loiseau, vingt-deux ans, a été tué dans cet accident.

□ **Séismes au Maroc, en Egypte et en Géorgie.** – Quatre personnes ont été tuées et une cinquantaine blessées en Egypte par une nouvelle secousse tellurique qui s'est produite, jeudi 22 octobre, dans la région du Caire. La secousse – 4,2 sur l'échelle de Richter – a provoqué l'effondrement de sept immeubles dans la capitale égyptienne. Au Maroc, un séisme d'une magnitude de 5,2 a secoué la région du Tafilalet, provoquant la mort d'une femme et de sa fillette. Enfin, la terre a tremblé dans la nuit du 23 au 24 octobre à Tbilissi, capitale de la Géorgie ex-soviétique, mais on ignorait samedi s'il y avait des victimes. – *(AFP.)*

□ **Un nouveau président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.** – Le sénateur centriste de la Somme, M. Jacques Mossion, a été nommé, jeudi 22 octobre, à la présidence de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques qui s'est récemment fait remarquer par des rapports incisifs sur le nucléaire et la biologie. Il remplace à ce poste le député socialiste de Meurthe-et-Moselle, M. Jean-Yves Le Déaut, qui garde les fonctions de vice-président, tandis que M. Raymond Forni, député socialiste du Territoire de Belfort, et M. Pierre Laffitte, sénateur UDF des Alpes-Maritimes, sont respectivement secrétaires pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat. Créé en 1983, l'Office, qui comprend un bureau de huit députés et de huit sénateurs, a pour mission d'éclairer le Parlement sur les conséquences des choix faits en matière de politique scientifique et technologique.

□ **M. Javier Perez de Cuellar crée une fondation pour les handicapés.** – L'ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, a annoncé, mardi 20 octobre, la création d'une fondation internationale pour les personnes handicapées, baptisée IDF (« International Disability Foundation »), basée à Genève. Son action s'articulera autour de deux objectifs : l'installation d'un centre destiné aux organisations internationales représentant les handicapés et la collecte de fonds en leur nom. M. Perez de Cuellar, qui préside la nouvelle fondation, estime que 500 millions de personnes vivent aujourd'hui avec un handicap, soit environ un dixième de la population mondiale. – *(AFP.)*

□ **L'Etat reversera le produit de la TVA sur le riz pour la Somalie.** – La TVA perçue par l'Etat sur les ventes de riz effectuées en faveur de la Somalie sera consacrée à l'aide humanitaire pour ce pays, a décidé M. Martin Malvy, ministre du budget. Environ 6 000 tonnes de riz ont été recueillies cette semaine dans les établissements scolaires français et le produit de la TVA ainsi collectée devrait approcher 3 millions de francs.

□ **Une majorité de Français seraient favorables à la création d'un corps d'armée franco-allemand.** – Selon le sondage réalisé chaque année par la SOFRES pour le service de communication des armées (SIRPA), les Français témoignent d'un intérêt croissant pour l'alliance de défense européenne. Cette enquête, rendue publique jeudi 15 octobre et réalisée en mai dernier auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, révèle que 39 % d'entre elles comptent *« sur l'alliance militaire entre les pays de l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis »* (contre 45 % en 1991), tandis que 31 % privilégient désormais l'appartenance à *« une alliance militaire entre les pays d'Europe mais indépendante des Etats-Unis »* (27 % en 1991). 57 % des personnes interrogées se déclarent favorables à la création d'un corps d'armée franco-allemand, et 69 % souhaitent le voir étendu aux partenaires de la Communauté.

REPÈRES

ESPACE

Mission scientifique pour la navette Columbia

Columbia, la doyenne des navettes spatiales américaines, a été lancée, jeudi 22 octobre à 18 h 10 (heure de Paris), du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride), pour une mission scientifique de dix jours. Retardé de près de deux heures en raison de vents latéraux à la piste dépassant les limites permises (27 km/h), le décollage a finalement eu lieu en dérogation des règles de sécurité.

L'équipage de six astronautes, dont un Canadien, a déployé en orbite, vendredi 23 octobre, le satellite laser géodynamique (LAGEOS II). Cette sphère de 60 centimètres de diamètre, de fabrication italienne, servira de cible pour des tirs de laser depuis le sol, qui permettront de calculer très précisément les moindres mouvements de la croûte terrestre. Les astronautes mettront aussi en œuvre plusieurs expériences biologiques ou technologiques, dont le four français Mephisto, mis au point le CEA et le CNES, pour l'étude de la fabrication d'alliages en apesanteur. – (*AFP.*)

VILLES

Davantage d'appelés volontaires pour les quartiers difficiles

Le service national dans les banlieues semble commencer à susciter un réel intérêt chez les jeunes appelés. Les chiffres publiés en août dernier par le ministère de la défense traduisaient un démarrage quelque peu laborieux de l'opération. Ils laissaient cependant présager une augmentation en octobre (*le Monde* du 21 octobre). C'est ce que confirme le secrétariat d'Etat à la ville, qui estime que le nombre de 2 000 volontaires appelés du contingent affectés dans des quartiers difficiles ou dans des établissements scolaires dont le personnel doit être renforcé devrait être atteint *« dès la fin de l'année 1992 »*, soit sept mois avant l'expiration de la première année du nouveau protocole.

En effet, si au 1er août 460 jeunes seulement avaient signé un acte de volontariat depuis la signature du premier protocole, c'est-à-dire depuis près d'un an, 1 305 volontaires nouveaux s'étaient déclarés au 1er octobre, deux mois plus tard. Sur ces 1 305, le quart – 322 exactement – étaient désignés prioritaires pour servir dans l'armée et effectueront un service national « actif ». Il en restera donc 983 qui, début novembre, seront mis à la disposition des préfets.

هكذا من الأصل

Le Monde

HEURES LOCALES

Toulon, la cigale

Près de la rade, les chantiers se multiplient. La municipalité investit pour réveiller sa ville. Mais les communes voisines ne semblent pas prêtes à s'engager à ses côtés

TOULON

de notre envoyée spéciale

TOULON a longtemps vécu au rythme des cigales qui égaient les pinèdes environnantes, tandis que ses voisines s'enrichissaient. Telles les fourmis industrieuses, ces dernières lui opposent aujourd'hui une fin de non-recevoir. Les communes de l'est du département refusent de s'associer avec la préfecture du Var. A l'heure où celle-ci tente une nécessaire *« revitalisation »*.

Pourtant, l'agglomération toulonnaise, la neuvième de France avec 440 000 habitants de Hyères à la Seyne-sur-Mer, aurait bien besoin d'un élan collectif. Elle qui s'est toujours sentie prise en étau entre Nice et Marseille, tente de rattraper son retard. Dans le désordre et non sans handicaps. Plus connues pour leurs faits divers et leurs scandales politico-immobiliers que pour leurs entreprises de pointe, manquant d'infrastructures touristiques performantes malgré leurs sites exceptionnels, Toulon et ses riveraines vont devoir redresser leur image.

Un territoire « esquiché »

La cité méditerranéenne a longtemps entretenu son folklore de port de guerre. A l'ouest de la rade, ses rues chaudes, baptisées « Chicago » avec un brin de vantardise, accueillaient les marins en escale. Mais, qualification professionnelle oblige, les matelots ont changé. Et puis les Toulonnais ont progressivement déserté ce centre-ville, au charme populaire, mais très dégradé. Attrait du bord de mer ou des logements neufs offerts par les communes environnantes, la préfecture maritime a perdu 14 000 habitants entre les deux derniers recensements (elle en compte 167 000 aujourd'hui). Les commerces ont commencé à fermer. Aussi le maire, M. François Trucy (UDF-PR), a beau promettre qu'il ne veut pas voir disparaître les bars à matelots, seul le traditionnel marché *provençal du cours Lafayette* pourrait dans l'avenir garder la note pittoresque. Car le port civil, le cœur même de la ville, est appelé à se transformer. Il va être restauré par îlots. L'investissement est évalué à 40 millions de francs par an, sans compter le recours aux investisseurs privés. Déjà, dans le quartier Mayol, un palais des congrès, inauguré l'an dernier, et un bâtiment commercial abritant plusieurs grandes surfaces viennent de sortir de terre. Les grands travaux ont commencé.

M. Trucy souhaite voir sa ville changer d'ère et il s'y emploie depuis *son arrivée à l'hôtel de ville en 1985*, d'autant que sa marge de manœuvre est aussi étriquée que le territoire communal. Toulon est en effet « esquiché », comme on dit ici, entre la Méditerranée et le mont Faron, la colline qui surplombe la rade. La marine nationale, son arsenal et ses bassins d'essais, occupent un dixième du terrain, la moitié du littoral. La création d'une communauté de villes, envisagée un temps par M. Trucy, semblait logique, au moins en théorie.

A l'ouest, l'équipe municipale est en bons termes avec celle de la Seyne-sur-Mer, dont le premier élu, M. Charles Scaglia (UDF-PR), fut secrétaire général de la mairie de Toulon. Un partenaire fragile, le port de La Seyne est actuellement sinistré par la fermeture des chantiers navals.

Avec les deux cités limitrophes à l'est, la situation se gâte. Hostiles au rapprochement avec la ville-centre, La Valette-du-Var et La Garde se sont associées dans un district sur mesure, à la veille du 8 août, date imposée par la loi pour la définition de shémas départementaux de coopération intercommunale. La première est dirigée par M. Jacques Roux (RPR) depuis vingt ans, la seconde par M. Maurice Delplace (PC) depuis plus longtemps. Cette divergence politique ne les empêche pas de partager le même sens de leurs intérêts. De taille comparable (20 000 habitants), elles se sont toutes deux développées grâce à l'installation de zones commerciales, et n'entendent pas partager les préoccupations de leur voisine, à l'heure où celle-ci investit. M. Trucy travaille désormais à la création d'une communauté avec des communes de moindre importance : Saint-Mandrier, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer, bien-sûr, et peut-être Six-Fours et Sanary, plus éloignées.

« Certes, nous n'avons pas intérêt à ce que Toulon périclite, admet Mme Christiane Humel, adjointe au maire de La Valette, *mais notre principe reste, aide-toi, le ciel t'aidera. »* Plus nuancé, M. Marcel Viguet, un autre adjoint, décrit les efforts consentis pour commencer à diversifier les activités économiques de la cité. Selon lui, il est temps pour La Valette d'en cueillir les fruits, tandis que Toulon n'en est qu'à la phase des semis.

L'arsenal premier employeur

Paradoxalement, les municipalités rétives à l'intercommunalité ont trouvé un allié en la personne de M. Maurice Arreckx (UDF-PR). Le *président du conseil général plaide* pour un réseau de *« mini-bassins de vie et d'emploi »*, plutôt que pour une agglomération solidaire. Or, M. Arreckx fut maire de Toulon de 1959 à 1985. *« Un homme tranquille »*, dit de lui M. Viguet, un homme surtout qui n'a pas voulu, en son temps, bousculer ses administrés.

Comme la plupart des endroits où l'armée s'est installée, ici depuis le règne de Louis XIV, Toulon s'est longtemps contentée du confort relatif et précaire de la mono-industrie. La municipalité est le deuxième employeur local, l'arsenal le premier. Le « M'anfator » (approximativement « on m'a fait du tort ») fait partie des figures locales, mais ce personnage emblématique, retraité de l'arsenal, ressassant ses années actives sur les bancs de la place d'Armes, manque quelque peu de dynamisme.

Par chance, le désengagement militaire n'est pas, ici, à l'ordre du jour. Au contraire, cinq nouveaux bâtiments devraient être basés dans le port l'an prochain. M. Trucy compte d'ailleurs sur l'arrivée de 1 500 familles de « gradés » pour contribuer au repeuplement du centre-ville. Certains espèrent même, à terme, la création d'un véritable pôle européen de défense en Méditerranée. Autant faire avec la marine, puisqu'il est difficile d'agir sans elle. La rade abrite des sous-marins nucléaires d'attaque. Toulon pourrait s'appuyer sur l'évolution technique des activités militaires pour devenir pôle scientifique, à condition de créer des liens avec la recherche civile. Et en sachant que, faute d'espace, si des entreprise s'implantaient, ce serait probablement sur le territoire des communes alentour.

Traversée souterraine

Alors la municipalité investit pour tenir son rang de ville-centre. Elle achète les rares mètres carrés que la marine nationale vend au prix fort et poursuit une politique d'équipements culturels. Elle vient de s'équiper d'une salle Oméga, un Zénith amé*lioré, et s'enorgueillit de son Opéra.* L'enseignement supérieur constitue le deuxième axe de développement retenu. Après leur restauration, une partie des logements proches du port pourraient ainsi être proposés aux étudiants. Comme d'autres villes, la préfecture du Var œuvre pour le retour en son centre de secteurs de l'université, actuellement basée à La Garde.

Une fois la cité « revitalisée », il reste à pouvoir y circuler. Or non seulement elle est limitée par sa structure géographique, mais elle se situe, en outre, sur le passage d'une autoroute. Très spectaculaire est le projet de traversée d'est en ouest par un souterrain d'environ 3 kilomètres. Cet ouvrage, évalué à 1,8 milliard de francs, devrait être financé par le département, la région, l'Etat, la ville apportant près d'un quart du montant des travaux. Tout cela coûte cher. Malgré l'augmentation des impôts locaux et la concession de services municipaux, M. Trucy a dû revoir à la baisse ses ambitions et *différer la construction d'une média*thèque et d'un hôtel de ville.

Les administrés suivront-ils leur maire dans sa politique de relance ? Démarrée au milieu des années 80 alors qu'une certaine reprise économique se faisait sentir, elle se révèle difficile à soutenir dans le contexte actuel. M. Bernard Perrin, responsa*ble de la fédération socialiste*, compare les projets municipaux à un *« cautère sur une jambe de bois »*, tout en regrettant l'impasse dans laquelle la cité s'est enfoncée ces dernières décennies. Les habitants semblent sceptiques. Près du port, 10 000 mètres carrés de logements anciens seraient déjà retenus par des propriétaires, prêts à les restaurer pour les louer, en contrepartie de dispositions fiscales intéressantes. *« Mais j'attends encore le premier investisseur toulonnais »*, glisse M. Trucy, mi-ironique, mi-amer.

MARTINE VALO

Culture urbaine

L'ARCHITECTURE est à l'honneur. Plus de deux cents manifestations dans toute la France et un salon international à Paris permettent au public de porter ses regards sur des réalisations ou des projets. Un moment fort offrant aussi l'occasion de s'intéresser à une profession qui vit une période difficile *(le Monde* du 22 octobre).

Ils sont 26 500 dans *l'Hexagone à proposer leurs* services aux particuliers à la recherche d'un logement original, aux industriels qui ont encore les moyens d'investir et surtout aux élus municipaux, maîtres de l'urbanisation de leur cité. De ces rencontres sont nées de belles histoires, mais aussi de piè*tres réalisations.*

Des cités se sont offert des quartiers modernes ; des villes nouvelles sont nées. Des architectes ont pu créer, les habitants ont pu admirer l'alliance de matériaux originaux ou l'élégance des formes. La fin du siècle a imprimé sa marque un peu partout en France.

Mais, pour découvrir ces cœurs de villes, souvent différents, parfois agréables à l'œil, il faut franchir des zones où le goût a peu de chances de naître. Autrefois on les baptisait des « faubourgs », ils avaient leurs raisons sociales, à défaut de posséder une unité. Aujourd'hui, on les appelle « zones d'aménagement concerté » ou plus simplement « entrées de ville », lieux où se regroupent des hangars aux couleurs criardes devenus les magasins de consommateurs pressés.

De Brest à Montpellier, en passant par Limoges, ils forment la même cohorte de bâtiments tristes voués au commerce des aliments, des chaussures ou des tapis. Leurs noms sont semblables, leurs formes aussi. Ces caisses peintes et leurs petits *parkings sont sans doute* utiles aux promeneurs automobiles du week-end ainsi qu'aux finances des communes qui les accueillent, mais elles offrent une image négative de la ville proche.

« Les entrées de ville sont, aujourd'hui encore, trop souvent réalisées dans une cacophonie effroyable », assure M. Rémi Lopez, président de l'ordre des architectes. Si les hommes de l'art sont conscients de cette souillure, ils parviendront peut-être à en convaincre les élus. La semaine de l'architecture est aussi l'occasion de dénoncer la laideur de structures poussées trop vite et à peu de frais. L'éducation des citoyens au goût ne se divise pas en tranches.

S. B.

Des chèques pour effacer la marée noire

L'assemblée du syndicat des collectivités bretonnes victimes du naufrage de l'« Amoco-Cadiz » s'est achevée par des chansons et... de beaux cadeaux financiers

BREST

de notre correspondant

COMME toutes les meilleures histoires, celle du pétrolier *Amoco-Cadiz* s'est terminée par des chansons. Dans la salle omnisports de Ploudalmézeau (Finistère), où se trouvaient réunis, samedi 17 octobre, près de 600 convives, les élus de la marée noire se sont succédé au micro. Le sénateur Alphonse Arzel (Union centriste), président du syndicat mixte, n'a pas laissé passer son tour. Pas plus que M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, vice-président de l'Association des communes sinistrées, qui a interprété *le Temps des cerises*, avec une voix de crooner.

Et puis, entre le filet de sole sauce crevette et le pintadeau aux raisins, toute l'assemblée s'est levée pour entonner *Bro Coz va Zadou*, l'hymne breton, auquel les avocats américains ont essayé de mêler leurs voix. Avant que les bruits de fourchettes ne se remettent à constituer le fond sonore, une salve de *« Vive la Bretagne ! »* a résonné.

Solidarité financière

Epilogue heureux d'une histoire qui a commencé le 16 mars 1978 dans la désolation. Le syndicat mixte savoure sa victoire. Le pollueur a été condamné, et il a fini par payer. Quatorze années auront été nécessaires. Certes, ce conglomérat composé de quatre-vingt-dix communes, de deux départements, de marins pêcheurs, d'ostréiculteurs, d'associations de protection de la nature, est bien loin, sur le plan financier, d'empocher ce qu'il demandait (630 millions de francs).

Mais l'argent n'en est pas moins là. La réévaluation des taux d'intérêt (de 7,22 % à 11,9 %), obtenue en appel le 24 janvier, a permis de mettre en compte, en mai, une fois les dernières factures réglées, 212 millions de francs. L'Etat ayant perçu, pour sa part, 1,050 milliard de francs, une somme à partir de laquelle il a versé, vendredi 16 octobre, au titre du « juste retour », 100 millions de francs aux Bretons, après avoir effacé une avance de 35 millions, ce qui, confondu, représente les frais du procès du syndicat.

Les communes vont maintenant toucher ce qui leur revient. Le syndicat mixte a repris les dommages avancés en première instance, le 11 janvier 1988, par le juge américain. Les dossiers d'indemnisation ont été multipliés par un coefficient de 3,27 sans que la méthode ait donné lieu à contestation. Il faut y ajouter les remboursements des frais du procès pour les quatre-vingts collectivités qui ont prélevé un impôt par habitant.

Cette solidarité financière a permis de tenir quatorze ans. A cet égard, la participation de Brest, où la pollution n'a pas eu d'effets directs, a été précieuse. La ville a contribué pour près de 26 millions *de francs, Saint-Brieuc a apporté* 8,3 millions. Mais de petites communes comme Saint-Martin-des-Champs, près de Morlaix, située en retrait du littoral, ont fait jouer l'esprit collectif, alors que d'autres, bien que touchées par le pétrole, n'ont pas versé un centime. *« Quatre cent mille personnes ont participé pour une population de 100 000 sur le littoral pollué »*, estime M. Bernard Cabon, le maire de Guimaëc dans le Trégor.

Ces avances seront payées immédiatement sur les 100 millions donnés par l'Etat. Les communes et les autres plaignants pourront ensuite, à partir du 1er novembre, retirer le montant de leurs dommages ou le laisser en compte.

GABRIEL SIMON

Lire la suite page 13

هكذا من الاصل

REPÈRES

CHAMPAGNE-ARDENNE

Soupçons et discorde à Charleville-Mézières

«*QUAND on parle de corruption, on apporte des preuves.*» Le maire socialiste de Charleville-Mézières, M. Roger Mas, député (PS) des Ardennes, s'est heurté, lors d'un récent conseil municipal, à la fronde d'une partie des élus de son groupe, qui contestent les conditions dans lesquelles est géré le dossier de construction d'un parking en centre-ville. Depuis plusieurs semaines, la crise couvait au sein de la majorité municipale, dans un climat fait de rumeurs et d'accusations.

«Patron» fabiusien de la fédération socialiste des Ardennes et adjoint au maire, M. Lucien Bauchart avait pris la tête de la rébellion en critiquant ce dossier, confié à la société Spie Park Service, pour son *«manque de transparence»* et son caractère *«exagérément onéreux»*. Rival de M. Mas depuis plusieurs années, M. Bauchart se défend de toute arrière-pensée politique, comme de vouloir mettre en cause la probité du maire. Il réclame seulement, affirme-t-il, une nouvelle étude, dans l'intérêt des finances communales. Lors de la séance du conseil municipal consacrée à ce projet, M. André Huet (majorité présidentielle) adjoint aux affaires économiques, a soutenu qu'il deviendra illégal une fois la loi anticorruption en application. *«Retirons le projet et attendons la loi»*, a-t-il plaidé. Au moment du vote, douze élus du groupe socialiste, dont tous les fabiusiens, lui ont donné raison en votant contre le projet. Onze autres socialistes ont voté pour et un s'est abstenu. Contesté par une partie de ses propres troupes, M. Mas n'a pu faire adopter le projet qu'avec l'appui des douze élus communistes, l'opposition choisissant de s'abstenir.

ILE-DE-FRANCE

Les bus parisiens se mettent au carburant vert

A l'exemple des bus grenoblois de M. Alain Carignon, 120 véhicules diesel de la Ville de Paris (sur les 1 100 que compte son parc) roulent depuis peu avec un mélange de gazole et de diester, carburant tiré du colza. L'expérience durera un an (avant d'être étendue à l'ensemble de la flotte diesel) et coûtera 240 000 francs au budget municipal, car le carburant vert est plus cher que le pétrole. Une goutte d'eau dans l'océan des dépenses annuelles de la ville qui dépassent 19 milliards de francs.

M. Jacques Chirac n'oublie jamais qu'il fut ministre de l'agriculture, qu'il reste député de la Corrèze et qu'il a besoin de l'électorat rural pour soutenir ses ambitions nationales. Aussi ne cache-t-il pas que l'opération diester est un signe envoyé au monde paysan. Brûler du jus de colza dans les rues de la capitale, c'est permettre la mise en culture de quelques centaines d'hectares de plus à la campagne. Le maire de Paris veut ainsi encourager la conversion de l'agriculture française en difficulté vers la production industrielle de carburant «écolo».

HAUTE-NORMANDIE

Un parking privé sous le collège?

UN parking automobile sous la cour d'un collège. A Rouen, cette idée soulève l'hostilité des enseignants, des élèves et des parents d'élèves du collège Barbey d'Aurevilly, implanté au centre de la ville dans les locaux de l'ancien lycée de jeunes filles «Jeanne d'Arc». L'idée revient à l'adjoint chargé de l'urbanisme, M. Michel Guez, qui l'a proposée au maire, M. Jean Lecanuet (UDF), pour offrir des places de stationnement privé aux usagers de la gare SNCF, toute proche.

La communauté éducative s'étonne d'un projet proposé au terme de deux ans de travaux de réhabilitation et d'aggrandissement de l'établissement dont tout le monde se félicite. En plus des *«répercussions négatives pour la sécurité, des nuisances importantes inévitables provoquées par la construction»*, enseignants et parents d'élèves s'inquiètent de voir disparaître, pendant dix-huit mois, la cour de récréation et son vénérable marronnier déjà sauvé lors des précédents travaux. Par prudence, le maire de Rouen, qui est également président du conseil général de Seine-Maritime, et doit garantir, à ce titre, la qualité de l'environnement des collèges, a préféré différer sa décision.

Ville dilatée, ville éclatée

Lors d'une réunion à Brest, les agences d'urbanisme se sont interrogées sur les processus de spécialisation de l'espace urbain depuis l'après-guerre

BREST

de notre envoyée spéciale

LES débordements chaotiques des villes sur les espaces qui les entourent, grignotés peu à peu par les rocades, la progression des zones d'activités, sont légion dans l'Hexagone. Le décalage croissant entre les quartiers «à problèmes» et les quartiers embourgeoisés n'est pas davantage un mystère. Il est si alarmant que l'objectif de mixité urbaine est désormais inscrit dans la loi. Pour autant, nul n'a pris la mesure exacte de ces phénomènes marquants des décennies passées. Nul n'a décortiqué ces processus de «déformation» et de «valorisation-dévalorisation» des espaces urbains à la façon des sociologues américains.

La Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) vient de s'atteler à cette tâche ambitieuse, demandant aux trente-cinq équipes qu'elle regroupe de mener un double travail de chiffrage et de cartographie. Cette opération vérité, qui intéresse aussi l'INSEE, la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et nombre de chercheurs, permettra de confronter les décideurs nationaux et locaux à leurs responsabilités. Elle a le mérite de revenir aux fondements de toute décision d'urbanisme : créer de la valeur, produire de l'image sociale.

Les premiers résultats ont été présentés lors des rencontres de Brest, intitulées «Cité puzzle, la spécialisation de l'espace en question», qui ont eu lieu du mercredi 14 au vendredi 16 octobre. Une vingtaine d'agences ont traité l'évolution de la «tache» urbaine en s'appuyant sur les données de l'INSEE et des photographies aériennes.

Conclusion? Entre 1954 et 1990, alors que la population de ces villes augmentait, la surface occupée par du bâti continu doublait dans la plupart des cas, les progressions allant même jusqu'à 400 %.

Rapportée au nombre d'habitants, la consommation d'espace dans ces agglomérations s'échelonnait de 110 m² à 168 m² en 1954, contre 166 m² à 522 m² en 1990. *«La ville prend ses aises»*, selon la formule de la FNAU. M. Pierre-Henri Emangard, chercheur et responsable des transports au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), en a tiré quelques conclusions prudentes.

Croissance spatiale

Globalement, cette croissance spatiale a deux causes : le desserrement périphérique des activités (à production constante, elle consomme plus d'espace) et la dédensification de l'espace, même s'il est plus collectif aujourd'hui qu'hier.

Autre constante, le phénomène de «digitalisation» des espaces bâtis, qui s'étire le long des voies d'accès formant des sortes de doigts de gant sur les routes. Mais les disparités sont grandes. Les villes de l'Est apparaissent moins gourmandes d'espaces nouveaux que celles du Sud-Ouest ou de la vallée de la Loire.

La spécialisation sociale des quartiers, autre thème abordé, a mobilisé les agences, mais aussi l'INSEE et la délégation à la ville. Avec des objectifs différents : cette dernière entend valider *a posteriori* le choix des 550 quartiers faisant l'objet d'un traitement spécifique, alors que les premières cherchent à identifier les déterminismes à l'œuvre dans la ville.

Les agences rappellent ainsi l'importance des causes premières de localisation : le voisinage des industries traditionnelles pour l'habitat ouvrier, les critères d'exposition (relief, climat) et de vue (sur la mer ou la montagne) pour l'habitant des classes supérieures. Or les décideurs ont souvent perpétué ces divisions.

Les contrastes s'accentuent entre quartiers à dominante HLM et quartiers résidentiels, constatent les agences. Toutefois, entre ces deux extrêmes, la tendance est plutôt à la «moyennisation» du parc. La mobilité s'exprime notamment par la construction neuve, mais réagit aussi largement à l'âge du parc ; les logements d'avant guerre tendant à concentrer les cadres, alors que les constructions de 1949-1975 ont du mal à les garder. Bref, la ville n'a pas que deux vitesses. Et la situation des ZUP et de leurs populations captives correspondrait plutôt au point mort, comme le montre l'exemple de Reims.

Ces constats ne suffisent pas à expliquer les trajectoires individuelles, les images différenciées des quartiers, les mouvements aux marges souvent les plus réactives. Pour cela, un obstacle déontologique doit être levé, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) interdit la publication de données relatives à des ensembles de moins de 5 000 habitants. C'est l'une des priorités de la jeune «mission ville» de l'INSEE. La boîte de Pandore entrouverte par la FNAU est loin d'avoir livré tous ses secrets...

HÉLÈNE GIRAUD

Polémique sur le nom d'un lycée à Sète

La référence à Mario Roustan est jugée indésirable par les élus du conseil régional de Languedoc-Roussillon

MONTPELLIER

de notre correspondant

EVOQUER Mario Roustan à Sète c'est parler d'un enfant né au pays en 1870, qui inspire la fierté. Ancien élève du collège de la ville il fut lui-même professeur avant de devenir ministre des ports et de la marine marchande, de l'hygiène, puis de l'instruction et des beaux-arts sous la troisième République. Qui n'a pas entendu parler de la loi Roustan encore en vigueur sur le rapprochement des conjoints fonctionnaires?

La rue centrale de la ville de Sète porte son nom ainsi que plusieurs écoles du département de l'Hérault, à Mauguio, Lunel ou Castelnau-le-Lez. Aussi, lors du conseil municipal du 12 décembre 1991, aucun élu de Sète n'avait émis la moindre réserve lorsque le maire proposa de baptiser le troisième lycée de la commune «lycée Mario-Roustan».

Dix mois plus tard, la commission permanente du conseil régional de Languedoc-Roussillon vient pourtant de rejeter cette proposition. Faisant suite à l'inquiétude manifestée par deux associations d'anciens combattants, élus communistes et socialistes, avec l'appoint des voix du Front national et l'abstention des écologistes, se sont retrouvés pour s'opposer au choix d'un homme qui avait commis la faute de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en juillet 1940.

Par 18 voix contre 17, Mario Roustan a donc été jugé indésirable. Certains, lors de la réunion, se sont même interrogés sur le rôle qu'aurait joué Mario Roustan dans la politique antisémite mise en place par le régime de Vichy.

Cette polémique a provoqué le courroux du maire de Sète, M. Yves Marchand (CDS), qui voit là une falsification de l'histoire. Que Mario Roustan n'ait pas été suffisamment visionnaire en cédant aux velléités de pouvoir du maréchal Pétain, certes. Mais outre sa brillante carrière, *«ses vertus républicaines et démocratiques n'ont jamais été prises en défaut»*, précise-t-il. Il en veut pour preuve un livre écrit en 1935 et intitulé *Hitler éducateur. Racisme ou démocratie*, qui met déjà en garde contre les dangers du nazisme. Et de rappeler que des élus communistes avaient avant lui accepté de fleurir la tombe de Mario Roustan, et qu'il existe de nombreuses rues René-Coty ou Robert-Schuman, faisant partie eux aussi des 569 députés qui votèrent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Mais derrière le débat historique s'en cache un autre beaucoup plus actuel. Le lycée de Sète semble bel et bien avoir été la victime d'une coalition de circonstance destinée à montrer à M. Jacques Blanc (UDF), président du conseil régional, qu'il ne dispose pas d'une majorité claire. Un avertissement en quelque sorte avant le vote du budget 1993. Le maire de Sète le regrette avec amertume, mais il a pris acte d'une décision qui fait force de loi. Il propose désormais pour l'établissement scolaire de sa ville un nom qui ne devrait souffrir d'aucune contestation au conseil régional. Celui de «lycée Charles-de-Gaulle».

JACQUES MONIN

DÉBAT

Automobile et transports en commun

par Christian Gérondeau

AINSI que l'a confirmé une récente enquête, près de 80 % des Français utilisent leur automobile pour se rendre à leur travail et 16 % les transports en commun (1). Même en région Ile-de-France, l'automobile emporte la faveur d'une majorité d'entre eux. La situation est encore plus favorable à l'automobile pour les autres types de déplacements : visites pour affaires, achats, loisirs, de telle sorte que cette dernière constitue aujourd'hui la base de notre dispositif national de transport, en milieu urbain comme en campagne.

La même enquête a révélé que ceux des Français qui avaient recours à l'automobile pour rejoindre leur lieu de travail mettaient en moyenne 18 minutes de porte à porte, une moitié d'entre eux affichant même une durée de trajet égale ou inférieure à 10 minutes. En région Ile-de-France elle-même, la durée moyenne des déplacements entre le domicile et le lieu de travail n'excède pas une vingtaine de minutes pour ceux qui utilisent l'automobile, ceci s'expliquant par le fait qu'il s'agit, dans neuf cas sur dix, de trajets de banlieue à banlieue.

La raison pour laquelle, dans leur très grande majorité, nos compatriotes ont aujourd'hui recours à l'automobile pour satisfaire leurs besoins de transports est donc claire : grâce à sa faculté d'effectuer des déplacements de porte à porte, celle-ci est un extraordinaire outil de gain de temps.

Celui-ci a pu être chiffré. Bon nombre de ceux qui utilisent quotidiennement l'automobile pour rejoindre leur lieu de travail ont fait un jour ou l'autre l'essai de prendre les transports en commun. La même enquête a montré qu'ils avaient alors mis en moyenne 53 minutes, soit 35 de plus qu'avec leur automobile. Il n'y a là rien d'étonnant, car il n'y a guère de chances pour que domicile et lieu de travail soient situés à proximité d'une même ligne de transports en commun.

Indispensable aux banlieusards

Les Français qui ont quotidiennement recours à l'automobile pour rejoindre leur emploi épargnent ainsi, grâce à elle, au moins une demi-heure par trajet, soit au total une heure de vie par jour, qu'ils peuvent consacrer à d'autres activités. Et ce qui est vrai pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail l'est, de la même manière, pour les autres déplacements, qu'ils soient quotidiens ou exceptionnels. On comprend ainsi pourquoi nos compatriotes ne sont nullement prêts à renoncer à recourir à leur automobile, et pourquoi le volume de la circulation est si peu sensible à toute variation du prix des carburants. C'est que les avantages qui découlent de son usage sur le plan de la qualité de vie sont beaucoup plus importants que son coût monétaire.

L'on comprend aussi pourquoi il serait faux de considérer aujourd'hui que les transports en commun revêtent un caractère plus démocratique – ou plus social – que l'automobile. Cela était vrai il y a quelques décennies, quand la possession d'une voiture était l'apanage des classes aisées. Il n'en est plus rien aujourd'hui. Il arrive même que le phénomène soit inversé : en région Ile-de-France, les catégories sociales qui ont les revenus les plus faibles et qui habitent en grande banlieue possèdent un plus grand nombre d'automobiles que les classes sociales les plus favorisées qui habitent à Paris!

Cela ne signifie pas que les transports en commun n'aient pas leur rôle à jouer. En région Ile-de-France, l'existence d'un exceptionnel réseau de voies ferrées (SNCF banlieue; RER, métro urbain) est indispensable à la vie même de la partie centrale d'une agglomération qui compte aujourd'hui une dizaine de millions d'habitants. On frémit à la pensée de ce qui se passerait si les usagers de ces réseaux devaient avoir recours à l'automobile. Il est donc parfaitement justifié de tout faire pour que ces derniers soient aussi attractifs que possible en améliorant le confort offert à ceux qui les utilisent.

Mais Paris n'est pas la France. Sur quatre-vingts millions de déplacements quotidiens effectués en automobile dans notre pays, un seul million se situe dans Paris intra-muros et soixante-dix-neuf millions ailleurs. A Paris, comme ailleurs en France, il est également tout à fait justifié de rechercher un meilleur usage de la voirie, reposant notamment sur sa hiérarchisation, afin que piétons, cyclistes et véhicules de transports en commun disposent d'espaces accrus dans le cadre de politiques de modération de la circulation, qui ont fait leurs preuves sur le plan de la sécurité en même temps que sur celui de l'amélioration du cadre de vie.

Mais quels que soient les efforts ainsi déployés à juste titre, ceux-ci ne remettront pas fondamentalement en cause l'équilibre entre modes de transport. L'expérience a montré, de manière constante, qu'il était illusoire d'espérer réduire les volumes de circulation en investissant massivement dans les transports en commun. Les forces qui ont conduit à donner dans le passé à l'automobile la place qui est aujourd'hui la sienne continueront d'exister, au premier rang desquelles figure la poursuite de la déconcentration des logements et des activités vers les banlieues.

Tout l'accroissement de la demande de transport va dorénavant se porter, non pas sur les déplacements dans les centres-villes, où population et emploi sont stabilisés, mais sur les liaisons de banlieue à banlieue. Or, sur ce type de liaisons, l'automobile est sans rivale.

Il n'y a évidemment pas à regretter ce constat, mais à se réjouir de ce que la très grande majorité de nos compatriotes, la quasi-totalité en dehors de la région Ile-de-France, puisse continuer à bénéficier des avantages d'un mode de transport qui leur épargne chaque jour un temps perdu considérable et constitue ainsi un élément central de leur qualité de vie.

Trop souvent les réflexions menées oublient de prendre en compte la finalité même des transports, qui est avant tout de réduire les durées de trajet des usagers. On ne voit guère où serait le progrès qui consisterait à contraindre ceux qui mettent une vingtaine de minutes pour rejoindre leur lieu de travail à y consacrer près d'une heure.

Au moment où se préparent des décisions d'investissement importantes, il est souhaitable que celles-ci s'appuient sur une analyse objective des besoins futurs, et non sur des idées reçues, qui ont pu être vraies, mais ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui. Dans les années à venir, ce sont l'automobile et la route qui assureront la quasi-totalité de l'accroissement des besoins de transports de nos compatriotes, comme elles l'ont fait dans le passé.

(1) Sondage SOFRES/URF de juillet 1992. Union routière de France, 24, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris.

► Christian Gérondeau, ancien délégué ministériel à la sécurité routière, est président de l'Union routière de France.

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Assises des territoires.** – L'équilibre entre les régions passe par un développement économique local. C'est une évidence, mais il reste fort à faire. Les participants aux Assises des territoires, qui se tiendront à la Cité des sciences de La Villette, à Paris, devraient réfléchir aux *problèmes d'accès à l'emploi*, d'insertion professionnelle, de *formation, de soutien des très* petites entreprises. Ces assises auront lieu lundi 26 et mardi 27 octobre, en présence d'acteurs de terrain : des comités de bassins d'emplois, des réseaux de régies de quartiers, d'associations d'aide aux chômeurs, des foyers ruraux, etc, ainsi que des membres du *Conseil national des économies* régionales et de la productivité (CNERP).
► Renseignements : (16-1) 42-46-34-64.

□ **Urbanisme et environnement.** – *Les conséquences de* l'urbanisme s'opposent de plus en *plus souvent à la préservation de* l'environnement. C'est ce qui explique les contestations vives qui naissent face à la plupart des projets d'urbanisation. Les premiers entretiens «Urbanisme et environnement», organisés par la société EcoSite avec le soutien de la municipalité de *Saint-Germain-en-Laye, tenteront* de présenter les solutions pour éviter la *montée des oppositions* dès la présentation d'un nouvel équipement. Ils auront lieu les mercredi 4 et jeudi 5 novembre à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).
► Renseignements : EcoSite, 1, rue Catulle-Mendès, 75017 Paris.

□ **Montagne et modernité.** – L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), que préside M. Jean Faure (CDS), maire d'Autrans (Isère), tiendra son prochain congrès à Foix (Ariège), les 13 et 14 *novembre*, sur le thème «Identité montagnarde et modernité». A cette occasion, l'ANEM présentera les résultats d'un sondage sur les Français et la montagne.
► Renseignements au (16-1) 45-22-15-13.

□ **Environnement.** – L'Entente nationale des élus de l'environnement (ENEE), que *préside M. Robert Fidenti, adjoint* au maire (PS) d'Avignon, réunit un colloque sur le thème de «l'organisation des services de l'environnement dans les collectivités locales». Cette manifestation aura lieu à Angers (*Maine-et-Loire*), *jeudi* 12 et vendredi 13 novembre.
► Renseignements au (16-1) 48-05-20-21.

TEXTES

□ **Aménagement du territoire.** – Le Cercle pour l'aménagement du territoire, présidé par Mme Hélène Roger-Vasselin (qui fut pendant longtemps l'un des chargés de mission les plus actifs de la délégation à l'aménagement du territoire), et qui regroupe quelque cent vingt membres ayant tous *exercé des responsabilités dans ce* domaine, estime que *«le récent remaniement ministériel a fait éclater les responsabilités dans ce domaine»*. Au plus haut niveau de l'Etat, on constate «une dérive contraire au concept même d'aménagement», précise le Cercle dans un récent communiqué. Pour preuve, le rattachement du secrétaire d'Etat (*M. André Laignel*) *au ministère de* l'industrie, l'extension des attributions du nouveau ministre de l'agriculture (M. Jean-Pierre Soisson) au développement rural, le maintien d'un secrétaire d'Etat autonome à la ville (M. François Loncle) et la prise en charge des opérations de décentralisation *administrative par le ministre de la* fonction publique (M. Michel Delebarre).
Les membres du Cercle rappellent que la politique d'aménagement est *«par nature globale et interministérielle»*, qu'elle est *«par essence et doit rester transversale»* et qu'elle *«perd une grande partie de sa réalité et sa justification en étant dispersée par secteurs d'activité»*.

EXPOSITION

□ **L'immigration juive et son intégration.** – Sous l'égide de la Mairie de Paris, l'association Mémoire juive présente, à *nouveau*, l'exposition de photographies sur «l'immigration juive et *son intégration dans* la nation de 1880 à 1948».
Des dizaines de panneaux retracent la vie au quotidien de gens qui, fuyant l'antisémitisme et l'humiliation, *«ont choisi la France pour venir s'y implanter»*.
► *Mairie du dixième arrondissement*, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin. Du 23 octobre au 8 novembre, tous les *jours* de 10 heures à 18 h 30.

□ **Précision.** – A la suite de la publication de l'article «La nouvelle génération des cités-jardins» (*le Monde* daté 4-5 octobre), on nous prie de préciser que les architectes, auteurs du projet de Plessis-Robinson, sont au nombre de six : MM. et Mme Philippe Alluin, Jean-Paul Mauduit, Bernard Althabegoity, Annick Bayle, Christian Labbe et Béatrice Dolle.

هكذا من الأصل

Polémique sur le nom d'un lycée à Sète

HEURES LOCALES

Crise de croissance à Saint-Quentin-en-Yvelines

Les dernières opérations d'urbanisme de la ville nouvelle se heurtent aux associations écologistes et aux craintes des communes voisines

SAINT-Quentin-en-Yvelines s'est offert, en vingt-et-un ans, une place de choix entre la royale cité de Versailles et le parc naturel de la haute vallée de Chevreuse. La cité compte 135 000 habitants, répartis sur les sept communes qui forment la ville nouvelle, près de 4 700 établissements industriels et commerciaux... L'équilibre entre l'habitat et l'emploi sera réalisé avec l'achèvement des nouveaux quartiers de la Clé-de-Saint-Pierre à l'ouest et de Villaroy à l'est.

L'objectif affiché est une ville de 150 000 habitants avant l'an 2000, mais les associations écologistes et les communes du parc naturel limitrophe crient au *« tentacularisme »* et à l'urbanisation clandestine et réclament *« une stricte délimitation du périmètre »* de Saint-Quentin. A Elancourt, le programme de la Clé-de-Saint-Pierre, présenté jeudi 22 octobre, n'est pas contesté. La zone d'activités, où travaillent aujourd'hui 1 700 personnes, pourrait générer à terme plus de 6 000 emplois. La polémique concerne surtout le plateau de Villaroy, sur la commune de Guyancourt, où 2 000 logements sont destinés à accueillir entre 6 000 et 10 000 personnes. Un parc technologique doit être créé par l'entreprise Renault sur des terres jusqu'alors vouées à l'agriculture. Yvelines-Environnement, l'association qui fédère, sur le plan départemental, les groupements de défense de l'environnement, a mis en cause à plusieurs reprises, par des recours devant le tribunal administratif, la validité de ces opérations d'urbanisme. Mme Marie-Françoise Choisnard, juriste de l'association, estime que la phase de concertation, obligatoire dans la procédure de zones d'aménagement concerté (ZAC) utilisée pour l'urbanisation de Villaroy, a été escamotée. Elle regrette que Guyancourt ne se soit pas dotée d'un plan d'occupation des sols (POS), document soumis à l'approbation des communes limitrophes.

Effets de seuil

« Oser dire qu'on urbanise clandestinement alors que les ZAC comportent une enquête publique n'est pas sérieux », rétorque M. Roland Nadaus, président du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) et maire de Guyancourt. *« Les plans d'occupation des sols associent les villes riveraines aux projets d'urbanisme, mais, à l'inverse, les maires de Buc ou de Toussus-le-Noble n'ont jamais associé les élus de la ville nouvelle à leurs projets. Le seul maire riverain coopératif est celui de Châteaufort ».*

M. Nadaus est formel : pour atteindre son équilibre, Saint-Quentin doit encore franchir un seuil de croissance, économique comme démographique. *« Depuis que je suis président du SAN, en 1989, j'ai toujours recherché à la fois un équilibre global et l'équilibre interne de chaque commune »*. Equilibre qui repose sur la présence d'entreprises, pourvoyeuses d'emplois et de ressources financières, et sur une population suffisante pour supporter les lourdes charges financières générées par les équipements collectifs en cours de réalisation.

Le taux de natalité à Saint-Quentin est beaucoup plus élevé que la moyenne française. *« A Guyancourt, sur 21 000 habitants, j'ai 6 000 gosses. Je crée chaque année plus de crèches que Versailles qui dépasse les 90 000 habitants. »*, affirme M. Nadaus. La croissance de la population, en dehors de toute création de quartiers nouveaux, oscille entre 1 500 et 3 000 habitants par an. Beaucoup de familles attendent un logement, notamment des jeunes couples qui essaient de fonder une famille. *« Voilà pourquoi le quartier de Villaroy est essentiel à Guyancourt et à l'ensemble de la ville nouvelle »*, conclut M. Nadaus.

Au total, 40 000 emplois ont été créés à Saint-Quentin et sept actifs sur dix travaillent dans les environs immédiats de leur lieu de résidence. Le SAN veut encore améliorer ces chiffres en renforçant le tissu économique formé par les petites entreprises, qui fournissent la majorité des emplois créés ces dernières années. Le technocentre Renault est considéré comme un des équipements qui permettra d'asseoir le développement économique.

Mais la *« crise de croissance »* est aussi culturelle puisque Saint-Quentin doit accueillir des étudiants de l'université tripolaire qu'elle commence à former avec Versailles et Vélizy. Une école d'ingénieurs agronomes, l'arrivée de Normale sup, l'ouverture prochaine d'une médiathèque et du plus grand théâtre actuellement en chantier en France parachèveront l'ensemble et feront de Saint-Quentin *« une vraie ville »*.

Pas de nouveaux quartiers

M. Nadaus se défend de vouloir déborder du périmètre d'urbanisation qui lui est imparti. Carte à l'appui, il souligne la *« ceinture verte »* qui enserre la ville nouvelle et assure la transition avec les paysages naturels des sources de la Bièvre et de la vallée de Chevreuse.

« Au contraire, les objectifs initiaux de l'Etat ont été révisés à la baisse. De 500 000 habitants, la population définitive évoluera entre 150 000 et 200 000 habitants. Sur le seul quartier de Villaroy, 10 000 logements étaient programmés au lieu des 2 000 qui seront achevés en 1994. Nous aurons alors atteint cette « ceinture verte » que nous nous étions fixée comme limite géographique. » Après Villaroy et la Clé-de-Saint-Pierre, aucun nouveau quartier n'est programmé. La seule opération urbaine envisagée est l'aménagement d'un centre pour Magny-les-Hameaux, commune formée de plusieurs groupes d'habitations disséminés. Saint-Quentin vivra alors la vie de n'importe quelle agglomération en expansion : réhabilitation (déjà amorcée à Trappes et à La Verrière) des quartiers anciens, densification interne par le jeu des démolitions, des partages de terrains et des reconstructions. *« J'ai proposé aux sept maires de la ville nouvelle d'élaborer un schéma directeur local ayant une valeur juridique, au même titre que ce qui se fait déjà dans le canton de Rambouillet ou dans celui de Montfort-L'Amaury. A la structure assez directive du SAN pourrait ainsi se substituer une intercommunalité plus partenariale »*, plaide M. Nadaus, persuadé que cette formule concilierait la liberté accrue de chaque commune avec la préservation de l'intérêt général.

Un schéma local qui permettrait à Saint-Quentin de dialoguer avec ses voisines sur des réalisations concrètes. D'en finir avec cette caricature de pieuvre de béton insaisissable qui anéantit l'image de *« Saint-Quentin, la ville verte et bleue »*, à la base de la politique de communication de la ville nouvelle.

PASCALE SAUVAGE

REPÈRES

PICARDIE

Une nouvelle restauration municipale à Amiens

LA Générale de restauration et sa filiale Hexagone viennent d'inaugurer à Amiens leur cinquantième cuisine centrale. Le conseil municipal, présidé par M. Gilles de Robien (UDF-RP), rénove l'ensemble des services de restauration communale et a souhaité confier à une entreprise spécialisée la confection des 11 200 repas quotidiens (leur nombre pourra atteindre 17 000). Ceux-ci sont livrés réfrigérés et non congelés dans les différents établissements scolaires et communaux et au domicile de personnes seules.

Cette vaste cuisine (1 620 m²) située à Vallée-Saint-Ladre est dotée d'équipements modernes et fonctionne en liaison froide. Les plats sont préparés en cuisson sous vide et, pour ne pas rompre la chaîne du froid jusqu'à la consommation, le transport est assuré par des camions isothermiques vers chaque établissement. La liaison froide permet une conservation des plats pendant six jours. Des fours spéciaux permettent de porter les mets à la température de consommation quelques minutes seulement avant le service.

Regard tchèque sur le district de Saint-Quentin

CRÉÉ en 1960 et composé de la plus grande ville de l'Aisne, Saint-Quentin (62 000 habitants), ainsi que de treize communes périphériques (15 000 habitants), le district a choisi « l'œil » d'un photographe tchèque, Jindrich Streit, pour s'exposer. Résultat : 14 000 déclics réalisés dans les rues, les usines, mais surtout les cuisines, les salons, les chambres à coucher des habitants de cette communauté. Autant de portraits qui restituent, sans fard, la vie ordinaire des « gens d'ici ».

Les quatorze communes ont accueilli en juin l'exposition des quatre cent cinquante meilleurs clichés. Les entreprises, mécènes culturels de cette opération, ont réalisé quant à elles une exposition des agrandissements samedi 17 octobre. Le district, qui a financé près de la moitié du projet (sur un total de 1,2 million de francs), espère ainsi valoriser l'image de la communauté et celle de la région par un prolongement sur le plan économique des relations avec la Tchécoslovaquie. Le district gère les complexes sportifs, la zone industrielle, les sapeurs-pompiers, l'eau et l'assainissement des quatorze communes le composant, pour un budget total de 160 millions de francs.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Marc Ambroise-Rendu, Alain Fourment, Rafaële Rivais et de nos correspondants : Etienne Banzet (Rouen), Jean Druart (Charleville-Mézières) et Michel Orio (Laon).

Naissance d'une agglomération basco-européenne

Entre Bayonne et San-Sebastian, les liens économiques bousculent les conservatismes

BAYONNE

de notre correspondant

LE district de Bayonne-Anglet-Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) et la *diputacion* – l'équivalent d'un conseil général en France – de la province basque de Guipuzcoa, en Espagne, ont décidé de s'unir officiellement. La construction d'une agglomération transfrontalière entre Bayonne et San-Sebastian s'appuie sur une évidence physique, l'urbanisation entre les rivières Adour et Urrumea – qui traversent Bayonne et San-Sebastian – est quasiment ininterrompue. Aujourd'hui, quelque 600 000 personnes vivent dans une vingtaine de communes de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

Paradoxe des comportements humains, il aura fallu attendre la veille du grand marché européen pour que cet espoir, au tissage culturel relativement unitaire, franchisse le pas vers une véritable collaboration.

Les heurts de l'histoire espagnole des relations basco-madrilènes, l'incompréhension quelquefois dédaigneuse des autorités françaises, le conservatisme du Pays basque français et de nombre de ses responsables politico-économiques ont très longtemps alimenté les attitudes figées et ignorantes.

A l'heure où toute la façade atlantique franco-espagnole tente de se mobiliser pour réagir à la puissance de l'axe européen Rhin-Rhône-Catalogne, la future agglomération basco-européenne doit s'articuler autour de la réalité économique qu'est la province de Guipuzcoa. Cette agglomération pourrait servir de pièce maîtresse à une future « eurorégion » charpentée autour d'un triangle constitué par Bordeaux, Pampelune et Bilbao.

Dossier transfrontalier

Les acteurs économiques sont désormais convaincus de l'enjeu stratégique que représente cet espace. Lors d'une première rencontre, au mois de janvier à Bayonne, les responsables des entités administratives concernées avaient averti : *« Nous ne ferons pas de déclarations, sinon après avoir travaillé concrètement. »* Depuis neuf mois, diverses commissions techniques ont effectivement travaillé de manière à lancer des programmes d'action dans le domaine des transports, des ports ou des infrastructures.

Avant le mois de décembre, l'ensemble Bayonne-San-Sebastian doit présenter un dossier transfrontalier à la Commission européenne de Bruxelles, afin d'obtenir des financements spécifiques.

PATRICK BUSQUET

Malaise rural

Alors que les agriculteurs s'interrogent sur leur avenir dans la société une réflexion collective s'esquisse sur l'aménagement des campagnes

LAGUIOLE

de notre envoyé spécial

LA « ruralité » est une idée neuve en Europe. Les exigences actuelles de la politique agricole commune (extension, maîtrise de la production et des coûts, gestion de l'environnement...) prouvent aussi que c'est une idée d'avenir. Mais qui a encore besoin d'être affinée et mise en forme. D'où la multiplication actuelle des débats et colloques nationaux et régionaux sur ce thème.

« Ce n'est pas un débat agricole mais un débat de société », affirme M. Luc Guyan, le président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) qui prononce volontiers à ce sujet une autocritique collective. *« Nous, les paysans, avons été trop longtemps convaincus que le monde rural c'était nous et seulement nous. »* Or aujourd'hui les agriculteurs sont minoritaires à la campagne même. *« La population rurale*, souligne M. Jacques Kayser, chercheur en démographie, *compte en France quelque 15 millions d'individus, mais les agriculteurs n'en représentent plus qu'un cinquième. »* D'où la nécessité d'une réflexion collective.

Des couteaux « made in Taiwan »

C'est ainsi qu'est né voici deux ans le Groupe monde rural. Sa création fut décidée à Bruxelles, à l'occasion des Assises européennes de la ruralité, les 6 et 7 novembre 1990. Depuis, il a fédéré, autour de la FNSEA et du CNJA, divers acteurs de cette société inquiète. Le président en est M. Etienne Lapeze, secrétaire général de la FNSEA, qui est aussi à la tête de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier (SAFER). S'y retrouvent les unions d'artisans ruraux, des associations de maires et d'élus et plusieurs associations familiales rurales. Ce groupe, qui avait appelé tous ceux qui vivent à la campagne à participer au rassemblement des *Terres de France* (plus de deux cent mille manifestants le 29 septembre 1991 à Paris), devint alors l'instance de réflexion préparatoire aux Assises du monde rural programmées par le gouvernement pour le 26 juin dernier. Il élabora alors une charte, cosignée par les treize organisations membres, qui devait servir de base aux travaux de ces assises.

Une charte dont M. Etienne Lapeze résume ainsi le contenu : *« Le monde rural n'est pas un milieu à l'agonie mais un milieu d'initiatives et de modernité. »* Or, ajoute-t-il, *« les pouvoirs publics ne savent penser les problèmes de la ruralité qu'en termes d'assistance sociale, jamais en termes de développement économique »*.

Les assises nationales de juin furent annulées pour cause de colère paysanne et routière. Depuis, il n'en est plus question, et le Groupe monde rural ne trouve plus d'auditeurs pour sa charte. Pis, il soupçonne un *« lâche soulagement »* sous ce report *sine die* et accuse aujourd'hui les pouvoirs publics de vouloir le disloquer en invitant ses diverses composantes à des conversations séparées.

C'est pour opposer à ces soupçons sa cohésion intacte qu'il a tenu un colloque au mois de septembre à Laguiole (Aveyron) sur le thème : « L'Espace rural, nouvelle terre d'accueil et de développement ». Le choix de Laguiole fut significatif. Sur le haut plateau de l'Aubrac, ce bourg (1 250 habitants) semblait condamné à la mort lente. Mis à part un artisan âgé, son célèbre couteau était désormais fabriqué à Thiers, voire à Taïwan ou dans l'île Maurice. La production de son fromage (l'un des trente-deux en France à bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée) à pâte crue pressée était passée de 700 tonnes dans les années 20 à 29 tonnes en 1952.

Or une volonté locale unanime a fait basculer la tendance. Avec l'appui d'un Comité de défense et de promotion, fortement soutenu par les collectivités territoriales, un salarié de la chambre des métiers de l'Aveyron, M. Gérard Boissins, est devenu le PDG de la jeune Coutellerie de Laguiole, usine avant-gardiste dessinée par le designeur Philippe Starck, qui a aussi donné sa griffe à une nouvelle ligne de couteaux. En dix ans, le Laguiole du pays a créé cent emplois et reconquis 25 % en valeur de ce marché.

Même inversion pour le fromage avec la création de la coopérative Jeune Montagne. *« Si on avait attendu les études de faisabilité de la DATAR ou de Bruxelles*, dit son président, M. André Valladier, *il y a longtemps qu'on n'existerait plus. »* La production est remontée à 600 tonnes et la coopérative fournit aussi en tome fraîche surgelée, pour la fabrication de la frugale spécialité d'Aubrac qu'est l'aligot, les restaurants parisiens et les centrales d'achat. Et même Euro Disney, précise M. Valladier, *« ce qui prouve que la culture américaine a encore à apprendre de la France profonde »*.

« Zones de modernité »

Troisième artisan de cette renaissance aubracoise, le restaurateur Michel Bras, devenu, avec la cueillette des herbes des estives et la cuisine aux baies sauvages, une coqueluche de la critique gastronomique. Il a édifié un hôtel restaurant futuriste qui marie les rappels de l'architecture aveyronnaise traditionnelle à l'austérité d'un monastère zen. Avec l'appui actif et la garantie du conseil général d'Aveyron et trente créations d'emplois.

De tels exemples ne sont pas si rares dans la France rurale et le colloque de Laguiole en a tiré une conclusion unanime : *« Nous ne voulons plus voir périodiquement débarquer des technocrates qui considèrent nos activités comme un résidu d'art et de tradition populaires, et nous expliquent qui nous sommes et ce que nous devons faire. Et surtout qu'ils ne nous voient un avenir que dans la dépendance de la solidarité nationale. Nous sommes des producteurs de richesses et nous représentons des zones de modernité. Nous ne demandons pas qu'on nous assiste mais qu'on nous écoute. »* Conclusion de M. Raymond Lacombe, l'ancien président de la FNSEA, qui fut le premier à intégrer le concept de ruralité dans la réflexion du syndicalisme agricole, et qui fait désormais figure de vieux sage tutélaire : *« Ce que nous voulons c'est une volonté politique forte. »*

GEORGES CHATAIN

Des chèques pour effacer la marée noire

Suite de la page 11

Par un étrange revirement de situation, le syndicat mixte est devenu en effet « banquier », d'autant qu'il a pris la maîtrise de son capital en évinçant la Caisse de règlement des avocats, par laquelle il ne s'est pas senti obligé de faire transiter les fonds.

Les 212 millions, mis en compte avant l'été, ont été placés en titres de créances négociables avec un résultat financier à ce jour de 10 millions de francs. Une somme qui permet à l'Association des communes sinistrées de faire jouer la solidarité envers les « oubliés » de la justice américaine, comme les marins pêcheurs et certains ostréiculteurs.

« Les sous de l'*Amoco* »

« A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle », souligne M. Jean-François Naël, trésorier-payeur général du Finistère, qui a sollicité une autorisation du ministère du budget pour permettre au syndicat mixte de faire des placements financiers, alors que la réglementation sur les collectivités locales s'oppose à ce type de pratique. Le syndicat ayant maintenant soldé toutes ses affaires, à l'exception d'un litige sur les honoraires de ses avocats français (*le Monde* du 20 octobre), les communes, à partir du 1er novembre, bénéficieront individuellement du fruit de leurs placements.

Les collectivités vont recevoir des sommes importantes : 10 millions de francs pour Ploudalmezeau, dont le maire est M. Alphonse Arzel, 14 millions pour Perros-Guirec, 9,3 millions pour Trebeurden, autant pour Saint-Pol-de-Léon. Les conseils municipaux n'ont pas vraiment statué sur l'utilisation de cet argent dans l'attente du budget 1993, mais certains élus estiment qu'il peut servir au désendettement. Ainsi Ploudalmezeau n'empruntera pas pendant trois ans pour réaliser ses travaux. Et à Plouarzel, près de Brest, où sort de terre une mairie neuve, « les sous de l'*Amoco* » sont les bienvenus.

Mais la fête n'est pas complètement terminée. Le syndicat mixte présentera, en juin 1993, un grand spectacle en plein air à Portsall. Un lieu devenu aujourd'hui mythique.

GABRIEL SIMON

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). *Une nuit de rêve* : 19 h. *1 pour la route* ; Scènes d'amour : 20 h 30. L'amour est aveugle : 22 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Voix lointaines : 20 h 30, dim. 15 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). *L'Eloge de la folie* : 18 h et 21 h.

ATALANTE (46-06-11-90). Moulin rouge et noir : 17 h et 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. Au coeur des ténèbres : 19 h, dim. 16 h. Le Marin perdu en mer : 21 h.

AUDITORIUM DE LA GALERIE COLBERT (42-09-32-42). Duo pour voix obstinées : *21 h.*

BASTILLE (43-57-42-14). Les Aventures de Paco Goliard : 19 h 30, dim. 15 h 30. Weimarland : 21 h, dim. 17 h.

BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). *Le Misanthrope et l'Auvergnat* : 20 h 30, dim. 17 h.

BEAUNORD CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Le Jour de la lune de midi : 20 h 30.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Eh Joel : 19 h. Marcel et Roger : 22 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). Les Mots en balade : *19 h. Radio Brune* : 19 h. La Veuve espagnole : 21 h.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Nuit, la télévision et la guerre du Golfe : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Agamemnon : 19 h 30.Dim. Les Choéphores : 13h. Les Euménides : 13h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Grand-peur et misère du IIIe Reich : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Les Petits *Marteaux : 21 h, dim. 16 h 30.*

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Lecoq plume les stars : 21 h, dim. 15 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta *soeur... : 21 h, dim. 15 h 30.*

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). La Tempête : 20 h 30, dim. 16 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). *Je t'embrasse pour la vie : 20 h 30, dim.* 17 h 30.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (47-97-77-62). Lecture de Roi moi : 18 h 30. Mademoiselle Julie : 20 h 30, dim. 15 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Antigone : 20 h 30.Dim. Bal masqué : 14h. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20h30.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critorium : 21 h 30, dim. 17 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.

DUNOIS (45-84-72-00).Dim. Moi homme : 15h.

ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Yvonne, princesse de Bourgogne : 20 h 30, dim. 16 h.

ESPACE JEMMAPPES (46-34-01-58).Dim. Itinéraire poétique : 17h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 16 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.

ESPACE PROCRÉART (42-87-47-51). *Mémoire de la terre : 20 h, dim. 15 h.*

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Le Naufrage de l'amiral Buguin : 15 h. Salle II. La Macabête : 20 h 30, dim. 16 h.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (47-00-67-37). *Piment cannibale II* : 20 h 30, dim. 17 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). *Confidences pour clarinette* : 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). *Liberté, égalité, terminé : 18 h et* 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Le Pointeur : 20 h 30. La comédienne est dans l'escalier : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.

HÉBERTOT (43-87-23-23). *L'Ecole des femmes* : 21 h, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lautrec sur la Butte : 21 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). *Brûlez tout!* : 17 h et 21 h, dim. 15 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Lili : 20 h 45.

LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30.

LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et *Chambre-à-air au pays des piranhas* : 14 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Douce : *21 h 30. Théâtre rouge. Il y a des matins difficiles* : 18 h 15. Le Rire de Tchékhov : 20 h. Les Soirs d'été : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Long *Voyage vers la nuit : 18 h et 20 h 30,* dim. 15 h.

MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). La Pierre fatiguée : *20 h 30, dim. 16 h.*

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love (anglais-français) : 21 h 15.Dim. Requiem for a Heavyweight (en anglais) : 17h, 20h30.

MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Les *Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim.* 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). *Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.*

MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

MOGADOR (48-78-04-04). *Les Bas-fonds* : 15 h et 20 h 30.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Marcel et la Belle Excentrique : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h, dim. 15 h 30.

MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS (40-27-22-20). Les Arts et Métiers en spectacle : 20 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Les Enfants du silence : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45, dim. 15 h.

OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et *Muriel Robin : 20 h 30.*

PALAIS DES CONGRÈS (40-68-07-55). Y en aura pas pour tout le monde : 20 h 30, dim. 16 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 21 h, dim. 15 h.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Vive la mariée : 19 h 30. Grande salle. La Désillusion : 21 h 15. Petite salle. Les *Lettres portugaises : 21 h.*

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Les Emigrés : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, *dim. 15 h.*

POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Jeux de masques : 18 h 30, dim. 14 h 30. Trekking : *20 h 30, dim. 17 h. Hospitacle* : 22 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. L'Illusion comique : 21 h, dim. 16 h 30.Dim. Les *Amours de Jacques le fataliste : 18h30.*

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une *aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45,* dim. 15 h.

SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Dom Juan : 20 h 30, dim. 17 h.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). James Bean : 20 h 30.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). *Charité bien ordonnée* : 20 h 30. Elie et Dieudonné : 22 h.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Une et l'Autre : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Imitator, le pire contre-attaque : *20 h 30*. Patrick Bosso : 22 h.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). D'Alba est stone... *Mais ils vécurent heureux* : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Sganarelle ou le Cocu imaginaire, le Mariage forcé : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.

THÉATRE JACQUES COURIVAUD (45-41-10-08). L'Alchimiste : 20 h 15, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Journal d'une femme insomniaque : 20 h, dim. 17 h. Une histoire de l'œil : 22 h. Belle de Mai. La Belle Alphrède : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Ame Musume ou La femme qui attire la pluie : 22 h, dim. 20 h 30.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). La Peur des couples : 20 h 30. Tropique du Cancer : 22 h, dim. 17 h.

THÉATRE MONTORGUEIL (42-36-38-56). Beirut : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Macbett : 15 h 30 et 20 h 30. Oh, les beaux jours! : 16 h et 21 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'Enfant bâtard : 18 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Dérives : 19 h. Eh! Y a rien à faire : 22 h.

THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Chez moi, chez Claude : 18 h 30 et 21 h.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). La Valse des toréadors : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Dracula Show : 20 h 30.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Les Oiseaux : 20 h 30.

THÉATRE TRÉVISE (42-73-10-66). Saloperies de merde : 20 h 30.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). *La Compagnie des hommes : 20 h 30.*

TOURTOUR (48-87-82-48). Hier à *venir? : 20 h 30.*

TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). *L'Embarcadère : 20 h 30, dim. 17 h.*

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). *Batailles : 19 h.*

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : le Haricot (1962), d'Edmond Séchan, Les *borgnes sont rois* (1974), d'Edmond Séchan, Dernières Fiançailles (1973), de Jean-Pierre Lefèvre, 15 h 30 ; le Triangle de feu (1932), d'Edmond T. Gréville et Dr. Johannès Guter, 18 h 30 ; le Trésor de Cantenac (1945), de Sacha Guitry, 20 h 30.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Programme Méliès, 15 h 30 ; The Cure in Orange (v.o.), de Tim Pope, 18 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Rétrospective Satyajit Ray : le Royaume des diamants (1980, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Satyajit Ray, 16 h 30 ; le Héros (1966, v.o. s.t.f.), de *Satyajit Ray, 18 h 30 ; l'Adversaire* (1970, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Satyajit Ray, 21 h ; Salle Jean Grémillon : De jour comme de nuit *(1991), de Renaud Victor, 16 h ; Ce* gamin-là (1975), de Renaud Victor, 18 h ; Fernand Deligny, à propos d'un film à faire (1987-1988), de Renaud Victor, 20 h.

DIMANCHE

Rétrospective Satyajit Ray : l'Intermédiaire (1975, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Satyajit Ray, 16 h 30 ; *Tonnerres lointains (1973, v.o. s.t.f.)*, de Satyajit Ray, 18 h 30 ; la Pierre philosophale (1958, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Satyajit Ray, 21 h ; Salle Jean Grémillon : Hé, tu m'entends? *(1978-1979), de Renaud Victor, 18 h* ; le Meilleur de la vie (1984), de Renaud Victor, 20 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma polonais : Conflits (1960, v.o. s.t.f.), de Daniel Szczechura, Jeux olympiques 1940 (1980, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), d'Andrzej Kotkowski, 14 h 30 ; Gucia (1985, v.o. s.t.f.), de Dorota Kedzierzawska, les *Jours de Mathieu (1968, v.o. s.t.f.), de* Witold Leszczynski, 17 h 30 ; le Petit Hamlet (1960, v.o. s.t.f.), de Jerzy Skolimowski, Haut les mains (1967-1981, v.o. s.t.f.), de Jerzy Skolimowski, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma polonais : Au-delà du vertige (1988, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi, 14 h 30 ; Jowita (1967, v.o. s.t.f.), de Janusz Morgenstern, 17 h 30 ; Marionnettes (1971, v.o. s.t.f.), de Piotr Andrejew, *1901 - Enfants en grève* (1981, v.o. s.t.f.), de Filip Bajon, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-76-62-00)

SAMEDI

Paris, capitale de la mode : Salle 300 : la Mode conte de fées : Spot Eram (1988), le Soulier magique, v.f. de Tom Clegg, 14 h 30 ; la Mode en musique : Universal Newsreel (1930-1932), Drôle de frimousse (1956, v.o.) de Stanley Donen, 16 h 30 ; Robes du soir : Grand Soir (1990) de Pierre Philippe, les *Amants de minuit (1952) de R. Richebé,* 18 h 30 ; Salle 100 : la Mode dans la rue : Paris en pantalon (1968) de Jacques Brissot, le Beatnik et le Minet (1966) de R. Leenhardt, la Mode cet été *(1974) d'Anne-Marie Ullman, 14 h* ; la Mode mise en scène : On s'est tous défilés (1988) de Jean-Luc Godard, Régine Chopinot (1987) de S. Dubor, le Défilé (195) de D. Ranz, 16 h ; Portraits *de couturiers : Emmanuel Ungaro (1991)* de Dominique Leeb, Chantal Thomass (1991) de Marie-Pierre Raimbault, Christian Lacroix (1991) de Marie-Pierre Raimbeault, 18 h ; Nuit les Grands Couturiers *et le 7e Art : Pierre Cardin : SOS Cardin* (1970) de Claude Grinberg, la Baie des anges (1963) de Jacques Demy, 21 h ; Coco Chanel : Eclair journal, la Règle du jeu (1939) de Jean Renoir, 22 h 45 ; *Yves Saint Laurent : Spot YSL Rive* gauche (1983), Belle de jour (1966) de Luis Bunuel, 0 h 45 ; Pierre Balmain et Jacques Heim : Actualités Gaumont, Adorables Créatures (1952) de Christian-Jaque, 2 h 45 ; *Christian Dior : Spot* Eau sauvage de Christian Dior (1984), la Valse de Paris (1949) de M. Achard, 5 h ; Carven : Actualités Gaumont, Edouard et Caroline (1950) de Jacques *Becker, 21 h ; Paul Poiret* : la Mode (1988) d'Henri de Turenne, l'Inhumaine (1924) de Marcel L'Herbier, 22 h 45.

DIMANCHE

Paris, capitale de la mode : Salle 300 : le Créateur : Actualités Gaumont, le Paradis perdu (1939) d'Abel Gance, 14 h 30 ; Couturiers mythiques Chanel *et Saint Laurent* : Dossiers souvenirs : Coco Chanel (1975) de Claude-Jean Philippe, Interview de Mademoiselle Chanel (1968) de Guy Job, Yves Saint Laurent répond à Chanel (1968) de Rémy Grum*bach, 16 h 30 ; la Mode des années* 60 : De la mini à la micro (1967) d'Igor Gourine, Qui êtes-vous Polly Magoo ? (1966) de William Klein, 18 h 30 ; les Américains et la mode française : le Business et la Mode (1962) de Paul Séban, la Fille à la casquette (1963, v.o.) de Melville Shavelson, 20 h 30 ; Salle 100 : *les Magazines de la mode* : Cardin Courrèges (1969) de Nicolas Ribowski, Elle (1988) de Mathias Ledoux, Paris modes (1992) de Marie-Christine Marek, 14 h ; Portraits de couturiers : Paris, France (1985) de *Sylvain* Roumette, Carnet de notes sur vêtements et villes (1989) de Wim Wenders, 16 h ; Paris royaume de la mode : Je vous salue Paris (1967) de François Reichenbach, *Sois belle et achète (1981)* de Pierre Demont et Pierre-Pascal Rossi, 18 h ; la Mode hier et aujourd'hui : les Costumes (1989) de Pierre de Lagarde, Mode en France (1985) de William Klein, 20 h.

LES FILMS NOUVEAUX

LA BELLE ET LA BÊTE. Film américain de Gary Trousdale et Kirk Wise, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-*57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon,* 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum *Horizon*, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-*71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; *UGC Convention*, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

ET LA VIE CONTINUE. Film iranien d'Abbas Kiarostami, v.o. : *Utopia*, 5e (43-26-84-65) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

IN THE SOUP. Film américain d'Alexandre Rockwell, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, *6e (46-33-97-77* 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

JEUX DE GUERRE. *Film américain* de Philip Noyce, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-*10-30 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e* (47-05-12-15) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montpar*nasse*, 6e (45-74-94-94 *36-65-*70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-*94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e* (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 36-*65-71-44).

MACAO, MÉPRIS ET PASSION. Film portugais de Luis Filipe Rocha, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE MIRAGE. Film français de Jean-Claude Guiguet : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-*10-60) ; La Bastille*, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES NUITS FAUVES. (*) Film français de Cyril Collard : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, *6e (43-25-59-83) ; Gaumont* Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), *13e (47-07-55-88) ; Gau*mont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; *Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

TONG TANA. Film danois de Jan Roed et Frederik von Krusenstjerna. *Commentaire dit par Bernard Giraudeau*, v.o. : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LES EXCLUSIVITÉS

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ALIEN 3 (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ANTIGONE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : Gaumont *Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82)* ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montpar*nasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14)* ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Cli*chy*, 18e (45-22-47-94).

LES AVENTURES D'UN HOMME INVISIBLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BALLROOM DANCING (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum *Orient Express*, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 *36-65-70-14)* ; UGC *Opéra*, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).

BATMAN, LE DÉFI (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN (A., *v.f.*) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : *Forum Orient Express*, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e *(45-62-20-40 36-65-70-81)* ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).

BOB ROBERTS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Bienvenüe Montpar*nasse*, 15e (36-65-70-38).

BOOMERANG (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23).

LE CHÊNE (*Rou., v.o.*) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 *36-65-70-43*).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(43-59-92-82)* ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-*Pasquier*, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 36-65-71-44)*.

CONTES (Can.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; George V, *8e (45-62-41-46 36-65-70-74)* ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC *Opéra*, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e *(43-54-42-34)*.

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e *(36-65-70-38)* ; v.f. : Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e *(45-44-57-34) ; Club Gaumont (Publicis* Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ESPRIT DE CAIN (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 *36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montpar*nasse*, 14e (43-20-12-06).

FAIS COMME CHEZ TOI! (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68)*.

HORIZONS LOINTAINS (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

IMPITOYABLE (A., *v.o.*) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

INDOCHINE (Fr.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e *(47-42-72-52)* ; 14 Juillet Odéon, *6e* (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; *v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex *Fauvette), 13e (47-07-55-88)* ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, *6e* (45-44-57-34).

L 627 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Publicis Saint-Germain, *6e (42-22-72-80) ; UGC Champs-*Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; *UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES LUMIÈRES DE LA VIE ! : La Géode, 19e (40-05-80-00).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81).

LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; *Gaumont Opéra*, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e *(45-63-16-16 36-65-70-82)* ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; *Montparnasse, 14e (43-20-12-06)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Nor*mandie*, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e *(36-65-70-42)*.

MAX & JEREMIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Gaumont *Hautefeuille, 6e (46-33-79-38)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé *Français, 9e (47-70-33-88)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont *Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral*, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC *Maillot*, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e *(45-22-47-94)*.

MÉMOIRE BATTANTE (Can.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille*, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, *8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gau*mont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59* 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 36-65-71-44)*.

MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09)*.

OBSESSION FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

PAR L'ÉPÉE (A., v.o.) : Sept Parnas*siens, 14e (43-20-32-20)*.

LA PESTE (Fr.-Brit.-Arg., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PLAGE DES ENFANTS PERDUS (Mar., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09) ; L'Entrepôt*, 14e (45-43-41-63).

PORTES OUVERTES (It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : *Ciné* Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

SEXES FAIBLES (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84).

larmes



CULTURE

MODE

Larmes d'or

Les créateurs du prêt-à-porter ont fait défiler leurs collections. Marasme, désarroi, panache

Le monde de la mode vogue sur des mers incertaines. Les années 80 avaient maintenu artificiellement une euphorie encouragée par la flambée du luxe, et le règne d'une Amérique assoiffée de nouveautés. La décennie précédente avait écumé toute les nostalgies, jusqu'à la saison dernière, où, de talons compensés, en tailleurs trotte-menu, on avait vu réapparaître les inquiétantes années 40. Cette fois, l'obscurité gonfle sa vague énorme. Affaiblie, doutant de sa propre influence, la mode se contente de parodier une rue qui n'a *plus de repères*, et à laquelle elle vole ses recettes sauvages, sans hélas avoir eu le temps de les digérer.

Voici les créateurs de mode acculés au présent immédiat : Roméo Gigli renonce à la *débauche décorative façon* Dolce Byzance, pour une simplicité dans laquelle il se sent aussi visiblement à l'étroit que les mannequins dans ses costumes. Les jeux de *transparences*, les très beaux camaïeux couleur d'épices, d'ocre et de verts ne suffisent pas à masquer l'essentiel : l'absence de ligne, de structure.

Sauver sa griffe

« Je suis bien fatigué, je voudrais bien me reposer... », pleure-t-on chez Christophe Lebourg, qui a présenté, sans bijoux, et sans risque, une collection de tailleurs pour dames. Tout est net, propre : le problème, c'est qu'il manque un projet, une intention, un peu de cette générosité qui distingue le beau, le moderne, du banal. Le marasme économique, la chute de la consommation ne font qu'accentuer le mal-être d'une profession soi-disant frivole, en proie à une grave crise morale, et assez atteinte pour n'avoir plus la force de dissimuler ce qui n'est plus, ce qui s'en va, ce qui se tait. L'état d'urgence est déclaré, et pour les uns comme pour les autres, la solution passe par le système D : sauver sa peau, sauver sa griffe.

La course à la survie commerciale, justifie toutes les impostures : comment accorder une crédibilité à l'exposition « Scène de mode » actuellement à l'Arche de la Défense, où les annonceurs se mettent directement en vitrine ? Après la sacralisation du créateur, on en revient au *réel*, l'argent et l'emploi. Toute critique ne semble vouée qu'à accompagner servilement ces efforts. Etre le témoin d'opérations promotionnelles, ou tirer sur une fausse avant-garde qui taillade, rafistole, recycle les oripeaux de la bonne conscience misérabiliste, voilà à quoi se limite aujourd'hui son champ d'action. *Les purs ont déserté* la scène, comme Sybilla, qui travaille désormais de manière plus intimiste, pour ne pas se perdre. Si les représentations se glacent, le



GUENNEVILLE

L'été 93, selon Issey Miyaké

cadre, devient *de plus en plus* prestigieux : c'est en octobre 1993 que sera inauguré le Carrousel du Louvre, un ensemble de quatre salles modulables, rélié directement à soixante boutiques de luxe.

La nouveauté, aujourd'hui, ne se justifie que par l'amnésie qui la rend possible. La tendance de l'été prochain pourrait bien ressembler à ces grandes affiches placardées *sur les boutiques : « Pendant la durée des travaux, opération déstockage. »* Cabans râpeux, sacs en laine crocheté, veste patchwork trouvées au Kensington Market de Londres, le public des défilés s'est déjà mis à la page. Le mot d'ordre est lancé : *« Faites-le vous-mêmes. »* Ce qui donne des jupes à foulards, et des sabots cloutés (Koji Tsatsuno), des plastrons de métal, et jupes sacs retenues par des hanches *d'anorexiques* (Martine Sitbon). Karl Lagerfeld, qui occupe le terrain, en signant la même saison quatre collections – Fendi, Lagerfeld, Chanel, Chloé, – a, pour cette dernière, cédé d'une manière érudite à la tentation hippie.

Heureusement, il y a ceux qui transforment, qui jouent de manière plus spontanée. Les Anglais mènent le bal. Pillée, plagiée, Vivienne Westwood, la reine Victoria de la mode punk, cherche ailleurs, et adapte son excentricité, *à une superbe parodie de la haute* couture. Brillant exercice de style haut en couleur.

Hommage à Issey Miyaké

Le défilé de John Galliano fut comme une bouffée de fantaisie, dans le genre merveilleuses de trottoir, évaporées du bel air, pétroleuses de boudoir déguisées en Sergeant Pepper, ou l'inverse, portant d'admirables desssous de mousseline sous des habits dix-huitième siècle légèrement déchiquetés.

Les vrais grands sont peut-être, ceux qui ne cessent de supprimer, *arrivent à faire des vêtements sans* se prendre les pieds dans leur message. Mais il faut aujourd'hui, une tour d'ivoire assez solide, des moyens assez considérables, pour se le permettre. L'entêtement est peut être le dernier luxe. Certains l'ont prouvé de manière magistrale cette saison, comme Yohji Yamamoto et ses beautés sombres aux larmes d'or, ou Rei Kawakubo (Comme des garçons), construisant un défilé très *« après la mousson, après la mode »*, dans une émouvante procession d'héroïnes, portant le blanc, comme d'autres le noir, longs tailleurs de damassé aux couleurs de sieste, vestes d'homme aux poches déformées de souvenirs, et robes d'un bal, où elle rencontrèrent l'inconsolable amour.

Il convient de rendre hommage à Issey Miyaké, qui présentait à Paris sa première collection, il y a vingt ans. *Il* a cette extraordinaire manière de montrer des vêtements dont la plus grande force est de se faire oublier, de donner au corps, l'impression qu'il en est dégagé grâce à une recherche de matières que les français négligent. Les danseurs *du Ballet de Francfort*, mettaient en mouvement cette possibilité là. Informelles, les formes deviennent les supports de tous ces tissus inédits, plissés, aux *effets d'accordéons*, *mobiles*, cotons comme soufflés, taches vives, oranges acides, bleus électriques, jaune fluo, en suspension dans l'air.

Yves Saint Laurent travaille la couleur comme une matière. Les formes sont en place, construites à partir de ces épaules qui donnent le *tracé de ces silhouettes* où rien ne dépasse : une veste de cuir chinoise, un pantalon de flanelle, une blouse de voile marine. Mais soudain, le dessin se remplit, se déplace dans ses pantalons de *soie*, robes kimonos aux couleurs de laque, les contours restent en place, mais tout brûle à l'intérieur, les oranges et les roses, les violets et les rouges, éclatent. Les boléros turquoise, fuchsia, se portent sur *des paréos d'or*. Une robe de Diane, en mousseline mauve et verte effleure le corps. Alors, il se fait entre la salle et les couleurs une alliance intime, la sensation que *la beauté peut améliorer le* monde.

LAURENCE BENAÏM

Lire aussi nos informations sur la réforme des statuts de la haute couture, page 20.

MUSIQUES

Interpréter Messiaen

Radio-France a donné le nom du compositeur disparu à son plus grand studio lors d'une soirée d'hommage

Après Grenoble, dans ce Dauphiné qu'il aimait tant et où il se retirait *pour composer*, et le Conservatoire national supérieur de musique de Paris, où il a enseigné à partir de 1942, la Maison de Radio-France vient de donner le nom d'Olivier Messiaen à l'un de ses studios, ainsi que Jean Maheu l'a annoncé entre les deux concerts que la chaîne *consacrait*, le jeudi 22 *octobre*, au compositeur mort le 28 avril dernier (*le Monde* du 29 avril 1992). Le studio 104 n'en est devenu ni beau ni propret pour autant ! Trente ans *après son inauguration*, la plus grande salle de concerts de la maison ronde aurait besoin d'un sacré rafraîchissement, ses murs d'être repeints, ses fresques murales énergiquement dépoussiérées.

Le premier concert était consacré aux *Chants de terre et de ciel*, cycle de six mélodies composées en 1936 par Olivier Messiaen sur ses propres poèmes, au *Premier Livre des Etudes pour piano* de Claude Debussy et à trois des *Visions de l'Amen* créés par Messiaen, retour de captivité en Allemagne, et Yvonne Loriod. Beau pro*gramme sur le papier, qui ne tient* pas à l'écoute : le dernier Debussy (joué avec un aplomb technique et une franchise expressive renversants par Roger Muraro) a conservé tout son impact. Il écrase de toute sa hauteur les mélodies et, surtout, les *Visions de l'Amen*, dont le lyrisme saint-sulpicien, les longueurs ne peuvent « passer » que s'ils sont défendus par des interprètes évoluant en dehors de la tradition d'interprétation léguée par Messiaen et Yvonne Loriod eux-mêmes.

Messiaen acceptait très volontiers que sa musique lui « échappât », même s'il n'a jamais refusé de recevoir un interprète en quête de conseils. En témoigne, la splendide lettre de félicitations adressée à Alexandre Rabinovitch et à Martha Argerich pour leur interprétation décapante (1) de cette œuvre.

Or aussi bien Yvonne Loriod et Maria Oran dans les mélodies que Nicolas Angelich et Roger Muraro (tous deux élèves de Loriod) dans les *Visions représentent une orthodoxie* née de la rencontre entre le compositeur et Yvonne Loriod. Cette dernière est une pianiste aux facultés intellectuelles certes impressionnantes, *à l'esprit aventureux* et au courage indéniable, mais son toucher impitoyable de sécheresse, sa technique aussi peu subtile que les sonorités qu'elle tire de son piano ont imposé une image univoque de la musique de son mari, aussi considérable au regard de l'histoire que les efforts de Marguerite Long pour diffuser la musique de Fauré, Ravel et Debussy, mais qui ne doit pas figer les interprètes qui voudraient la jouer aujourd'hui. Ses interprétations, comme toute interprétation, ne doivent être considérées que comme *références sur la façon dont une* musique peut être comprise à une époque donnée.

L'interprétation du *Concerto en sol majeur KV 453* de Mozart – doigts hasardeux, *phrasés lapidaires*, nuances réduites à une opposition entre *piano* et *forte*, – qui ouvrait le second concert diffusé en direct sur France-Musique montrait également cruellement les limites de la pianiste et le peu d'affinité de Kent Nagano avec Mozart. L'œuvre qui suivait, *Jubilation*, pour piano, orchestre et groupes mixtes d'enfants, a été écrite en 1985 par un compositeur de vingt-cinq ans, George Benjamin, devenu élève de Messiaen dès 1974. *Son orchestration chatoyante, formi*dablement mise en espace, le caractère attrayant des sonorités utilisées (une armée de flûtes à bec, des tambours jamaïquains, un chœur d'enfants, un synthétiseur en plus de l'orchestre) retiennent d'autant l'attention que la partition est d'une concision remarquable.

Dernière pièce au programme de cet hommage donné en présence des compositeurs Henri Dutilleux, André Boucourechliev, Pierre Boulez, François-Bernard Mâche, de la pianiste Geneviève Joy-Dutilleux, *le Réveil des oiseaux* était joué par Yvonne Loriod, l'Orchestre national et Kent Nagano . Cette sorte de concerto pour piano en trois « mouvements » enchaînés est l'un des chefs-d'œuvre de Messiaen : ni harmonies douceâtres ni inspiration théologique, mais une accumulation de chants d'oiseaux, de trilles, de cadences pianistiques éclatantes, de superpositions rythmiques d'une complexité affolante, de détails quasi impossibles à saisir au vol (!), de « mélodies » à la beauté fulgurante : *on ne comprend* pas pourquoi cette partition ne s'est pas davantage imposée dans les salles de concert et les studios d'enregistrements. Imaginons ce qu'en feraient *des chefs comme Maazel*, ou Ozawa, des pianistes comme Freire, Argerich, Pollini ou Kocsis, et un orchestre à la justesse impeccable.

ALAIN LOMPECH

(1) Un disque compact EMI-VSM.

Fidélités

« Qu'elles sont blanches les femmes de Calcutta... », la voix de *Jeanne Moreau* sur *les mots* de Duras caresse les filles de soie qui glissent sur le podium. Printemps/Été 92, l'une des plus belles collections de Claude Montana. Les femmes sont de longues lianes nacrées. Les pom*mettes, lèvres, sourcils*, et jusqu'aux cheveux se dessinent d'un trait net. Elles avancent plus hautaines que jamais, dévoilant une jambe, car les jupes sont longues, étroites, fendues. *L'am*pleur est réservée aux basques *des vestes serrées* à la taille par une ceinture ou carrément trapèze, aux manches des corsages blancs. Elles sont *si fines*, ces femmes, si claires. Elles laissent le *souvenir* d'un *camaïeu*, traversé par le bleu intense Montana, et du noir sur la peau dévoilée par des décolletés aigus que retiennent des barrettes d'or. *L'été ne les déshabille pas. Elles* se coulent dans des tissus féeriques. Du cuir souple comme du velours, sur lequel joue la lumière. Prêt-à-porter ? On aimerait. *C'est seulement la splendeur* d'un *luxe assumé*.

Tout à l'opposé de *Jean-Paul* Gaultier, qui persiste à jouer le look sex-shop. Le spectacle obéit à une « progression dramatique ». On voit d'abord des salopettes bien vastes, arrêtées au-dessus de la poitrine, fermées à l'enco*lure par de fines ceintures* et des petites bretelles de cuir : première étape d'un harnachement SF plutôt soft. Progressivement on monte vers le hard et l'extravagance, à coup d'*accessoires* : chaussures peintes en vernis rouge ou vert, perchées sur de hauts crampons comme des griffes d'ours. Fils de nylon qui *servent à fabriquer* les perruques bon marché, composant des *manteaux à traîne posés sur* des corps nus, des tuniques, des robes à franges 1920. Un final drôle, juste un peu long. Mais on a pu rêver sur les costumes pantalons, les alliances de couleurs vert et marron, sur les fins four*reaux de maille qui redessinent* la silhouette...

Quant à Yohji Yamamoto, malgré quelques drapés rouge flamme, et du blanc, il demeure le maître du noir, des enroulements amples qui accompagnent *et atténuent les mouvements*, leur donnent une grâce aquatique. Il demeure maître du trompe-l'œil, avec des robes qui d'un coup et d'un côté se prolongent *en queue de pie, maître* des asymétries stupéfiantes, et de toutes les superpositions.

Christian Lacroix est lui aussi resté fidèle à son image ensoleillée, bariolée, au jaune mordant, au rose, aux juxtapositions *d'orange et de vert, de pois et* de rayures, aux caracos moulant le buste sur des jupes tourbillonnantes. Des jupes de lamelles multicolores ébouissantes. Mais *voilà que, traversant la Méditer*ranée, il porte son regard sur les teintes du sable usées par le soleil, où se posent des taches d'ombre aux formes incertaines, et des *dessins d'Afrique. Man*teaux, tuniques, djellabas sur des jupes larges... Retour sur nos continents : *fourreaux de maille fluide, doux comme la tiédeur du* crépuscule.

Les roses, les bleus, les verts *de* Christian Lacroix, on les retrouve sur les pages de *Pêle-mêle* (éd. Thames et Hudson), livre consacré, avec la collaboration de Patrick Mauriès, à ses *souvenirs. Il s'y raconte, disert et* secret, comme quelqu'un qui se masque de lumière. Du livre se dégage de la mélancolie, quelque chose à voir avec le regret de ne pas *pouvoir retenir l'éphémère*, et qui donne à l'insolence joyeuse de ses vêtements le charme de la fragilité. *« On a trop dit*, écrit-il, *que nous vendions du rêve... Mon but n'est pas de travestir la réalité, mais d'en sublimer les moments heureux. »*

COLETTE GODARD

ARTS

Une FIAC en demi-teinte

Suite de la première page

Encore ne s'en plaindrait-on pas s'ils avaient profité de l'occasion pour révéler des pièces majeures. *Mais non. Triomphent les œuvres* de petite taille, qui passent évidemment pour plus faciles à vendre, les installations à accrocher au mur sans problème, Kounellis ni trop *lourd ni trop sévère et Zorio rudi*mentaire.

Les *transavantgardistes*, ce qu'il en reste du moins, subissent un traitement identique. Les Paladino de la galerie Sperone se recommandent essentiellement par leur format modeste et l'habileté méthodique de l'exécution. Nicola de Maria, dont les immenses compositions colorées firent la gloire, n'a *plus dans la* Foire que des aquarelles format cahier d'écolier. Cucchi, Clemente et Chia n'y ont à peu près rien – absence à tout le moins étrange. *Mais il n'y manque à l'inverse ni* Carlo Carra, ni Giacomo Balla, futuristes de la première génération. Sans doute l'exposition Balla chez Sprovieri a-t-elle du chic en raison de l'ancienneté de plusieurs dessins et aquarelles, mais elle conviendrait mieux à une biennale des antiquaires qu'à une exposition qui se veut contemporaine.

Ces attitudes – peur du risque, préférence accordée aux œuvres de taille réduite et aux signatures enregistrées dans les dictionnaires et les musées, – à peu près systématiques dans la section italienne, ne le sont pas moins dans l'ensemble de la Foire, galeries françaises et étrangères confondues. Marchands allemands, espagnols, britanniques et américains, tous semblent s'être donné le mot : pas de scandale, surtout pas de scandale. A de très rares *exceptions près, que l'on garde pour* la fin, l'éclectisme et la banalité tiennent lieu de norme. Autrement dit, sans pépriphrase : on trouve à la FIAC tout et son contraire, un *peu n'importe quoi et trop* de médiocrités.

Il *semble que la plupart des mar*chands aient raisonné ainsi : puisque le marché s'effondre, puisque les amateurs chipotent et que les prix dégringolent dans les salles des *ventes, suivons la pente. Offrons* des œuvrettes de grands noms ; divisons les cotes par deux ; parions sur les réputations établies ; n'effrayons personne ; et espérons l'embellie. Un calcul inverse aurait été : pour rendre aux collectionneurs l'envie d'acheter, effarons-les ; attirons-les par des pièces de grande qualité ; craignons de les lasser plutôt que de les inquiéter. La première logique l'ayant emporté sur la seconde, on s'ennuie un peu au Grand Palais.

Faut-il un exemple ? Il est obli*geamment fourni, quoiqu'à son* insu, par Daniel Templon. Le marchand de l'avenue Marceau a composé un *dépôt-vente* parfait de conformisme : un Chia – détestable de fatuité du reste, un grand Warhol de série, des Le Gac fatigués, quelques Rouan égarés là, des Rebeyrolle pour *flatter* les nostalgies et, en prime, un pâle Matisse des années 20. Cela s'appelle ratisser large, très large. Il a des rivaux dans cet exercice, ces innombrables mar*chands qui accolent au hasard un* Fautrier plâtreux, un croquis de Dubuffet, un autre de Chillida, des collages post-surréalistes ou néo-dadaïstes, un Twombly de troisième ordre et un tableautin Cobra – rien de très exaltant en somme.

Picasso et Riopelle

Rien d'excitant non plus dans les rétrospectives et résurrections, fort à la mode. Elles prennent pour objet des peintres et des sculpteurs *des années 50 et 60. On se serait* volontiers passé de revoir Constant chez Daniel Gervis, des Appel à la grosse chez Ariel, Wilfrid Moser chez Jeanne Bucher, Erro chez *Montenay. Estève chez Louis Carré* et Cie, Marino di Teana chez Carlhian ou, plus pénible encore, Jean Dewasne dans l'espace blanc Ripolin de la Gallery 44. A ce concours, *le premier prix devrait cependant* revenir en toute justice à la Dong Soong Gallery de Séoul, qui a jugé utile de faire venir de si loin les bronzes de Choi Ki-won. Ses épines dorées de plusieurs mètres de long mettent à l'épreuve les nerfs les *plus solides*.

Autre concours, celui de la vul*garité commerciale*. La galerie Nahon en mérite la palme, qui expose des Lénine de bronze et des tableaux du meilleur réalisme socialiste stalinien. C'est faire rire à trop bon compte, mépriser les artistes quand ils ont eu le tort de ne pas naître à Soho et tomber dans la pire facilité : mitrailler un corbillard ne fait pas partie des beaux-arts.

*Ce ne sont que pauvres manœu*vres qui ne gênent que parce qu'elles s'exhibent au voisinage de galeries et d'artistes de qualité. Qui ? Au premier rang un mort et un *vivant. l'un très prévisible*, l'autre très inattendu. Le grand homme disparu ? Picasso, évidemment. Chez Barbara Mathes, chez Waddington et surtout chez Jan Krugier, *qui expose la collection de Marina* Picasso, dessins et tableaux de toutes les périodes, y compris de la très précieuse époque cézannienne de 1908. Il faut s'y rendre en pèlerinage, pour le pur plaisir de contempler. Le vivant incongru a nom Riopelle, l'un des derniers héros de l'expressionnisme *abstrait*. La galerie Marwan Hoss présente un très bel accrochage de toiles anciennes et récentes, parmi lesquelles deux grands tableaux abstraits en noir et *blanc dignes d'un musée* et des œuvres dites figuratives passablement déroutantes et acidulées.

Qui encore ? Peu de maîtres d'autrefois, si ce n'est quelques expressionnistes allemands chez Thomas, puissante maison munichoise riche en Klee, Jawlensky, Feininger et autres Schmidt-Rottluff, et, chez Gmurzynska, des esquisses et des *études de Malevitch et de ses* contemporains suprématistes – un peu décevants et monotones cependant. On peut leur préférer Julius Bissier et Pierre Soulages, dont la galerie Alice Pauli, établie à Lausanne, présente un accrochage à la fois élégant et ingénieux, tissé de rapprochements et d'assonances imprévues. Et Joan Mitchell, Sam *Francis, Viallat et Pierre Buraglio* chez Jean Fournier, marchand fidèle à lui-même, à ses préférences et à ses artistes. Ce sont, rares, trop rares, ces expositions qui font l'intérêt et la dignité de la Foire.

Restent les jeunes, jeunes marchands et jeunes artistes, de moins en moins nombreux, premières vic*times d'une crise dont ils n'ont pas* eu le loisir de profiter. Perdus dans le flot des marchandises de second ordre, ils s'entêtent à défendre les œuvres qu'ils aiment et estiment. Philippe Casini montre avec opiniâtreté Jean Zuber, Horst *Münch et Helmut Dorner*. Xavier Hufkens, galeriste bruxellois, fait de même en faveur de Jurgen Meyer, Thierry de Cordier et Jan Vercruysse. La galerie Lucien Durand se bat pour *Tarragon et Kacem* Noua. *La* galerie Air de Paris, venue de Nice, a consacré son espace à une sélection néo-conceptuelle et néo-dada, fort réjouissante. Lyonnaise, la galerie Nelson fait preuve d'autant d'audace et de *sérieux. Dans leurs stands, qui sont* pour la plupart cantonnés au balcon du Grand Palais, on se surprend à rêver d'une autre FIAC, inventive, déconcertante, indifférente aux *cotes et aux coteries. Un rêve*, vraiment.

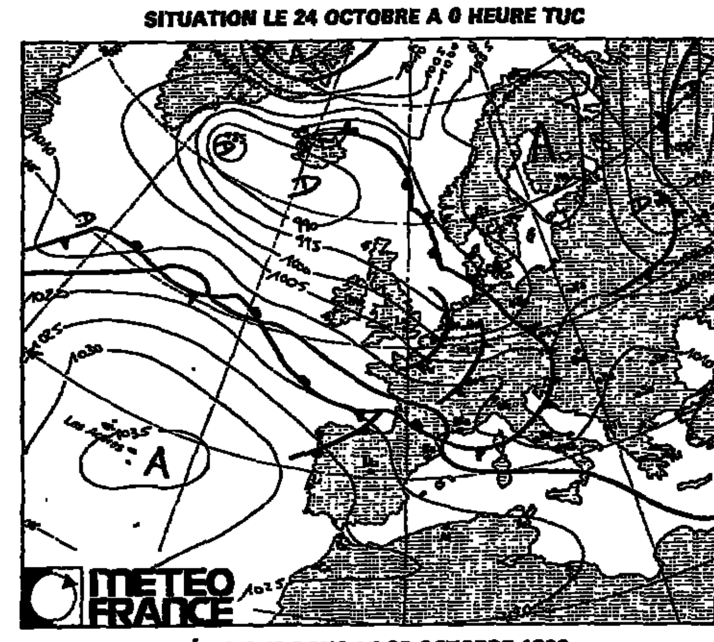
PHILIPPE DAGEN

► Grand-Palais, avenue Winston-Churchill, 75008 Paris. Jusqu'au 1er novembre, tous les jours de 12 heures à 19 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 19 h 30, nocturne le 29 octobre jusqu'à 23 heures.

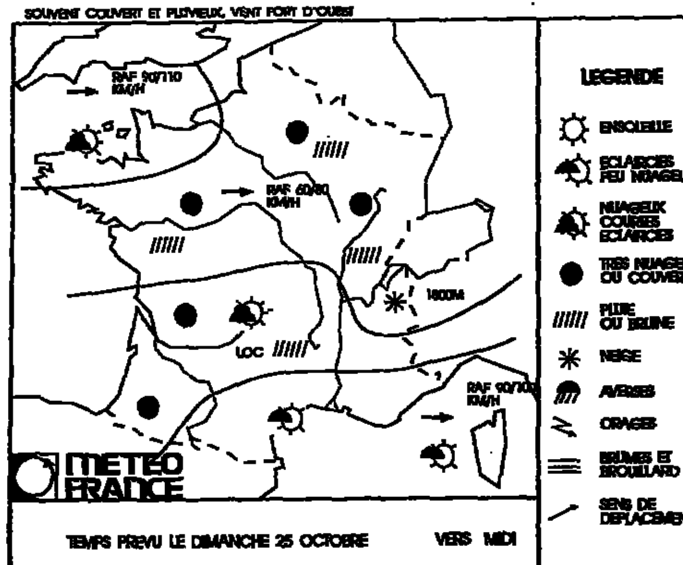
□ **Découverte de six dessins inédits de Van Gogh.** – Un promoteur immobilier italien affirme avoir *trouvé, grâce à un videur de gre*nier du sud de la France, six dessins de Van Gogh qu'il aurait achetés pour la somme de 400 francs. Ces œuvres, qu'il affirme avoir fait examiner par des experts du CNRS et du laboratoire de la police scien*tifique*, seront exposées à l'Espace Cardin de Paris en mars 1993. Selon le musée d'Orsay, qui dément avoir proposé l'acquisition de ces dessins, seul le Musée Van Gogh d'Amsterdam est compétent pour authentifier de telles œuvres.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 OCTOBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 25 OCTOBRE 1992



Dimanche : des nuages, de la pluie *et un fort vent d'ouest.* – Du nord des Alpes au Nord-Est et aux Ardennes, le temps sera couvert et pluvieux.

Sur Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Ile-de-France, la matinée sera très nuageuse, avec des bruines. Dans l'après-midi, le temps deviendra instable et variable, alternant entre les nuages, les averses et quelques éclaircies.

En Aquitaine, Charentes, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes, pas beaucoup d'évolution en cours de journée : beaucoup de nuages et des bruines ou des petites pluies.

Seules les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur et Corse seront épargnées par le mauvais temps et conserveront un temps peu nuageux toute la journée, avec de belles éclaircies.

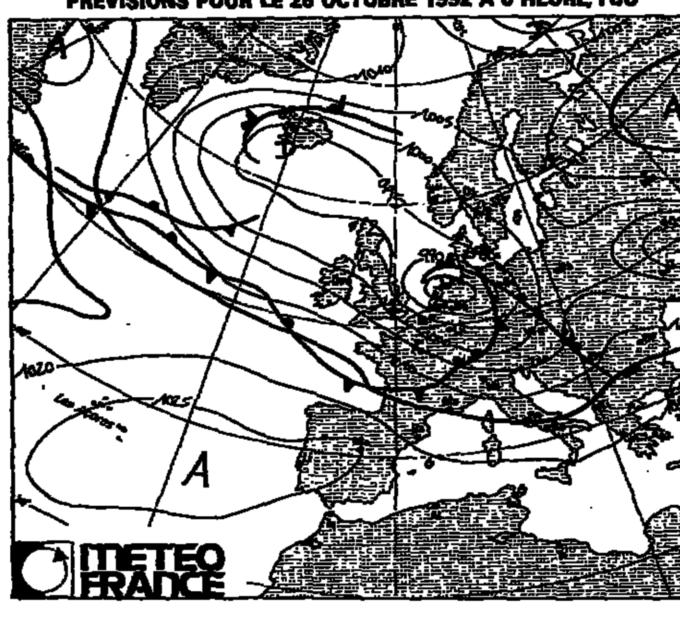
Il neigera sur les reliefs à environ 1 800 mètres.

Le vent d'ouest sera fort. Sur les côtes de la Manche, il soufflera avec des rafales atteignant 110 km/h. Sur une moitié nord du pays, il atteindra parfois 80 km/h, et, entre le littoral et la Corse, le vent soufflera jusqu'à 100 km/h.

Les températures minimales avoisineront 10 degrés le long des côtes atlantiques, 8 degrés sur une grande partie du pays, localement 6 degrés dans le Nord-Est.

Les températures maximales seront comprises entre 11 et 13 degrés au Nord, 14 à 16 degrés au Sud, 16 à 18 degrés sur le pourtour méditerranéen, voire localement 20 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 26 OCTOBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-10-1992 à 18 heures TUC et le 24-10-1992 à 6 heures TUC — le 24-10-92

FRANCE			
AJACCIO	17	13	C
BIARRITZ	16	13	A
BORDEAUX	15	9	N
BOURGES	12	6	N
BREST	12	7	N
CAEN	12	6	A
CHERBOURG	12	6	A
CLERMONT-FER.	12	7	D
DIJON	10	6	N
GRENOBLE	10	6	P
LILLE	12	4	D
LIMOGES	9	5	D
LYON	9	7	C
MARSEILLE	13	3	D
NANCY	9	6	N
NANTES	14	4	D
NICE	16	7	D
PARIS-MONTS.	12	6	N
PAU	14	10	C
PERPIGNAN	19	12	N
RENNES	11	6	N
ST-ETIENNE	10	5	C
STRASBOURG	9	6	D
TOULOUSE	14	10	C
TOURS	13	4	N
POINTE-A-PITRE	32	24	D

ÉTRANGER			
ALGER	21	9	D
AMSTERDAM	11	6	N
ATHÈNES	28	19	D
BANGKOK	32	26	C
BARCELONE	18	9	D
BELGRADE	16	7	C
BERLIN	7	5	N
BRUXELLES	9	4	N
LE CAIRE	33	18	D
COPENHAGUE	6	6	P
DAKAR	29	24	D
DELHI	32	19	D
GENÈVE	8	6	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	17	12	D
JÉRUSALEM	26	12	D
LISBONNE	18	13	N
LONDRES	12	3	D
LOS ANGELES	27	17	C
LUXEMBOURG	6	3	N
MADRID	19	13	D
MARRAKECH	20	10	D
MEXICO	17	12	C
MILAN	14	–2	B
MONTRÉAL	10	1	A
MOSCOU	6	–4	*
NAIROBI	26	11	C
NEW-YORK	16	6	–
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	22	15	D
PÉKIN	11	5	D
RIO-DE-JANEIRO	25	20	–
ROME	19	12	C
SEVILLE	22	9	D
SINGAPOUR	32	26	C
STOCKHOLM	5	–4	N
SIDNEY	22	10	D
TOKYO	21	16	P
TUNIS	19	12	N
VARSOVIE	4	–3	D
VENISE	14	6	D
VIENNE	11	5	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des *symboles :* ▶ *signalé dans « le Monde radio-télévision » ;* □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 24 octobre

TF 1

20.45 Série : Colombo.
22.25 Magazine : Ushuaïa. *Au Kazakhstan (2e partie) ;* Mission Antarès ; Les acrobates du pays dogon ; L'homme des profondeurs ; Skysurf.
23.30 Magazine : Formule foot. *Présentation de la 12e journée* du Championnat de France.
0.10 F1 Magazine. Grand Prix de formule 1 du Japon.

F 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros. Présenté par Michel Creton.
22.35 Visages d'Europe.
22.40 Magazine : Double jeu. *Présenté par Thierry Ardisson.* Spécial paranormal.
23.55 Journal et Météo.
0.10 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin.

F 3

20.45 Série : V comme vengeances. Suite en noir, de Jean-Pierre Marchand.
22.15 *Soir 3 et Météo.*
22.40 Magazine : Vis-à-vis. Eyal et Jawad : Israël-Palestine, l'heure du dialogue, de Patrice Barrat et Kim Spencer. *Rencontre entre Eyal, un ancien soldat israélien, et Jawad, un combattant de l'Intifada exilé à Paris.*
23.35 Magazine : Salut Manu. *Présenté par Manu Dibango.*
0.20 Continentales club.

CANAL PLUS

21.55 Flash d'informations.
22.05 Documentaire : Zèbres. *De Dereck et Beverly Joubert.*
23.00 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 12e journée de Championnat de France de D1.
23.30 Cinéma : Souhaitez ne jamais être invité. □ Film canadien de Jack Lee Thompson (1981).
1.15 Cinéma : Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça ! ■ Film espagnol de Pedro Almodovar (1984) (v.o.).

ARTE

20.40 Documentaire : Rendez-vous à Tirana. De Liria Begeja.
22.15 Cinéma d'animation : Le Mot d'ordre ou Parulla. De Gëzim Qendro.
22.25 Cinéma d'animation : Le Rêve invulnérable. De Robert Qafzezi.
22.35 Magazine : Macadam. Mister Swing, de Philippe Ros.
23.45 Série : Monty Python's Flying Circus.

M 6

20.35 Magazine : Fun glisse.
20.45 Téléfilm : Vivre sans elle. De Waris Hussein.
22.30 Téléfilm : *A toi de jouer, petit.* De Franck C. Schroeder.
0.15 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Henri-Claude Cousseau, conservateur du musée de Nantes.
20.45 Dramatique. *Le Fiancé, de Marion Sierry.*
22.35 *Musique* : Opus. François Bayle.
0.05 Rencontre au clair de la nuit. Louis Magnard, éditeur.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée lyrique. Opéra (donné le 19 octobre 1991 au Théâtre national de Munich) : Lucia di Lammermoor, de Donizetti, par le Chœur et l'Orchestre de la Radio bavaroise, dir. Michel Plasson ; sol. : Edita Gruberova, soprano, Francisco Araiza, Claes H. Ahnsjo, Ferdinand Seiler, ténors, Paolo Gavanelli, baryton, Hans Franzen, basse, Helena Jungwirth, *mezzo-soprano.*
23.35 Ciné-radio Days. Par François Jenny.
0.30 Sortilèges du Flamenco. Par Robert J. Vidal.
1.02 *Maestro.* Par Hélène Pierrakos. Josef Krips.

Dimanche 25 octobre

TF 1

20.40 Cinéma : L'Epreuve de force. ■ Film américain de Clint Eastwood (1977).
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Funny Boy. ■ Film français de Christian Le Hemonet (1987).

F 2

20.50 Cinéma : *Diabolo menthe.* ■ Film français de Diane Kurys (1977).
22.30 Visages d'Europe.
22.35 Magazine : Bouillon de culture. Des formes et des couleurs.

F 3

20.45 Magazine : La Chasse et les chasseurs. Débat avec Ségolène Royal, ministre de l'environnement et Pierre Daillant, président de l'Union des chasseurs.
22.05 Magazine : Le Divan. Invité : Terence Young.
22.30 Soir 3 et Météo.
22.55 Dessins animés. Bad Luck Blackie (1949) et *Slap Happy Lion (1947) (v.o.).*
23.10 Cinéma : La Tour *des ambitieux.* ■■ Film américain de Robert Wise (1954) (v.o.).
0.50 Musique : Portée de nuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : L'Autre. □ Film franco-italien de Bernard Giraudeau (1990).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; cyclisme.

ARTE

20.30 Documentaire : Révolution de palais. De William Karel.
20.40 Documentaire : *Une semaine en cuisine.* De Jean-Louis Comolli.
21.40 *Entretien : Le Plaisir.* De William Karel. Avec Jean-Claude Carrière, écrivain.
21.55 Entretien : Le Corps de l'autre. *De Philippe Grandrieux.* Avec Juan David Nasio, psychanalyste.
22.10 Documentaire : Le Cochon. De Jean Eustache et Jean-Michel Barjol.
23.05 Entretien : Histoire (s). De Philippe Grandrieux. Avec Jacque Le Goff, historien.
23.10 Court *métrage* : Un dimanche chez le pâtissier.
23.15 Entretien : La Cuisine des dieux. De Philippe Grandrieux. Avec Jean-Pierre Vernant, professeur au Collège de France.
23.40 Court métrage : La Ricotta. De Pier Paolo Pasolini.

M 6

20.35 Magazine : Sport 6.
20.45 Magazine : E = M 6. Sommes-nous seuls dans l'univers ?
22.25 Magazine : Culture pub. *D'Anne Magnien et Christian* Blachas. Spécial Etats-Unis. La saga des élections américaines *; La guerre du téléphone* ; Planète bus.
22.55 Cinéma : *Samanka,* l'île des passions. □ Film français de Jack Regis (1982).
0.25 Magazine : *Métal express.*

FRANCE-CULTURE

20.30 *Atelier de création radiophonique.* *Un théâtre de guerre.*
22.35 Musique : Le Concert (donné le 13 octobre à Radio-France). Transcontinentales : sons traditionnels et improvisations jazz. Avec Pablo Cueco, zarb, percussions ; Didier Petit, violoncelle ; Denis Colin, clarinette basse.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert (donné le 4 juin à Radio-France) : Musique traditionnelle d'Iran, par Hossein Ali Zadeh, tar et setar.
22.33 Auto-portrait. Par Cécile Gilly Georges Benjamin.
23.35 L'Oiseau rare. Par Michèle *Lejeune* et Maguy Lovano. Thème varié op. 16, Menuet pour piano en sol majeur op. 16, Introduction et Toccata pur piano, de Paderewski ; Il Sant'Alessio, extraits, de Landi ; Quatuor à cordes n° 1 en ré mineur, de Arriaga ; Variations sur un thème de Carmen, de Horowitz ; Dix sketches pour orchestre de Skalkottas.
1.00 Les *Fantaisies du* voyageur. Par François Picard. Iran. Charam Nazeri, chant.

CARNET DU Monde

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire à

Anthony Paul WHITNEY

pour ses dix-huit ans, le 26 octobre 1992.

« Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs. »

Boileau, *Art poétique.*

Mariages

– M. et Mme Albert BRIQUET,
Mme PY-MOREL,
Le docteur
et Mme Jean-Jacques FOURNEL,
ont la joie de faire part du mariage de

Anne et Frédéric.

Caen, le 24 octobre 1992.

Décès

– Mme Camille Bensoussan,
son épouse,
Julie Bensoussan,
sa fille,
M. et Mme Jean-Claude Bensoussan,
Nelly Bensoussan,
Mme Geneviève Bensoussan,
Michèle Ridoret,
et leurs enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Serge BENSOUSSAN,

survenu le 22 octobre 1992, à l'âge de quarante-quatre ans.

L'inhumation aura lieu le 26 octobre, à 10 h 45, au cimetière du Montparnasse.

Mme Bensoussan,
64, rue Fondary,
75015 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Pierre DELBÈS,
docteur de l'Institut national
des langues et civilisations orientales,

survenu le 22 octobre 1992.

De la part de
Mme Pierre Delbès,
son épouse,
Annie et Pascal Meriel,
ses enfants,
Mathieu, *Thomas,* Benoît *et Pierre,*
ses petits-enfants.

4, parc de la Bérangère,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Rachel Garber,
née Rachel Gordon,
son épouse,
Raymonde Garber,
sa fille,
Nachman Garber,
son frère,
Les familles Charmatz et Pupier,
leurs enfants et petit-fils,
Tous leurs nombreux parents et amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Mathieu GARBER,
ingénieur chimiste,
retraité du CEA de Marcoule,

survenu le 19 octobre 1992 à Avignon.

L'inhumation aura lieu à Haïfa, en Israël, le lundi 26 octobre.

21, avenue de la Trillade,
84000 Avignon.
18 A, Sinaï Avenue,
Haïfa (Israël).

– Eric, Sylvie, Alain Gibert,
ont le très grand regret d'annoncer la mort subite de leur père

Roland GIBERT,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,

survenue le 19 octobre 1992 à Montpellier *(Hérault).*

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale le 27 octobre.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– *Il* y a un an, le 25 octobre *1991,* dans sa quatre-vingt-quinzième année,

Jeanne GONFREVILLE

quittait ce monde.
Ses enfants, petits-enfants et arrière-*petits-enfants se souviennent d'elle* avec affection. Pensons à elle...

38, rue des Cévennes,
75015 Paris.

– Dans le génocide des juifs d'Union soviétique qui a suivi l'occupation d'Odessa, le 25 octobre 1941, par les forces allemandes et roumaines, ont été assassinées

Zlata LANDESMAN,
née Robinstein,

et sa fille

Rebecca *ZILBERBERG*
née Landesman.

Leurs familles, en France et en Russie, n'oublient pas.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5896

HORIZONTALEMENT

I. Dame de piques. Ne mettait quand même pas le quartier en émoi. – II. Dame de cœur. – III. S'étale souvent de tout son long sur un parquet *ciré. Préfixe. Dame de trèfle. – IV. C'est, à la fois, doux et coton. Joue mal* du tambour. Pur, sur les hauts sommets. – V. Sigle. Plus d'un en est revenu avec une moitié en moins. Puits. – VI. Au plus court. Nous arrête quand il n'est pas *courant. Moins* connus quand ils sont « dits ». – VII. Retient ce qu'on veut lui faire « lâcher ». Préposition. Sept grosses têtes réduites par un gros bras. Partie du monde. – *VIII. Conjonction.* Article étranger. Orientation. Flottant ou pas, il est inférieur au *niveau* des côtes. – IX. Déployer. Commode, pour Marc Aurèle. – X. Sensuelle. Se *montrer rebelle à toute obéissance.* – XI. Extraction. Façon de pleuvoir. – XII. Ne se conserve pas avec le « froid ». Impondérables. – XIII. Obliger à repartir de zéro. Tête de bétail. – XIV. Jambonneau. Sans affectation. – XV. Pronom. Peuvent *faire voir en noir ce qu'on voyait en* rose auparavant.

VERTICALEMENT

1. Revient à tout bout de chant. En France. – 2. *Forme d'avoir hypo*thétique. Voltige sa vie durant. – 3. *Est généralement plus heureuse* au jeu qu'en affaires. Où l'on risque de couler pour avoir trop « nagé ». – 4. Moins gras quand ils sont petits. Peut être sérieux tout en flirtant avec *la licence.* – 5. Elément de certains mouvements de « grève ». *On peut en prendre de la* branche. Tirée de l'obscurité. – 6. Coordonne. Le bol, quand la mesure est pleine. Diplomate. – 7. Calculs posant des problèmes. *Au Cameroun. Coule à l'étranger.* – 8. Mit Badinguet dans de beaux draps. A l'origine d'une saillie. L'un grignote, l'autre capitalise. – 9. Préposition. Comprend de nombreuses îles. Participe. – 10. Animal. Dans une pièce d'eau. Itinéraire abrégé *de la course du soleil. Se rase de* plusieurs façons. – 11. Le bon est le plus mauvais de tous. Symbole. Terme musical. – 12. Regagner un bien précieux après s'être *montré* patient. *Se* montrer attachant. – 13. Tels des points de rotation. *Opère une habile soustraction.* Quartier de Liverpool. – 14. Ne veut pas porter le chapeau. Est *l'objet* d'horreur ou de pitié. – 15. Passage d'un élément à un autre. D'une diplomatie tortueuse.

Solution du problème n° 5895

Horizontalement

I. Poivrotes. – II. Implicite. – III. Tosa. Etre. – IV. Onglée. – V. Nos. Il. If. – VI. Ci. Drenne. – VII. Est. Oside. – VIII. Eu. Ers. – IX. Subulé. – X. As. Neuf. – XI. Ce. *Sétacé.*

Verticalement

1. Pitance. Sac. – 2. Omo. Oiseuse. – 3. Ipsos. Tub. – 4. Vlan. *Uns.* – 5. *Ri.* Giroflée. – 6. Ocelles. Eut. – 7. Tite. Nié. Fa. – 8. Etreindre. – 9. Sée. *Fées.* Dé.

GUY BROUTY

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

BILLET

Le risque financier en hausse

Une banque sur deux ou presque affichant des pertes semestrielles, de jeunes compagnies d'assurances en difficulté, un marché boursier en baisse et peu actif : le système financier français traverse une période difficile. Un accident aurait des conséquences catastrophiques sur l'ensemble de l'économie, transformant la stagnation économique en déflation. Les autorités disposent-elles des moyens de l'éviter ?

Comme le souligne le rapport que le groupe de travail du Plan – animé par M. Christian de Boissieu, professeur à l'université Paris-I – vient de rendre public (1), les réformes financières menées en France au cours des années 80 ont certes contribué à améliorer l'efficacité des circuits de l'argent. Mais la déréglementation, les innovations technologiques et la concurrence internationale ont aussi conduit à une fragilisation du système. Les années 90 seront marquées, d'après les experts du Plan, par *« une aggravation des accidents potentiels »*.

Aujourd'hui, avec la crise de l'immobilier, la baisse de la Bourse et les difficultés croissantes que connaissent les PME, les intermédiaires financiers (banques et assurances) s'avancent sur une voie dangereuse. Or, dans ce secteur, le moindre accident pourrait, par un « effet domino » classique, provoquer des réactions en chaîne. Le dépôt de bilan d'un grand promoteur immobilier amènerait la faillite d'une banque moyenne et des difficultés pour ses clients.

Dans le commerce de l'argent, la sécurité et la confiance sont des éléments essentiels. Les gouvernements sont, de ce fait, extrêmement soucieux du bon fonctionnement des systèmes financiers. L'efficacité des mécanismes de contrôle et de surveillance des institutions financières préoccupe. Après le scandale de la BCCI (*le Monde* du 24 octobre), la Banque d'Angleterre vient de se faire taper sur les doigts à ce sujet. Aux Etats-Unis, au Japon et en Suède, le gouvernement et la banque centrale n'hésitent pas à intervenir pour éviter une crise bancaire.

Affirmant que l'on ne devrait pas connaître, en France, de *« faillites bancaires ouvertes »*, les experts du Plan se montrent confiants à l'égard des autorités. Il y a, selon eux, *« une meilleure conscience et donc une montée des préoccupations liées aux risques »*. Certains professionnels sont moins optimistes et appellent à une mobilisation pour éviter, notamment, que la crise de l'immobilier parisien ne plonge l'ensemble du système financier, puis l'économie française, dans la déflation tant redoutée.

ERIK IZRAELEWICZ

(1) *Prospective financière : banques, assurances, marchés*. Groupe Prospective financière et bancaire, septembre 1992, La Documentation française, 199 pages, 120 francs.

INDICATEURS

GRANDE-BRETAGNE

● **Ventes de détail : + 0,2 % en septembre.** – Les ventes de détail ont augmenté de 0,2 % en septembre par rapport à août, ce qui porte à 1,5 % la hausse annuelle. Ce résultat en données provisoires corrigées des variations saisonnières, annoncé mercredi 21 octobre par l'Office central de statistiques (CSO), dépasse les prévisions des experts. Les analystes prévoyaient en effet un recul de 0,2 % pour le mois et une hausse annuelle de 0,7 % seulement.

Ouverture du 15e Salon international à Villepinte

Les industriels de l'alimentation face à des consommateurs déboussolés

Le 15e Salon international de l'alimentation (SIAL) a lieu du 25 au 29 octobre au Parc des expositions de Villepinte (Seine-Saint-Denis). Cette manifestation, réservée aux professionnels et qui se tient tous les deux ans, permet au détour des quatre mille exposants venus de soixante-douze pays d'entrevoir les grandes évolutions de la consommation alimentaire. Sur fond de crise, l'heure est au ralentissement de l'innovation sous la pression de consommateurs perdus devant la multiplicité de l'offre, qui souvent ne correspond plus à leurs attentes, et soucieux de dépenser moins ou mieux.

Les deux derniers salons avaient consacré les produits allégés et multiplié les innovations de conditionnement. Le paraître dans tous ses états était roi, aussi bien dans l'illusion d'une ligne retrouvée grâce à une nourriture moins riche que dans la création d'emballages pour séduire l'acheteur potentiel. Tout était bon pour la forme. Mais sur le fond, le leurre aura duré jusqu'à la guerre du Golfe en janvier 1991.

Le choc fut brutal et aussi excessif, avec la constitution momentanée de stocks, mais ses effets perdurent, tant sur le plan du comportement que dans les mentalités. Le conflit a stoppé la gabegie d'achats, accéléré la prise de distance avec l'alimentation gadget, avec la publicité et augmenté la défiance face aux produits *« allégés »*, dévoyés à force d'être déclinés.

De plus, la situation en Europe de l'Est, le drame yougoslave, sans parler de la famine en Somalie, ont instillé des germes de mauvaise conscience. Plus question d'acheter n'importe quoi. Pas question non plus de sombrer dans le misérabilisme et de renoncer à la convivialité des repas. Le consommateur oscille donc entre la recherche du plaisir, la découverte de nouvelles saveurs en évitant les écueils du superficiel ou du superflu. La tâche est d'autant plus délicate qu'il navigue à vue entre les gondoles des épiceries ou les paquebots des grandes surfaces, comme le révèle le « PAF » (Paysage alimentaire français) que vient de publier la Cofremca.

Depuis une quinzaine d'années, cette société étudie l'évolution des mœurs alimentaires françaises en suivant à la trace deux mille cinq cents personnes dont elle photographie la consommation. Le consommateur de 1992 est perdu sur tous les plans. Il ne sait plus à qui se fier pour manger équilibré ayant entendu des discours nutritionnels souvent contradictoires au fil des ans. Il ne sait plus que choisir en faisant ses courses, submergé par l'abondance de produits, dérouté par les gammes de déclinaison d'un même aliment quand ce n'est pas par son coût. *« Imaginez : le marketing alimentaire est tel qu'actuellement on ne dénombre pas moins de cent cinquante mille produits différents*, s'indigne M. Jean-Pierre Fourcat, directeur de Cofremca-France. *Trois vies seraient à peine suffisantes pour qui voudrait goûter chaque jour l'un d'entre eux. »*

Effet pervers de cette segmentation excessive, le consommateur a parfois l'impression d'avoir été grugé. Le produit auquel il était habitué ne devait pas être si bon, puisqu'il lui est présenté sous d'autres formes, soit amoindri (moins de sucre, de matière grasse), soit enrichi (plus de vitamines, de fibres). Dans le doute, il préfère alors l'abandonner et revenir vers les aliments de base qu'il connaît et – pourquoi pas ? – vers des produits présentés comme naturels. Cette désaffection est d'autant plus forte dans une ambiance de morosité économique où le chômage augmente et où le pouvoir d'achat des ménages – sans pour l'instant régresser – a enregistré une cassure nette dans sa progression. D'où la préoccupation d'acheter moins cher.

Recentrage vers les valeurs sûres

Les distributeurs, conscients des limites de leurs étalages et sans doute du revirement de leurs clients, ont quant à eux *« incité les industriels à la modération en matière d'innovation »*, révèle un document présentant les grandes tendances du SIAL. De leur côté, les fabricants se sont concentrés dans leurs programmes de recherches sur des valeurs sûres plutôt que *« de multiplier les pistes de recherche de nouveautés « tous azimuts » comme cela avait été le cas dans la période 89/90 »*, indique le même document.

Ce recentrage ne remet pas en cause les grandes tendances relevées depuis quelques années, comme la déstructuration des repas ou le développement du grignotage. *« Aujourd'hui, 29 % de la population française mange plus de trois fois par jour, ce qui est un chiffre encore faible par rapport à d'autres pays développés »*, observait récemment M. Georges Lecailler, vice-président de BSN, pour expliquer l'augmentation des ventes de barres chocolatées ou céréalières considérées désormais *« comme de véritables éléments de repas »*. De la même façon, les snacks salés *« ne sont plus seulement des biscuits apéritifs mais de véritables coupe-faim »*, ajoutait-il.

« Etre sûr, être vite, être bien. Ce slogan qui vantait les mérites de la DS Citroën pourrait être aujourd'hui celui de l'alimentation moderne », affirme M. Roland Violot. Pour le président du SIAL, ce tryptique englobe la qualité, la sécurité des mets proposés, leur rapidité de préparation ou de cuisson, la recherche d'un équilibre nutritionnel. Sans oublier le plaisir de la dégustation seul mais surtout à plusieurs.

Les caddies de la sagesse

Ce souci de convivialité, qui de tous temps a existé, reprend de l'importance actuellement quel que soit le type de repas. Il se traduit notamment par l'achat de temps à autre de produits haut de gamme (pain, boisson, fromage, ou plat mitonné par un grand chef). Voyageant moins à l'étranger, les Français pratiquent l'exotisme culinaire non seulement en s'intéressant aux cuisines étrangères mais aussi, fait nouveau, aux spécialités régionales.

Signe sans doute qu'un maillon de la chaîne s'est brisé dans la transmission familiale des recettes culinaires. Conscients de cette faille et craignant qu'elle ne s'amplifie au fil des ans, les fabricants de sucre mènent depuis trois ans, en association avec le ministère de l'éducation nationale, une campagne pour faire découvrir le goût aux élèves et... rappeler au passage que le sucre est un produit naturel et festif. Deux notions très prisées en ces temps de crise et qui permettent de contrer l'image de plaisir gourmand qu'a attribué la publicité aux édulcorants de synthèse. Mais, comme pour les allégés, le débat se limitant au domaine du subjectif, il ne contribue qu'à brouiller un peu plus l'opinion de l'acheteur.

« Aujourd'hui, un caddie n'est plus rempli comme dans les années 80 par impulsion ou gaspillage », raconte M. Robert Rochefort, directeur du CREDOC, Centre de recherche et de documentation sur la consommation. *« Le consommateur sage des années 90 y met tout d'abord des produits de base parfois sans marque pour ne pas dépenser trop. Il en ajoute d'autres à valeurs fortes (faisant référence à l'écologie ou à la santé) et non promus par des campagnes publicitaires superficielles. Enfin, quand il en a les moyens, il laisse un peu de place aux mets de plaisir. »*

DOMINIQUE GALLOIS

Afin de faire face à la concurrence internationale

La Commission de Bruxelles veut pouvoir négocier elle-même les droits de trafic aérien

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Alors que le marché unique des transports aériens sera réalisé pour l'essentiel au 1er janvier 1993, il devient aberrant, selon la Commission européenne, que les administrations de l'aviation civile de chacun des Douze continuent à négocier de façon bilatérale les droits de trafic avec les pays tiers.

M. Karel Van Miert, le commissaire chargé de la politique des transports, constate, par exemple, que les compagnies américaines bénéficient de droits de trafic sur le marché des Douze plus avantageux que ceux reconnus aux compagnies européennes par les Etats-Unis. Les américaines opèrent sur 139 routes contre 97 pour les européennes. Ce qui tendrait à prouver, selon M. Van Miert, que le système bilatéral n'est pas efficace.

Il n'est pas question pour la Commission de reprendre en main les quelque 600 accords qui existent entre les États membres et les pays tiers. Elle pose donc le principe que les États membres continueront à négocier des accords bilatéraux, mais en respectant des procédures communautaires et en l'informant ainsi que les pays partenaires.

C'est au cas par cas – et par exemple, face aux Etats-Unis ou au Japon – qu'il serait décidé de l'opportunité de laisser à la Commission le rôle de porte-parole des Douze. Dans cette hypothèse, elle négocierait avec un mandat approuvé par les États-membres et assistée d'un « comité de l'aviation civile » où siégeraient des représentants des Douze, comme cela se passe dans les négociations commerciales internationales, par exemple au GATT.

Comment expliquer les réticences des États membres, et notamment celles de la France ? Certains doutent que la Commission ait les compétences requises. M. Bernard Attali, président d'Air France, considère, à l'évidence, que les intérêts de son entreprise seront mieux défendus par l'administration française de l'aviation civile. On soupçonne aussi la Commission d'être favorable à une approche trop libérale des relations avec les pays tiers.

Certains États s'interrogent sur la manière dont la Commission répartirait les droits de trafic obtenus par la négociation. Les Français craignent qu'il n'y ait deux poids deux mesures et que la présence de Sir Leon Brittan, le vice-président britannique de la Commission chargé de la concurrence, ne se traduise par une préférence accordée aux compagnies privées et anglo-saxonnes. La méfiance domine...

PHILIPPE LEMAITRE

La crise du transport aérien

British Airways va racheter la compagnie aérienne Dan-Air

British Airways va racheter la compagnie aérienne britannique en difficulté Dan-Air. Le géant britannique a annoncé, vendredi 23 octobre, qu'il allait reprendre l'ensemble des actifs de Davies and Newmann, la maison mère de Dan-Air, en échange du passif de Dan-Air estimé à 26 millions de livres (216 millions de francs). A la mi-octobre, les négociations entre Dan-Air et M. Richard Branson, propriétaire de Virgin Atlantic Airways, sur un plan de sauvetage de la compagnie avaient échoué.

Dan-Air, spécialisée dans les vols court et moyen-courriers européens et les charters, devra supprimer tous ses vols charters et réduira à 12 (contre 28 actuellement) le nombre de ses liaisons régulières. Davies and Newmann va aussi vendre 26 des 38 avions utilisés par Dan-Air.

Le rachat de Dan-Air va provoquer d'importantes suppressions d'emplois parmi son personnel, British Airways s'étant engagée à conserver seulement de 400 à 600 salariés sur les 2 000 employés de Dan-Air, basée sur l'aéroport londonien de Gatwick. L'opération n'a pas été approuvée par les autres compagnies britanniques. Le président de British Midland, Sir Michael Bishop, a critiqué la concentration opérée par British Airways, qui avait déjà racheté British Caledonian, il y a cinq ans. Virgin Atlantic a annoncé son intention de lancer une compagnie concurrente de British Airways sur l'Europe, Virgin European Airways.

Dan-Air a enregistré ses premières pertes financières en 1989 et a été durement affectée par la récession et par la baisse de fréquentation des avions au moment de la guerre du Golfe. – *(AFP.)*

Appelant à une nouvelle réduction du déficit public

L'OCDE approuve les mesures de redressement du gouvernement italien

Il faut appuyer les initiatives prises par le gouvernement italien pour assainir la situation économique et financière du pays a déclaré en substance à Paris, jeudi 22 octobre, M. Philippe Huet, président du Comité d'examen de l'OCDE, au moment même où, à Rome, le Sénat approuvait de nouvelles dispositions du budget de rigueur italien. Il y a urgence et le pays n'a pas d'autre solution, a ajouté M. Huet.

Le rapport de l'OCDE concernant l'Italie ne sera pas rendu public avant le début de décembre, mais le gouvernement italien a souhaité que ses principales conclusions soient rendues publiques le plus vite possible pour montrer à l'opinion que la politique gouvernementale était sur la bonne voie. *« Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'enjeu pour l'Italie n'a jamais eu une telle dimension »*, a ajouté M. Huet. La croissance économique ne devrait pas dépasser 1 % en Italie l'année prochaine et la hausse des prix devrait se stabiliser aux alentours de 5,5 %, encore que les tendances récentes laissent espérer un taux un peu moins élevé.

Reste le déficit budgétaire très important, à propos duquel l'OCDE estime que, pour atteindre les objectifs exigés par le traité de Maastricht (3 % du PNB au maximum), il faudrait *« réduire le déficit public d'environ 2 % du PNB par an à partir de 1993. Maintenu sur une période de quatre ans, un ajustement de cette taille (...) représenterait une réalisation majeure, à peu près sans pareille dans les pays de l'OCDE »*. Ce qui donne une idée des difficultés et des sacrifices qui attendent l'Italie.

Les suites de l'affaire Metro Goldwyn Mayer

M. Fiorini, administrateur délégué de Sasea Holding, a été écroué à Genève

L'homme d'affaires italien M. Florio Fiorini, administrateur délégué de Sasea Holding, une société financière de Genève, a été inculpé de fraude et écroué le 22 octobre. La justice genevoise reproche au financier italien de n'avoir pas donné à l'office des poursuites de Genève, organisme chargé des procédures de faillite, un inventaire complet de ses biens en Suisse et à l'étranger comme cela lui avait été réclamé.

M. Florio Fiorini aurait dissimulé des participations et des revenus en provenance de différentes sociétés du groupe Sasea. Cette dissimulation porterait sur plusieurs millions de francs suisses. Sasea, qui se trouve depuis le mois d'août sous administration judiciaire, avait demandé en juin un sursis concordataire, en raison d'un endettement excessif dû à l'acquisition du groupe cinématographique américain Metro Goldwyn Mayer (MGM). Sasea, qui s'était désolidarisé de M. Giancarlo Parretti au profit du Crédit lyonnais peu après l'acquisition de MGM, semble avoir été progressivement lâchée par la banque que dirige M. Jean-Yves Haberer. Les engagements du Crédit lyonnais sur Sasea – jamais confirmés – étaient supposés dépasser 2 milliards de francs en 1991. On ignore à combien ils se montent depuis les multiples cessions d'actifs qui ont eu lieu depuis.

Sasea avait annoncé fin 1991 un plan d'assainissement grâce à un dépôt non rémunéré de 700 millions de francs suisses consenti par le groupe luxembourgeois Transmarine Holding SA, contrôlé par M. Fiorini précisément.

EN BREF

□ **La SNCF commande pour 12 milliards de francs de matériel à GEC-Alsthom.** – Le conseil d'administration de la SNCF a approuvé, jeudi 22 octobre, une commande à GEC-Alsthom de 135 rames automoteurs, d'une valeur de 5,4 milliards de francs. Ces rames de deux étages sont destinées à remplacer le matériel ancien en Ile-de-France. Elles seront livrées à partir de 1994 à raison de deux unités par mois. Une autre commande porte sur 103 rames d'un montant de 6,6 milliards de francs. Ces rames différentes des premières mais, elles aussi, à deux niveaux sont destinées à la future ligne Eole de la SNCF ainsi qu'aux RER A et B que la SNCF exploite en commun avec la RATP. Cette deuxième opération est liée à une commande concomitante de la RATP portant sur 40 rames dont 17 fermes, qui n'a pas encore été approuvée par le conseil d'administration de la Régie.

□ **M. Balladur préconise de ramener à 50 % le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu.** – L'ancien ministre de l'économie et des finances Edouard Balladur estime souhaitable que le taux marginal – le plus élevé – de l'impôt sur le revenu soit à terme ramené de 56,8 % à 50 % et que le nombre des tranches du barème soit réduit de treize à quatre ou cinq. Dans un entretien publié samedi 24 octobre dans *le Figaro Magazine*, M. Balladur ajoute cependant qu'*« il est inutile de promettre de le faire rapidement »*, car *« la promesse ne serait pas tenue »*. Concernant certaines privatisations prévues par le gouvernement italien, M. Balladur a d'autre part déclaré à l'hebdomadaire italien *Milano Finanza* que sa politique de *« noyaux durs »* en France – lancée en 1986 – pourrait servir de modèle à la Péninsule. *« Le problème des noyaux stables se pose chaque fois qu'il faut organiser le retour au secteur privé »*, a-t-il précisé.

L'Italie abaisse son taux d'escompte de 15 % à 14 %

La Banque d'Italie a annoncé, vendredi 23 octobre, soit quelques heures après l'approbation du plan d'austérité par le Parlement, la baisse du taux d'escompte de 15 % à 14 %. Cette mesure prendra effet lundi 26 octobre. *« C'est un autre pas vers le redressement*, a déclaré le ministre du budget, M. Franco Reviglio. *La baisse du coût de l'argent va permettre la reprise. »*

Le taux d'escompte avait été porté au cours de l'été de 12 % à 15 % en trois étapes : la première hausse début juillet (de 12 % à 13 %) ; l'arrivée de M. Giuliano Amato au gouvernement avait été suivie d'une autre hausse, le 16 juillet, à 13,75 %, puis d'une troisième le 4 septembre (15 %).

Cette dernière baisse était intervenue afin de soulager la pression que subissait la lire dans le système monétaire européen (SME) dont elle a fini par sortir.

COMMUNICATION

Après un accord amiable

Les producteurs abandonnent leurs actions contre France 3 et Arte

Les actions en justice lancées par l'USPA (Union syndicale de la production audiovisuelle) à l'encontre de France 3 et la SEPT (la société française fournisseuse de programmes d'ARTE) ont été abandonnées à la suite d'engagements des deux sociétés. France 3 faisait l'objet d'une assignation en référé pour non respect de ses quotas de production audiovisuelle en 1990 et 1991. Par ailleurs, l'USPA avait déposé un recours en dommages et intérêts devant le Conseil d'Etat après la décision du gouvernement de préempter le 5e réseau en faveur d'ARTE. La chaîne franco-allemande, contrairement aux chaînes françaises, n'a pas d'obligation de production de programmes audiovisuels. L'accord prévoit que la chaîne du service public reprend trois séries de l'ex-Cinq qui seront comptabilisées en plus de ses obligations. De son côté, la SEPT a accepté de consacrer chaque année 15 % de son chiffre d'affaires à la production d'œuvres françaises.

هكذا من الاصل

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 19 AU 23 OCTOBRE 1992

PARIS

Satisfaction minée

INDICE CAC 40

+ 6,14 %

« Certes octobre est un mois particulièrement dangereux pour spéculer en Bourse. Mais il en est d'autres : juillet, janvier, septembre, avril, novembre, mai, mars, juin, décembre, août et février ». Cette réflexion prêtée à l'écrivain américain Mark Twain a fait florès tout au long des séances marquant le cinquième anniversaire du krach. Mais contrairement à 1987, aucun vent de panique n'a soufflé lundi 19 octobre ni les jours suivants sur les places mondiales. Au contraire, le marché a été porté par un vent d'Est annonçant une détente des taux d'intérêt allemands. L'espoir soulevé a été tel qu'il a entraîné une hausse moyenne de 6,14 % en cinq séances, du jamais vu depuis plus de quatre ans. La première semaine de février 1988, qui mettait un terme à près de quatre mois de crise, s'était traduite par une envolée de 10 %. Ce redressement permet d'atténuer les pertes enregistrées tout au long du terme boursier qui s'est achevé vendredi sur un score négatif (–3,42 %). Il permet aussi à l'indice CAC 40 de revenir enfin à ses niveaux du début de l'année.

Dès lundi, des rumeurs évoquant *une détente de la politique monétaire allemande couraient sur le marché obligataire et gagnait rapidement celui des actions. Cette perspective essentielle pour relancer l'activité économique européenne provoquait une hausse prudente des valeurs (+0,89 %). A la modération succéda le lendemain la fébrilité quand, outre-Rhin, la banque centrale, après avoir indiqué qu'elle revenait à des procédures d'adjudications à taux variables, convoquait les dirigeants des banques allemandes pour leur indiquer qu'elle souhaitait voir baisser les taux à court terme.* A Paris, dès l'ouverture, l'indice CAC 40 s'appréciait de 1,57 % et repassait au-dessus du seuil des 1 700 points. L'élan était tel qu'il permit de finir la journée sur un gain de 3,11 %.

L'allure avait-elle été trop soutenue ? Peut-être, et les deux séances suivantes furent empreintes d'un certain scepticisme (–0,52 % mercredi, +0,49 % jeudi). *En revanche* vendredi, le marché repartait de *l'avant (+2,06 %), encouragé par la* fermeté du MATIF *qui a atteint ses plus hauts niveaux depuis août* 1989.

Un marché à deux vitesses

Ce regain d'activité, observé *principalement mardi et vendredi,* n'a cependant touché que les plus *grosses valeurs de la cote, et principalement celles qui composent l'indice CAC 40. « Nous sommes maintenant dans un marché à deux vitesses »,* constatait avec dépit un agent de change. *« C'est très préoccupant de voir que l'essentiel des transactions concernent à peine quarante valeurs sur les huit cent trente enregistrées à la cote officielle et sur le second marché ».*

A ce motif d'inquiétude s'en ajoutent *deux autres : l'absence de* nouvelles entrées sur le marché et *surtout la suppression continue de* nombreuses valeurs qui sont *absorbées par d'autres ou retirées* de la cote par leurs actionnaires.

La semaine a été particulièrement riche en ce domaine. L'opération la plus spectaculaire fut sans conteste l'annonce des parités retenues pour la fusion du groupe Lagardère : 11 actions Hachette vaudront 5 actions Matra. Jeudi, lors de la reprise des cotations de ces deux valeurs, Matra s'apprécia de 11,2 % et Hachette chuta de 18,9 %. Le marché s'est ainsi ajusté sur les parités retenues. De nombreux boursiers ont été surpris par la décote infligée au groupe de communication, une dépréciation due avant tout aux provisions constituées pour La Cinq en attendant le jugement du tribunal de commerce de Paris.

Sur fond de crise, Suez a présenté des résultats semestriels améliorés en exploitation, mais obérés par des provisions dans l'immobilier. Les cotations de sa filiale CFI (Compagnie foncière internationale) ont été suspendues dans l'attente d'une OPA (offre publique d'achat). En cas de succès, cette société sera retirée de la cote pour être absorbée par la Banque la Hénin. Quant au holding Sogérap, qui va être repris par son actionnaire majoritaire Elf Aquitaine, il s'est apprécié de 24 % mercredi, jour de la reprise de ses cotations. Il s'ajustait ainsi avec les parités proposées pour l'échange de titres. *Dans le cadre de la simplification* de ses structures, le groupe *Worms a annoncé une double OPE* (offre publique d'échange) sur deux *de ses filiales, la banque Demachy* Worms et la Financière Truffaut, holding détenant les participations du groupe dans le luxe.

Parmi les reculs les plus sensibles en fin de semaine figuraient le certificat Crédit lyonnais (-8,8 % vendredi) en raison de plusieurs mauvaises nouvelles : le dossier Saséa, les prévisions de résultats défavorables chez Usinor-Sacilor, les difficultés du Groupe Pierre 1er et le coût du rachat éventuel de la BfG). *De son côté, le constructeur* de voitures miniatures Majorette a *enregistré un nouveau plongeon* (–25 % jeudi et incotable à la *baisse vendredi) après la publica*tion de ses comptes semestriels au BALO *(Bulletin des annonces* légales). Avec le terme d'octobre disparaissent de la cote officielle les Mines de Salsigne, dont les cours – en raison des déboires de l'entreprise – ont chuté de 99,3 % en onze mois terminant à 1,10 francs. Dès lundi, la seule mine d'or française ne brillera plus de ses feux sur le marché à règlement mensuel. Y arrivera le groupe de travaux public, Fougerolle, transféré du comptant. Mais cette radiation de Salsigne est à elle seule tout un symbole pour la Bourse. Celui d'un filon de valeurs qui s'épuise sans nouveaux gisements à exploiter.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	23-10-92	Diff.
Bongrain	3 040	+ 25
BSN	976	– 4
Eridania Béghin	627	– 5
Fromageries Bel	3 180	– 55
LVMH	3 798	+ 228
Pernod-Ricard	403	+ 6,90
Rémy-Cot.	159,10	+ 6,10
Saint-Louis	1 080	– 44

Assurances

	23-10-92	Diff.
AGF	414	+ 24
AXA	822	+ 112
GAN	290	inch.
Groupe Victoire	850	– 50
SCOR SA	301	– 1
UAP	422	+ 44,30

Bâtiment et matériaux

	23-10-92	Diff.
Bouygues	475	– 34,1
Ciments français	301	+ 1
Colas	670	inch.
Eurotunnel	30,15	– 0,85
Fougerolle	800	+ 5
GTM Entrepose	279	– 0,90
Immob. Phénix	98,90	– 9,70
Jean Lefebvre	670	– 25
Lafarge-Coppée	304	+ 37
Poliet	186	+ 6
Saint-Gobain	483	+ 13
SGE	140	– 7
Spie-Batignolles	220	– 14

Chimie

	23-10-92	Diff.
Air Liquide	747	+ 23
ELF Sanofi	1 103	+ 93
Gascogne	419	– 8
Institut Mérieux	7 390	– 270
Michelin	188,70	+ 16,30
Plastic Omnium	748	+ 108
Rhône-Poul. CI	528	inch.
Roussel-Uclaf	402	+ 1
Synthélabo	1 111	+ 57

Consommation non alimentaire

	23-10-92	Diff.
BIC	863	inch.
Christian Dior	289	+ 14
Clarins	498,90	+ 18,90
DMC	277	+ 15
EBF	771	+ 11
Essilor	341,20	– 5,80
Groupe André	660	– 6
L'Oréal	986	+ 80
Moulinex	90,40	– 0,60
Salomon	1 300	inch.
SEB	325	– 0,10
Sommer-Allibert	1 088	– 12
Yves Saint Laurent	540	– 93
Zodiac	1 220	+ 38

Crédit et banques

	23-10-92	Diff.
Comp. Bancaire	372	+ 15,30
BNP CI	367	+ 5,10
Cetelem	849	+ 36
Compt. entr.	197,50	– 0,50
CCF	200,20	+ 8,80
CFF	855	+ 63
CLF	393,60	+ 6,60
Crédit Lyon. CI	394	– 84
Crédit National	1 020	+ 28
Société Générale	562	+ 28
SOVAC	830	+ 55
UFB Locabail	161	+ 2
UIC	450	– 28
Via Banque	208	+ 3

Electricité et électronique

	23-10-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	640	+ 27
CSEE	362	+ 7
Intertechnique	388	– 84
Labinal	512	– 24
Legrand	3 744	– 16
Matra	196	+ 28,80
Merlin-Gerin	410	+ 9
Radiotechnique	290	+ 10
Sagem	2 037	+ 97
Schneider	518	– 1
Sextant Avionique	108	– 8
Thomson CSF	114,50	– 1,30

Distribution

	23-10-92	Diff.
Alsacienne Sup	1 430	– 60
Bon Marché	479	+ 14
Carrefour	2 405	+ 185
Casino	152,30	+ 21,20
Castorama	447,90	+ 23,90
COMB	328	– 12
Compt. Modernes	1 140	+ 56
Docks de France	400	+ 33
Galeries Lafayette	1 638	– 112
Guyenne Gasc.	1 500	+ 55
Printemps	780	inch.
Promodès	541	– 40

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 611 540	1 003 834
Elf Aquitaine	181 400	633 282
Total	2 271 670	517 872
BSN	474 856	463 547
Eaux (Gle des)	274 416	436 167
Société générale	733 630	401 283
Michelin	1 978 150	347 415
Oréal (L')	363 120	339 583
Saint-Gobain	709 621	332 494
Printemps	400 575	312 449
Suez	1 339 200	302 738
Peugeot	558 480	290 883
LVMH	77 200	288 694
Lafarge Coppée	975 525	278 988

Immobilier et foncier

	23-10-92	Diff.
Lucia	–	–
Olipar	73	–
Selimeg	410,80	+ 33,80
Silic	531	+ 16
Simco	401	+ 11
Sogepar	835	– 14
UIF	425	+ 18,5

Investissement et portefeuille

	23-10-92	Diff.
Amault et Asso.	228	+ 17
Bolloré	514	– 21
Cerus	73,80	+ 2,65
CGIP	688	+ 2
Eurafrance	1 084	+ 58
Gaz et Eaux	1 047	+ 22
Marine-Wendel	284,90	– 3,50
Navigation mixte	768	– 22
Nord-Est	108,20	+ 6,20
Parfinance	155	+ 5
Paribas	334,50	+ 24,80
Pinault	807	– 10,10
SPEP	225	– 4
Suez	235,60	+ 15
Worms et Cie	239,70	– 4,70

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Matra	+ 20,9	Majorette	– 23,2
AXA	+ 15,0	Sodaro	– 17,6
Lafarge Cop.	+ 14,1	Hachette	– 18,6
Casino Guich	+ 12,0	Strafor Facom	– 14,9
Ch. Dior Ord.	+ 10,9	Intertechnique	– 14,7
ELF Sanofi	+ 10,6	Legris Industr.	– 13,8
Un. As. Paris	+ 10,5	Moulinex	– 11,3
Havas	+ 10,4	Sodexco	– 11,1
Paribas	+ 10,4	Centrest	– 10,7
Groupe Cité	+ 9,8	Pechiney CIP	– 10,7
Accor	+ 9,7	Spie Batign.	– 10,4
Total Fse Pétr.	+ 9,4	Fives-Lille	– 8,0
Bouygues	+ 9,2	Bail Equip.	– 6,8
		CEP Comm.	– 6,5

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	16-10-92	19-10-92	20-10-92	21-10-92	22-10-92
RM	2 021 328	1 606 314	3 012 713	2 534 331	2 489 966
Comptant					
R. et obl.	29 002 798	20 357 925	30 166 724	42 688 542	40 842 840
Actions	82 625	149 854	1 071 248	178 762	92 946
Total	31 106 751	22 114 093	34 250 685	45 401 635	43 425 752
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)					
Françaises	96,2	96,3	98,8	98,7	99,1
Etrangères	81,8	82,2	84,5	84,1	84,4

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	19-10-92	20-10-92	21-10-92	22-10-92	23-10-92
Indice gén.	446,2	453,0	461,6	454,9	460,8
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 679,06	1 731,26	1 722,24	1 730,74	1 766,41

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 octobre 1992

Nombre de contrats : 142 485 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	–	DEC 92	MARS 93	JUIN 93
Premier	–	110,44	110,92	111,10
Dernier	–	110,74	111,28	111,22

Métallurgie, mécanique

	23-10-92	Diff.
CarnaudMetalbox	172	– 8
Dassault Aviation	346	+ 10
De Dietrich	1 489	+ 89
Fives-Lille	242	– 24
Imétal	274	– 21
Legris Industrie	160	– 9
Métaleurop	67	+ 0,50
Pechiney CI	230	– 12
Pechiney Int.	191,70	+ 11,70
Peugeot SA	532	+ 37
Strafor Facom	508	– 51
Valeo	640	+ 19
Vallourec	111	– 14

Mines d'or, diamants

	23-10-92	Diff.
Anglo-American	101	+ 11
Buffelsfontein	26,10	+ 1,20
De Beers	80,50	+ 5,80
Driefontein	40,60	+ 1,90
Gencor	11,85	+ 0,50
Harmony	9,85	+ 0,15
Randfontein	14,60	+ 1,80
Sainte-Helena	19,60	+ 0,90
Western Deep	68,40	+ 18,75

Pétrole

	23-10-92	Diff.
BP-France	85,30	+ 50,20
ELF-Aquitaine	343,70	+ 2,40
Esso-ELF	241,50	+ 1,50
Esso	740	+ 20
Géophysique	685	inch.
Total	240,20	+ 18,80

Sicomi ou ex-sicomi

	23-10-92	Diff.
Bail Investis.	610	– 26
Genefim	240	+ 19
Immobail BTP	310	+ 5
Interbail	373	– 2
Klepierre	460	– 1
Locindus	665	+ 6
Sélectibanque	120	+ 1,70
Unibail	370,10	+ 6,10

Transports, services

	23-10-92	Diff.
Accor	534	+ 43
BIS	180,10	– 8,90
Canal Plus	1 005	+ 12
Cap Gemini	167	– 2
CEP Communic.	278	– 12
CGI Informatique	225	– 22
Club Méditerranée	367	+ 21,10
Dauphin Ota	170	– 17
Ecco	313	– 11
Générale des Eaux	1 949	+ 100
Hachette	107,90	– 18,10
Havas	418	+ 42
Lyonnaise-Dumez	467,10	– 7
OGF	500	+ 11,90
Pub. Filipacchi	380	+ 7,60
Publicis	547	– 2
SITA	2 089	+ 99
Sligos	298,50	– 20
Sodexho	949	+ 31
TF1	327	– 3

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	23-10-92	Diff.
10 % 1978	–	inch.
9,80 % 1978	–	inch.
9 % 1979	99,25	+ 0,45
10,80 % 1979	102	– 0,40
CNE 3 %	4 690	+ 64
CNB bq 5 000 F	98,70	+ 0,60
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	98,65	+ 0,50

NEW-YORK

Tiraillée

INDICE DOW JONES

+ 1,04 %

Tiraillée entre des statistiques économiques meilleures que prévu et des résultats de sociétés décevants, la Bourse de New-York a dû compter avec un net relèvement des taux d'intérêt à long terme. L'indice Dow Jones est cependant parvenu à finir la semaine sur un gain d'une trentaine de points (+1,04 %). Une certaine réserve a été observée lundi, anniversaire du « lundi noir » du 19 octobre 1987, où le principal indicateur de Wall Street avait cédé 508 points (22,6 %). Les taux d'intérêt à long terme ont commencé à grimper le même jour, les investisseurs craignant qu'une administration démocrate ne favorise une relance de l'inflation en augmentant les *dépenses publiques. Une inflation* plus forte diminuerait alors la ren*tabilité des investissements* à rendement fixe.

Le taux moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence sur le marché obligataire, est passé mardi au-dessus du seuil de 7,60 % pour la première fois depuis juillet, terminant vendredi à 7,64 % contre 7,52 % la semaine dernière. La progression des taux à long terme a aussi été encouragée par les inquiétudes sur le prochain programme de refinancement trimestriel du gouvernement américain, prévu pour le mois de novembre.

Wall Street a bien réagi à l'annonce d'une baisse inattendue des demandes d'allocations chômage début octobre et de la meilleure performance depuis six mois des mises en chantier de logements *en septembre. Mais ces statistiques* ont été éclipsées par les mauvais résultats trimestriels de plusieurs entreprises américaines, dont Salomon, Monsanto, Dow Chemical et Sears.

Indice Dow Jones du 23 octobre 3 207,64 (c. 3 174,41).

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Alcoa	64 3/8	68 1/2
ATT	42 1/4	43
Boeing	37	36 5/8
Chase Man. Bank	22 1/2	23 1/4
Du Pont de Nemours	47 1/2	47
Eastman Kodak	41 7/8	42
Exxon	63 1/4	62 1/4
Ford	37 1/2	39 7/8
General Electric	76 1/4	75 7/8
General Motors	29 3/8	33 1/2
Goodyear	62 7/8	67 5/8
IBM	70 3/4	69
ITT	65 3/4	65
Mobil Oil	62	63 3/8
Pfizer	73 3/4	72 1/2
Schlumberger	68 1/4	66 1/2
Texaco	62	61 7/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	116 3/4	120 3/8
Union Carbide	13	13 3/4
United Tech.	42 1/2	44 7/8
Westinghouse	11 3/4	12 5/8
Xerox Corp	78 3/8	77 1/4

TOKYO

Baisse sur fond de scandale

INDICE NIKKEI

– 1,45 %

La Bourse de Tokyo a terminé la semaine en baisse dans un marché très étroit, marqué par le scandale qui a touché l'éminence grise du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir. D'un vendredi à l'autre, l'indice Nikkei a reculé de 252,16 points, soit 1,45 %. Le volume moyen échangé quotidiennement s'est légèrement contracté, passant de 206,9 millions de titres à 195,8 millions de titres.

Dès lundi, le signal était donné. Le Nikkei, avec un vif recul de 2,68 %, tombait même sous la barre des 17 000 points pour la première fois depuis le 26 août. A cette baisse succéda une très légère reprise mardi (0,5 %) et mercredi (0,9 %), les investisseurs spéculant sur un nouvel abaissement des taux après la contraction inattendue de la masse monétaire pour le mois de septembre. Le lendemain, faute de nouvelles encourageantes, le principal indicateur nippon abandonnait 0,7 %. Toutefois, le Nikkei devait rebondir au cours de la dernière séance de la semaine avec un sursaut de 0,61 %.

Le fait notable de la semaine aura toutefois été le désintérêt marqué des investisseurs pour la cote. Outre le fait que cette période *corresponde au début de la publi*cation des résultats des entreprises, *les opérateurs ont été également* préoccuppés par la corruption dans les milieux politiques japonais : le groupe le plus importante du PLD étant en proie à une lutte sans merci pour le pouvoir depuis la démission de son chef, M. Shin Kanemaru, impliqué dans le scandale Sagawa Kyubin.

Indices du 23 octobre : Nikkei, 17 117,65 (c.17 369,81) ; Topix, 1 296,69 (1 313,27).

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Akai	1 300	1 270
Bridgestone	1 110	1 110
Canon	1 260	1 270
Fuji Bank	1 790	1 800
Honda Motors	1 300	1 320
Matsushita Electric	1 130	1 150
Mitsubishi Heavy	563	548
Sony Corp.	4 060	4 080
Toyota Motors	1 420	1 370

LONDRES

Coup de chapeau

+ 4,1 %

La Bourse de Londres a salué l'initiative du gouvernement de M. John Major, qui a placé mardi la croissance et l'emploi au premier rang de ses priorités et a mis une sourdine à sa volonté de vaincre l'inflation à tout prix. Conséquence directe de la marche arrière du gouvernement sur les fermetures de puits de charbon et de l'aggravation continue de la récession, ce revirement a déclenché des espoirs d'une baisse des taux d'intérêt. Le marché s'est d'abord enthousiasmé, mais il a ensuite estimé que cet assouplissement ne se produira pas avant *le « discours d'automne »* du chancelier de l'Echiquier. Le 12 novembre, M. Norman Lamont doit présenter les prévisions *de dépenses publiques pour l'exercice* 1993-1994. Comme des coupes *importantes seront nécessaires pour* contrôler le déficit, un abaissement *des taux permettrait de compenser le* choc, selon les professionnels.

Indices du 23 octobre : 100 valeurs 2 669,7 (c.2 563,9) ; 30 valeurs 1 981,7 (c.1 872,3) ; Fonds d'Etat 93,41 (c.92,03) et mines d'or 76,3 (c.67,1).

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Allied Lyons	6,11	6,32
BP	2,22	2,31
BTR	4,78	5,01
Cadbury	4,39	4,51
De Beers	6,37	7
Glaxo	7,86	7,80
GUS	19,38	19,76
ICI	10,27	10,50
Reuters	12,34	12,21
RTZ	5,87	6,33
Shell	5,32	5,27
Unilever	10,53	10,82

FRANCFORT

Regain

+ 4,4 %

La Bourse de Francfort a repris espoir, appréciant à sa juste valeur la tendance persistante à la baisse des taux de la Bundesbank, qui pourrait relancer l'activité économique. L'indice DAX a progressé de 4,4 %, dans un marché où le volume des transactions a atteint 29,805 milliards de deutschemarks contre 19,44 milliards la semaine précédente. Selon la Dresdner Bank, le marché des actions allemand continue d'être troublé par les effets antagonistes du marasme économique et des incitations *monétaires. Le passé a montré* qu'une relance soutenue sur le *marché des actions après une* récession suivait la reprise du mar*ché obligataire dans un délai de* trois à six mois. Aussi une amélio*ration des principaux indicateurs* économiques est-elle nécessaire. Dans l'immédiat, ces conditions ne sont pas encore réunies. Le marché devrait continuer à évoluer dans une fourchette située entre 1 420 et 1 540 points.

Indice du 23 octobre : DAX 1 526,82 (c.1 461,61).

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
AEG	153,10	159,70
BASF	207,40	215,70
Bayer	246,90	263
Commerzbank	241,70	252,30
Deutschebank	653	673,70
Hoechst	221	241
Karstadt	507	525
Mannesman	214	211
Siemens	548,50	561,30
Volkswagen	269	271

هكذا من الأصل

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Détente monétaire

L'abaissement du niveau de l'intérêt qui caractérise le mois d'octobre sur le marché européen des capitaux est d'autant plus sensible que les échéances des nouveaux emprunts sont rapprochées. Cette évolution favorise les opérations de courte ou moyenne durée et le compartiment de l'eurofranc français en voit sa physionomie transformée. Il n'est plus en mesure, comme il l'avait fait au début de l'année, de s'imposer sur le plan international comme une des rares sources de financement à vraiment long terme, vingt ou trente ans, de nombreuses émissions ayant été lancées durant la semaine qui vient de s'écouler, mais pour des durées qui ne vont pas au-delà de dix ans.

Les souscripteurs ne sont plus les mêmes. Il y a quelques mois l'eurofranc pouvait compter sur l'appétit des grands gestionnaires de fonds britanniques qui, traditionnellement, se montrent plus friands que d'autres d'obligations de longue durée. A présent, les titres en francs retiennent davantage l'attention des investisseurs d'Allemagne et des pays voisins, dont la monnaie est très étroitement liée au deutschemark. Cela peut paraître paradoxal alors que l'attention de tous les spécialistes est précisément retenue par le développement extraordinaire du marché des titres internationaux en marks qui commence à bénéficier des mesures de libéralisation prises cet été par la banque centrale de Francfort (*le Monde* daté 5-6 juillet).

Deux éléments principaux expliquent la faveur dont jouissent, outre-Rhin, les euro-obligations libellées en francs. Le premier est lié au regain de confiance dans la monnaie française qui justifie l'espoir d'un rapprochement des rendements que procurent les titres en francs et ceux en marks. Déjà le différentiel entre les fonds d'Etat des deux pays s'est réduit et nombreux sont ceux qui s'attendent que le mouvement se propage aux euro-obligations, estimant qu'il y a une sorte de retard à combler et que donc, ces prochaines semaines, les cours des titres internationaux *en francs pourraient davantage* monter que ceux en marks. La *deuxième raison tient à la façon* dont le marché des euro-obligations en marks est en train de s'internationaliser.

Gigantesque opération britannique

Maintenant qu'il est possible d'y lancer de gigantesques transactions, les grands gestionnaires de fonds et les investisseurs institutionnels internationaux s'y intéressent tout particulièrement lorsque deux conditions sont réunies. Il faut d'une part que le crédit soit d'excellente qualité et que d'autre part le rendement soit supérieur à celui des bons ou obligations du Trésor allemand qui, jusqu'à une période très récente, étaient les seuls titres en marks suffisamment liquides qu'ils songeaient à acquérir. Mais cela ne suffit pas toujours aux grands bailleurs de fonds professionnels d'outre-Rhin qui, sur leur propre marché national, ont, en dehors des emprunts de leur gouvernement, des possibilités de placement très étendues et nettement mieux rémunérées.

C'est ainsi que les institutions allemandes n'ont que peu contribué au succès de la grande affaire de la semaine, un emprunt de 5,5 milliards de DM (soit plus de *18,4 milliards de francs) émis par* le Trésor britannique pour une *durée de cinq ans. Les conditions* de cette transaction ont été arrêtées mardi de façon à assurer les souscripteurs initiaux d'un rendement d'au moins dix points de base de plus que les bons du Trésor de Bonn.

Il aurait fallu bien davantage pour allécher vraiment les gros investisseurs allemands qui, s'ils cherchent à diversifier la composition de leur portefeuille, préfèrent souvent acquérir des euro-obligations en francs français. Placé sous la direction de la Deutsche Bank, l'emprunt britannique a été émis dans le but de rembourser les dettes contractées auprès des banques centrales qui étaient venues au secours de la livre durant la récente crise du marché des changes.

Plusieurs autres pays se proposent de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et de lever prochainement des fonds en marks en très grande quantité. Certains envisagent de s'adresser également au marché de l'eurofranc dont l'accès, pour l'instant, paraît réservé à des débiteurs français de premier plan qui ont à conclure leur programme de financement pour cette année. Nombre d'entre eux ont pris du retard du fait des incertitudes liées à la construction européenne et à la ratification du traité de Maastricht qui, cet été et jusqu'au début *du mois de septembre, n'ont pas* permis le lancement de grands emprunts en francs.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cuivre morose

1992 semblait s'annoncer comme un bon millésime dans le cuivre. Las ! L'optimisme n'est plus de mise, les cours du métal rouge sont descendus à 2 280 dollars la tonne, voire, en milieu de semaine, à 2 260.

Cette chute prononcée en dépit *des apparences a sa propre cohérence* : les conditions de production se sont améliorées, la demande, en revanche, s'est dégradée, et le cuivre n'échappe pas à la morosité ambiante dont pâtit l'ensemble des métaux. En outre, *« le tourbillon monétaire européen inquiète les opérateurs »*, constate M. Jean-Pierre Toffier, président de Francomet, une société de négoce des métaux non ferreux.

La production mondiale de cuivre avait connu quelques hoquets à l'origine de l'embellie des cours du début de l'année. Actuellement elle *se porte comme un charme*, au grand dam des opérateurs : en Pologne, les mouvements de grève qui avaient violemment secoué le complexe cuprifère KHCM se sont arrêtés au bout de cinq semaines. Les mineurs ont fini par s'entendre sur un accord salarial. La Pologne, principal producteur de cuivre européen (250 000 tonnes), représente peu sur ce marché, mais, en raison de sa proximité, ce pays a sur les cours un impact non négligeable.

Plus logiquement influent, le Chili : premier producteur mondial, il assure 17 % de l'offre. Les mineurs, qui craignaient les conséquences de la privatisation de leur secteur – nationalisé sous Salvador Allende en 1972 –, se sont apaisés. L'extraction s'est remise en route. La production chilienne a bondi de 13 % l'an passé ; elle a encore de beaux jours devant elle.

Seul point noir dans ce paysage trop rose : l'Afrique. Mais la réaction du marché à l'égard de ce continent est inquiétante : depuis l'année dernière, les cours n'anticipent plus les ruptures de charges observées fréquemment au Zaïre et en Zambie... Comme si l'Afrique s'était engloutie dans les sables mouvants de la mémoire, définitivement chassée de l'échiquier économique.

Sur une production mondiale de 9,2 millions de tonnes, la fameuse « ceinture de cuivre » formée par la Zambie et le Zaïre perd de son précieux métal. Elle ne fournit plus que 11 % du tonnage global – une production annuelle de 240 000 tonnes pour la Zambie et de 200 000 tonnes pour le Zaïre pendant l'année 1991.

Un navire qui sombre

C'est peu au regard des tonnages de 1981, par exemple : ils s'établissaient respectivement à cette époque à 571 000 tonnes et 468 000 tonnes. Dans son rapport Cyclope (Editions Economica), Philippe Chalmin note que la Gécamines, la principale entreprise du Zaïre, *« ressemble de plus en plus à un navire qui sombre »*.

L'irrégularité des livraisons serait due à la longueur de la chaîne d'approvisionnement et aux conséquences des mouvements sociaux qu'a connus ce pays l'année dernière. Mais surtout, les capacités africaines, au Zaïre comme en Zambie, sont sérieusement hypothéquées par le sous-investissement.

« Personne ne veut plus investir en Afrique à cause du sida, des troubles politiques et des difficultés de la vie quotidienne », dit crûment un opérateur de Transamines, une firme française de négoce des métaux. *« L'absence totale de confort est devenue insupportable »*, selon un autre opérateur. En outre, *« ce n'est un secret pour personne, un approvisionnement venu d'Afrique se situe en dessous du tonnage promis et arrive en retard »*.

Pourtant, les analystes ont estimé que, si la Gécamines détenait les financements nécessaires de ses bailleurs de fonds belges, elle pourrait encore produire 450 000 tonnes de cuivre par an environ. Actuellement, elle fonctionne à 25 % de ses capacités.

Plus heureuse que son voisin, la *Zambie est réputée pour son cuivre* de bonne qualité. Mais les mêmes *problèmes d'extraction* – elle va en diminuant –, de main-d'œuvre et de sous-investissement se posent. Les dirigeants zambiens ont manifesté le désir de privatiser leur économie. Les mines de cuivre sont les premières concernées. Le groupe sud-africain Anglo-American, qui détient actuellement 27 % de la principale mine de cuivre de Zambie, tarde à grossir ses parts. Les investisseurs se font rares. Les négociations s'enlisent...

La mise entre parenthèses d'une Afrique sinistrée ne doit pas occulter l'assainissement général de l'offre : outre le Chili, les producteurs américains (Asarco en particulier), après une période difficile, sont entrés dans une phase positive de renégociation des salaires.

Quant à l'ancienne URSS, à court de devises, elle continue à inonder le marché de cuivre de qualité médiocre.

Une offre pléthorique, sans surprise, une demande faible, telle est la situation peu enviable du cuivre. Les achats chinois – ils avaient atteint depuis le début de l'année 260 000 tonnes de cuivre raffiné – se sont arrêtés, faute d'argent, semble-t-il.

Par ailleurs, les achats spéculatifs des fonds de retraite américains, qui avaient quelque peu soutenu les cours, se sont également stoppés. Enfin, le Sud-Est asiatique, un moment présent, s'est retiré du marché. A cela s'ajoute une absence désespérante de perspectives : l'industrie mécanique se fait de plus en plus morose en Europe...

Vitalité de l'offre, amoindrissement de la demande, stocks du LME (London Metal Exchange) relativement pesants – de l'ordre de 260 000 tonnes –, tous les ingrédients sont réunis pour une nouvelle léthargie des cours.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 23-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 409 (+ 30) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 185 (– 2) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 200 (– 51) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	260,50 (inch.) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	885 (+ 37) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	964 (+ 19) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	345 (– 8) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	206 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	183,6 (+ 2,20) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Décembre	20,15 (– 0,65) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 16-10-92	Cours 23-10-92
Or fin (kilo en barre)	54 800	–
– (kilo en lingot)	54 950	56 000
Pièce française (20 fr.)	318	321
• Pièce française (10 fr.)	–	445
Pièce suisse (20 fr.)	316	320
Pièce latine (20 fr.)	311	330
• Pièce tunisienne (20 fr.)	315	323
Souverain	415	424
• Souverain Elizabeth II	437	436
• Demi-souverain	310	330
Pièce de 20 dollars	1 990	1 960
– 10 dollars	1 120	1 050
• – 5 dollars	580	575
– 50 pesos	2 035	2 130
• – 20 marks	378	–
– 10 florins	325	331
• – 5 roubles	235	230

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Le dollar sous pression

Une forte activité a régné sur les marchés des changes, où le dollar a effectué une montée remarquée, passant, en huit jours, de 1,4730 à 1,53 deutschemark et même davantage, et de 5 francs à 5,20 francs, soit une hausse de 4 %. Maintenant, tout le monde joue une réduction de l'écart de taux entre New-York et Francfort, légèrement inférieur à 6 points. Cette réduction s'effectuerait grâce à une diminution des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne *(voir la rubrique Marché monétaire et obligataire)*. En conséquence, *les opérateurs commencent à se mettre « longs » sur le dollar, c'est-à-dire à prendre position* à la hausse, pour toute une série de raisons *(le Monde* du 22 octobre 1992).

Outre la réduction d'écart de taux précédemment évoquée, ils citent la lente reprise de l'économie aux Etats-Unis face à une Europe qui *risque de s'enfoncer dans la stagnation* ou la récession et la levée des *incertitudes* au lendemain de l'élection présidentielle américaine, et, bien entendu, la sous-évaluation chronique du « billet vert », au moins 25 % en pouvoir d'achat.

De plus, les spécialistes en graphiques (*Charists*) font remarquer que, depuis son plus bas cours historique, *1,3895 deutschemark*, touché le 1er septembre dernier, le dollar *a poussé trois pointes* successives, retombant chaque fois un peu moins bas. Le cours de 1,52 deutschemark constituait un plafond lors des deux premières pointes, plafond qui vient d'être crevé avec, pour objectif, selon certains opérateurs sagaces, 1,57 ou 1,58 deutschemark. Pour l'an prochain, ils envisagent 1,80 deutschemark (+ 25 %) dans tous les cas de figures, y compris celui d'une hausse des taux américains à long terme provoquée par des craintes au sujet du déficit budgétaire des Etats-Unis.

Cette remontée du dollar est accueillie avec ravissement par les Européens, dans la mesure où elle s'effectue aux dépens du mark et permet aux autres devises de se maintenir sans trop de difficultés. Le franc français fait très bonne contenance vis-à-vis de la devise allemande, *qui cote légèrement au-dessus* de 3,39 francs, à égale distance entre son cours plafond de 3,4305 francs et son cours pivot de 3,3538 francs.

Créer un choc en faveur de la reprise

Notre monnaie continue à bénéficier des rapatriements de devises vendues par la Banque de France avant et après le référendum du 20 septembre sur le traité de Maastricht. A la veille du week-end, ces rapatriements, qui se sont accélérés, atteignaient les trois quarts des sorties (l'équivalent de 160 milliards de francs), ce qui a permis à l'institut *d'émission de rembourser à la Banque* fédérale d'Allemagne une très grande part des prêts en marks (swaps) qu'elle avait consentis pendant l'attaque.

La livre sterling a plutôt bien *résisté au grand virage du premier* ministre britannique John Major, qui donne désormais la priorité à la croissance, à l'emploi et à la baisse des taux, de préférence à la lutte contre l'inflation. Pour le *Financial Times*, les taux d'intérêt à court terme, déjà ramenés de 10 % à 8 % depuis la sortie de la livre du système monétaire européen, devraient ne pas dépasser 6 % afin de créer un choc et déclencher la reprise. L'exemple américain, néanmoins, démontre que le recul des taux n'est pas suffisant pour faire redémarrer une économie lourdement grevée par l'endettement.

En ce qui concerne les cours actuels de la livre, depuis le réalignement général de janvier 1987, la Grande-Bretagne a accumulé un retard de compétitivité sur la France de 16,8 % en différence d'inflation cumulée et de 19 % à 20 % en coûts salariaux unitaires. Par rapport à son cours de février 1987 – 9,26 francs – la livre, pour rattraper complètement son retard de compétitivité, devrait se situer entre 7,93 francs et 7,77 francs, contre 8,37 francs à l'heure actuelle. Le retard n'est donc pas entièrement rattrapé et il reste à la devise britannique encore une marge de dérive.

La lire italienne est demeurée inchangée à 875-880 lires pour un mark, malgré la baisse du taux d'escompte. Quant à la peseta, le ministre des finances espagnol, M. Carlos Solchaga, s'est dit prêt à une nouvelle dévaluation à condition qu'une réforme du système monétaire européen intervienne. Dans l'immédiat, cette devise, encore largement surévaluée, a dû être soutenue par la Banque centrale.

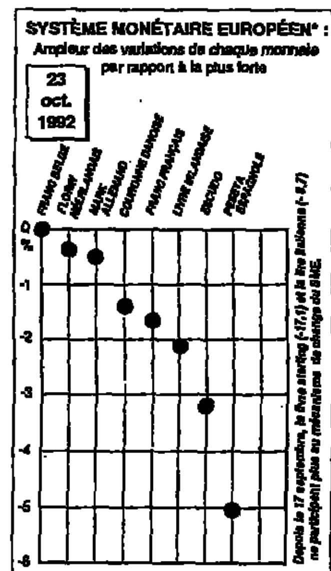
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 19 OCTOBRE AU 23 OCTOBRE 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,6110	8,3756	2,2006	2,4697	50,8271	2,7790	2161,96
	–	1,6600	8,3017	2,1821	2,4460	50,3976	2,7548	2146,38
New-York	1,6110	–	19,2345	73,2864	65,2316	3,1696	57,9710	0,00745
	1,6600	–	19,9960	76,0746	67,8656	3,2938	60,2591	0,00773
Paris	8,3756	5,1990	–	380,6003	339,1389	16,4786	301,3913	3,8741
	8,3017	5,0010	–	380,4488	339,3960	16,4723	301,3558	3,8677
Zurich	2,2006	1,3660	26,2743	–	89,1063	4,3296	79,1884	1,0179
	2,1821	1,3145	26,2847	–	89,2094	4,3297	79,2106	1,0166
Francfort	2,4697	1,5330	29,4864	112,2255	–	4,8590	88,8696	1,1423
	2,4460	1,4735	29,4641	112,0959	–	4,8534	88,7918	1,1396
Bruxelles	50,8271	31,55	6,0685	23,0966	20,5806	–	18,2899	2,3510
	50,3976	30,36	6,0708	23,0962	20,6040	–	18,2947	2,3480
Amsterdam	2,7790	1,7250	331,79458	1,26281	112,52446	5,46751	–	1,2853949
	2,7548	1,6595	331,83363	1,2624572	112,62301	5,46607	–	1,2831493
Milan	2161,96	1342	258,1266	982,4305	875,4077	42,53566	777,9710	–
	2146,38	1293,00	258,5483	983,6440	877,5025	42,58893	779,1583	–
Tokyo	196,78	122,10	23,48529	89,38587	79,64775	3,87005	70,78261	0,090984
	199,03	119,90	23,97520	91,21339	81,37089	3,94928	72,25068	0,092730

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 23 octobre, 4,2579 F contre 4,17097 F le vendredi 16 octobre 1992.



*Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Baisse générale des taux

Une véritable euphorie a régné cette semaine sur les marchés financiers européens, où la Banque fédérale d'Allemagne a rallumé tous les espoirs de détente générale *des taux d'intérêt*, en revenant, pour ses pensions à très court *terme, à la procédure d'adjudication* à taux variable et non plus *fixe, et en profitant pour ramener* de 8,90 % à 8,75 % le niveau des *pensions en question*.

Immédiatement, les Banques centrales de la zone mark, celle de Belgique, des Pays-Bas et d'Au*triche ont diminué d'un quart de* point leur taux d'escompte, pour*centage porté à un point complet* pour l'Italie (de 15 % à 14 %), niveau intolérable, il est vrai, pour une économie déjà en quasi-stagnation.

A Paris, si la Banque de France *a maintenu à 9,60 % son taux* d'adjudication pour ses appels d'offres, et à 13 % pour ses pensions à cinq-dix jours, ce qui a déçu beaucoup d'opérateurs, le loyer de l'argent au jour le jour a fini par revenir à son point de départ d'avant la crise des changes, soit un peu plus de 10 % (10 1/8 %) à la veille du week-end. Contre 11 1/8 %-11 1/4 %, huit jours auparavant.

Comme on pouvait l'escompter, les « tombées » d'emprunts de francs à un mois, contractés avant et après le référendum du 20 septembre par des non-résidents pour spéculer contre notre monnaie se sont multipliées, restituant des liquidités à la place, au point que *la Banque de France a pu se permettre de reprendre de l'argent, après en avoir libéralement distribué*, il est vrai. M. Michel Sapin, *ministre des finances*, a salué ce retour au point de départ, mais il convient, toutefois, de souligner qu'entre-temps la Banque fédérale d'Allemagne a abaissé de 1,10 point son taux d'adjudication, à 8,75 %.

Pour rétablir complètement les choses en l'état, il faudrait donc que le loyer de l'argent à court terme revienne à 9 %/9,25 %, gardant l'écart initial avec celui pratiqué à Francfort. Ce retour constituera le véritable juge de paix sur la santé du franc.

Espoir donc d'une détente des taux progressive en Europe, qu'entretient la Bundesbank en faisant connaître discrètement aux banques allemandes qu'elle ne verrait pas d'obstacle à voir ses pensions s'établir à 8,25 % aux environs de Noël, soit un demi-point de moins. *Elle a confirmé, comme on s'y* attendait, qu'à l'avenir l'évolution *de la masse monétaire de M3 ne* jouerait plus le même rôle.

Cette masse progresse très rapidement actuellement – 9,1 % *en septembre* après *8,8 % en août*, au lieu des 3,5 %-5,5 % assignés en *début d'année – mais elle a été* gonflée, le mois dernier, par les 40 milliards de marks créés par la Bundesbank pour soutenir la lire, la livre et le franc. La croissance des crédits à l'économie en Allemagne, jugée trop rapide par la Banque, a été ramenée à 9,5 % contre 10,9 %, le tout sur six mois.

L'euphorie est de mise

A Paris, le MATIF a enregistré le signal cinq sur cinq, le cours de l'échéance décembre bondissant de 109,45 à 110,80, au plus haut depuis août 1989, ce qui confère à l'OAT dix ans un rendement qui se rapproche de 8,20 %, au plus bas depuis octobre 1986, date à laquelle la grande décrue, annoncée au début de 1982 à 16,75 %, a pris *fin*. Les étrangers se sont portés acheteurs avec vigueur, ce qui a *réduit à 0,8 point environ l'écart* de rendement de l'OAT avec le BUND allemand à dix ans (7,40 %). Si tout va bien, on pourrait enregistrer encore un demi-point de réduction de l'écart, estiment les opérateurs. Sur le marché obligataire, l'euphorie est également de mise. Les étrangers sont là, en force, et se sont même intéressés à Floral, le faux nez du Crédit local de France, qui a levé avec une grande facilité 1,5 milliard de francs à 8,50 % nominal sur sept ans sous l'égide du Crédit commercial de France.

Les étrangers ont également souscrit à la Caisse centrale de *coopération économique* (CCCE), qui demandait 1,3 milliard de *francs à 8,60 %* et douze ans, avec la garantie inconditionnelle de l'Etat.

Pour la semaine prochaine et la suivante, on attend l'Aérospatiale, le CEPME, le GOBTP et, naturellement, la Caisse autonome de refinancement (CAR) qui titrise indirectement des prêts aux HLM consentis par une Caisse des dépôts en mal de ressources pour financer le logement social, la source constituée par l'excédent des dépôts sur les retraites dans les caisses d'épargne étant tarie.

FRANÇOIS RENARD

□ ***La COB transmet à la justice son rapport sur Métrologie international.*** – La Commission des opérations de Bourse (COB) a décidé, à l'issue de son enquête sur le marché des titres Métrologie international, de transmettre le dossier au tribunal de grande instance de Paris et d'ouvrir une procédure de sanction administrative. L'enquête, ouverte début janvier, fait ressortir que *« l'information diffusée par la société sur sa situation financière et ses perspectives de résultats »* est *« susceptible d'encourir des critiques au regard de l'article visant la diffusion d'informations fausses ou trompeuses »*, selon un communiqué de la COB du vendredi 23 octobre.

هكذا من الاصل

Le Monde

Coup d'État à Douchanbé

L'ancien président Rakhmon Nabiev reprendrait le pouvoir au Tadjikistan

L'ancien président Rakhmon Nabiev pourrait reprendre le pouvoir au Tadjikistan, a rapporté, samedi à Moscou, l'agence Interfax. Le Parlement et le palais présidentiel, dans la capitale, Douchanbé, ont été repris par ses partisans. M. Safarali Kendjaïev, ex-président de l'Assemblée, et proche de M. Nabiev, a déclaré à l'agence que le présidium du Parlement allait être de nouveau réuni sous le contrôle des autorités légales. A Moscou, le ministre russe de la défense, le général Pavel Gratchev, a ordonné samedi aux unités russes stationnées au Tadjikistan de rester neutre dans le coup d'Etat en cours à Douchanbé, la capitale de cet Etat d'Asie centrale, a indiqué le centre de presse du ministère.

Ancien chef du Parti communiste local, M. Nabiev avait démissionné, le mois dernier, sous la pression de ses adversaires «islamo-nationalistes». Il avait par la suite affirmé qu'il avait été contraint à cette démission. Les événements s'étaient précipités dans la nuit de vendredi à samedi. Vendredi, l'état d'urgence et le couvre-feu avaient d'abord été décrétés dans la capitale par décision du président par intérim, M. Iskandarov, pour éviter l'extension des combats à Douchanbé. Dans la matinée du 24 octobre, l'agence Itar-Tass annonçait que les troupes russes avaient pris le contrôle de l'aéroport et de la télévision centrale de Douchanbé.

Le général Gratchev a ordonné à la 201e division d'infanterie motorisée de ne pas s'immiscer dans les combats qui se déroulent actuellement dans le centre de Douchanbé entre forces gouvernementales et forces loyales à l'ancien président communiste Rakhmon Nabiev.

La radio-télévision avait été utilisée en septembre par M. Safarali Kendjaïev pour dénoncer le *«coup d'Etat fondamentaliste»* qui a renversé le président Nabiev. *«Nous ne permettrons pas que le fondamentalisme détruise ce que nous avons réalisé durant de nombreuses années»*, avait-il dit ; *«les fondamentalistes islamiques ont fait un coup d'Etat militaire pour prendre le pouvoir»*

Les combats, qui ont fait rage dans le sud du Tadjikistan pendant plusieurs mois entre partisans et adversaires du président Nabiev, ont fait plus de mille morts. Les dirigeants tadjikes s'étaient rendus jeudi à Moscou pour demander au président Boris Eltsine l'intervention des troupes russes pour le maintien de la paix dans le Tadjikistan. – *(AFP, Reuter.)*

□ Réunion d'urgence du Conseil de sécurité russe à Moscou. – Le président Boris Eltsine a convoqué d'urgence, samedi 24 octobre, le Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, l'instance suprême chargée des questions de sécurité intérieure, a annoncé Radio Russie. La réunion doit être notamment consacrée à l'avenir du gouvernement de M. Egor Gaïdar. Le Conseil de sécurité devrait se prononcer pour ou contre la formation d'un gouvernement de coalition. Le bloc centriste (Union civile d'Arkadi Volsky) soutenu par le vice-président russe Alexandre Routskoï, a réclamé à plusieurs reprise la création d'un gouvernement de coalition chargé de corriger le cours des réformes. Le ministre de la Défense, le général Pavel Gratchev a lancé, vendredi, un avertissement à peine voilé à *«certains parlementaires»*. *«L'armée se tient au côté du président*, a-t-il déclaré, *au cas où quelqu'un tenterait de porter atteinte à son pouvoir»*. – *(AFP.)*

Le projet d'un nouvel aéroport dans la colonie britannique

La polémique rebondit entre Pékin et le gouverneur de Hongkong

Le responsable chinois des affaires de Hongkong, M. Lu Ping, a lancé, vendredi 23 octobre, une très violente attaque contre les projets de réforme du gouverneur de la colonie britannique, au lendemain même de la visite de M. Chris Patten à Pékin (*le Monde* du 24 octobre).

«Les Chinois espèrent qu'il n'y aura pas de confrontation, car ce n'est pas dans l'intérêt de Hongkong, mais si, de l'autre côté on persiste à la vouloir, alors nous n'aurons pas le choix», a-t-il déclaré, menaçant de ne plus soutenir le projet de nouvel aéroport et d'abolir les réformes démocratiques proposées par M. Patten dès le retour de Hongkong à la Chine, en 1997.

M. Lu a dénoncé la *«diplomatie du microphone»* de M. Patten, qui ne peut que *«susciter le désordre»* à Hongkong.

Pour sa part, à son retour à Hongkong, M. Patten a déclaré : *«Je ne menace personne. Ce n'est pas menacer la stabilité de Hongkong que de faire des propositions qui ont le soutien de la grande majorité de l'opinion de Hongkong. (...) Ce serait plus facile de discuter si, au lieu de ne recevoir que des critiques* [sous-entendu, de Pékin], *nous entendions des propositions alternatives.»*

«L'aéroport sera construit, a-t-il affirmé, *non pas parce qu'il sert les intérêts britanniques, mais parce que Hongkong en a besoin, et Hongkong l'aura»*. – *(UPI, Reuter.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Radio-télévision»

Le numéro du «Monde» daté 24 octobre 1992 a été tiré à 499 704 exemplaires.

Pratiquant l'«entrisme»

Une organisation d'extrême droite a tenté de s'infiltrer chez les jeunes Verts

D'ordinaire, les groupuscules ne font pas une publicité tapageuse autour de leurs opérations d'infiltration – d'«entrisme» – dans d'autres formations politiques. C'est pourtant ce que fait une petite organisation d'extrême droite, Nouvelle Résistance, dirigée, de Nantes, par M. Christian Bouchet, en se vantant d'avoir réaliser *«une OPA sur Ecolo-J»*, la branche jeune des Verts, qui tiendra son assemblée générale à la fin du mois d'octobre.

Ancien secrétaire général du groupe Troisième Voie de M. Jean-Gilles Malliarakis, dont il s'est séparé à l'été 1991 parce qu'il lui reprochait son rapprochement avec le Front national, M. Bouchet indique, dans un communiqué, que *«le 16 octobre, la coordination nationale d'Ecolo-J (...) a exclu de ses rangs dix-sept adhérents accusés d'être des membres du mouvement Nouvelle Résistance, infiltrés dans la mouvance écologiste»*.

Une centaine de militants

Joignant une copie de la lettre d'exclusion de ces infiltrés et des extraits de la propagande interne de son groupe, invitant à l'infiltration et à des *«tentatives de récupération d'actions écolos»*, M. Bouchet détaille l'opération, en prétendant qu'*«une centaine»* de membres de son mouvement *«ont pris le contrôle de douze groupes départementaux»*.

A Ecolo-J, on confirme qu'une vingtaine de militants d'extrême droite ont été exclus en Normandie, à Nantes, à Angers et à Grenoble. En revanche, M. Yann Wehrling, secrétaire national d'Ecolo-J, qui n'a *«jamais eu ce genre de problème auparavant»*, assure que, s'il reste encore quelques infiltrés, ils sont *«peut-être encore une dizaine»*, mais qu'ils ne contrôlent *«aucun groupe départemental»*. De fait, la centaine de militants dont parle M. Bouchet dépasse certainement les effectifs de Nouvelle Résistance. En fondant son groupe dissident, n'avait-il pas précisé, lui-même, que la presse de M. Malliarakis n'avait jamais compté plus de 252 abonnés (1)?

O. B.

(1) Dans *les Droites nationales et radicales en France*, de Jean-Yves Camus et René Monzat ; éd. Presses universitaires de Lyon, 1992.

Ayant obtenu satisfaction

Les militaires togolais ont libéré leurs otages

La centaine de militaires qui avaient pris en otages trente-neuf membres de l'Assemblée législative de transition à Lomé (*le Monde* du 24 octobre) ont vu leurs revendications satisfaites, vendredi 23 octobre, et ont donc libéré, après vingt-cinq heures de crise, leurs otages, qui ont tous affirmé avoir subi des violences physiques. En riposte, l'opposition au chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadéma, a annoncé pour lundi une grève générale de trois jours. Cette prise d'otages a permis à l'armée d'obtenir le déblocage des fonds de l'ex-parti unique, le Rassemblement du peuple togolais (RPT, qui soutient le général Eyadéma). Sous la menace des armes, le président de l'Assemblée de transition, Mgr Philippe Kpodzro, a signé un texte demandant aux banques de débloquer ces fonds, évalués à 130 millions de francs. Le RPT, l'armée et le général Eyadéma avaient à maintes reprises réclamé la redistribution de cet argent. Comme souvent depuis le début de la période de transition, leurs exigences ont été satisfaites par un coup de force. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : nouvelles hausses d'impôts en prévision.** – Le gouvernement allemand envisage de nouvelles hausses d'impôts à partir de 1995, a annoncé, vendredi 23 octobre, le porte-parole du gouvernement, M. Dieter Vogel. Il a assuré qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la pression fiscale en 1993 et 1994 (les prochaines élections générales auront lieu fin 1994). Il a souligné qu'en 1995 le budget fédéral devra supporter les échéances de l'ex-RDA, notamment les dettes des entreprises publiques est-allemandes, d'un montant au moins égal à 400 milliards de marks. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Attentat au camp de concentration de Ravensbrück.** – Plusieurs sources, dont la chaîne de télévision ARD, ont révélé, vendredi 23 octobre, que des inconnus ont jeté, dans le courant de la semaine, des engins incendiaires sur un monument érigé à la mémoire des victimes juives du camp de concentration de Ravensbrück. Il y a quelques semaines, un monument à la mémoire des victimes du camp de Sachsenhausen avait également été la cible d'un attentat. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **CAMBODGE : M. Roland Dumas à Phnom-Penh les 7 et 8 novembre.** – Le ministre français des affaires étrangères se rendra au Cambodge, les 7 et 8 novembre prochain, un an après la signature des accords de paix de Paris. M. Roland Dumas sera accompagné par son homologue indonésien, et coprésident avec lui de la conférence de paix M. Ali Alatas. Selon le porte-parole du Quai d'Orsay, les deux ministres *«engageront dans la première quinzaine de novembre une initiative pour relancer le plan de paix»*, mis à mal par l'obstruction khmère rouge. Ensuite, le Conseil de sécurité des Nations unies *«prendra les décisions appropriées en fonction de cette initiative»*.

□ **DANEMARK : l'opposition propose un «compromis historique» sur Maastricht.** – Trois partis d'opposition qui détiennent la majorité au Folketing (les sociaux-démocrates, les socialistes populaires et les radicaux) ont adopté, jeudi 22 octobre, un *«compromis historique»* demandant au gouvernement de négocier un arrangement spécial *«permanent et juridiquement contraignant»* dispensant le Danemark des dispositions majeures du traité de Maastricht. Ces formations souhaitent que le Danemark bénéficie de plusieurs clauses de sauvegarde sur la monnaie, la défense, la politique commune en matière de droit d'asile et de police et sur la citoyenneté européenne. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : démission du maire de Gênes à la suite d'irrégularités financières.** – Le maire de Gênes, M. Romano Merlo, membre du Parti social-démocrate (PSDI), a démissionné de ses fonctions en raison d'irrégularités constatées dans la gestion de l'exposition internationale que la ville a consacrée à Christophe Colomb, a annoncé la presse, vendredi 23 octobre. Les chiffres officiels, faisant état de 1,7 million de visiteurs en trois mois auraient été, selon la presse locale, largement gonflés. – *(AFP.)*

□ **JAPON : nouveau chef pour le clan de M. Takeshita.** – Un proche de l'ancien premier ministre Takeshita a été choisi, jeudi 22 octobre, pour prendre la tête de la plus importante faction du parti libéral-démocrate au pouvoir. M. Keizo Obuchi, ancien secrétaire général et porte-parole du gouvernement, remplace M. Shin Kanemaru, contraint de démissionner après avoir été impliqué dans le scandale politico-financier Sagawa Kyubin. Sa nomination est toutefois contestée au sein de son propre clan. – *(AFP, UPI.)*

La réforme de la réglementation de 1945

Faciliter l'accès de la haute couture aux jeunes créateurs

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, a annoncé, mardi 21 octobre, une réforme des statuts de la haute couture. Le but est de faciliter l'accès de jeunes créateurs à ce label dont la réglementation datait de 1945 et dont seules vingt maisons pouvaient se prévaloir jusqu'ici. Destinée à aider l'industrie française de la mode et du parfum dont on estime qu'elle est «tirée» par la haute couture, cette réforme était préparée depuis plus d'un an par un groupe de reflexion constitué de professionnels.

Ces mesures représentent essentiellement un allègement des contraintes imposées pour obtenir ce titre. Désormais, les jeunes maisons de haute couture pourront employer dix ouvrières au lieu de vingt et présenter vingt-cinq modèles par collection au lieu de cinquante. Les maisons de mode qui veulent devenir maisons de haute couture devront employer quinze ouvrières et présenter trente-cinq passages à chaque collection. D'autre part, la réforme prévoit que la «commission de classement» qui décernait auparavant le titre de haut couturier est dessaisie de ce pouvoir au profit du ministre de l'industrie. Enfin, un statut de «couturier» est créé, sans obligation statutaire.

Cette réforme devra faire l'objet soit d'un décret, soit d'une loi, a indiqué le ministre, précisant que, dans ce dernier cas, elle pourrait être examinée au cours de l'actuelle session parlementaire.

Après la publication d'un rapport de sa présidente

Le conseil d'administration d'Espace 3 désavoue Mme Doré

Les administrateurs de France 3 au conseil d'administration de la régie publicitaire Espace 3 se sont désolidarisés jendi 22 octobre du récent *«rapport d'activité»* du PDG de la régie, Mme Christiane Doré. Ce rapport, qui avait été présenté le 22 septembre à la commission d'enquête parlementaire sur les médias, critiquait certaines *«habitudes dommageables»* dans *«les relations»* des régies avec *«les autorités de tutelle et les chaînes»*.

Jeudi, les représentants de France 3 ont exprimé leur *«complet désaccord avec la méthode de diffusion employée pour divulguer ces informations»* et *«leurs plus expresses réserves sur le contenu»* d'un rapport qui n'aurait *«jamais été soumis au conseil d'administration»* avant sa diffusion. Selon certains observateurs, les relations entre le PDG de France Télévision, M. Hervé Bourges, et Mme Doré sont notoirement mauvaises, et un départ de celle-ci n'est pas à exclure.